(Pro manuscripto)

London

Province du Canada

La situation religieuse

des

Catholiques-Français

Mémoire N° 1

1912

2493

(Pro manuscripto)

London

Province du Canada

La situation religieuse des Catholiques-Français

Mémoire N° 1

1912

Ce mémoire qui contient des choses soumises au jugement de la Congrégation Consistoriale, est secret et doit être tenu comme tel.

ALLEGATORUM SERIES

1. Lettre de Mgr Duhamel sur le caractère de l'abbé Fallon.
2. Entrevue de Mgr Fallon et de l'Honorable M. Hanna.
3. Déclaration de Mr Maisonville.
4. Déclaration de l'Association d'Education au sujet de l'importance de la langue anglaise.
5. Instruction de Mgr Fallon au clergé, le 14 juillet 1910.
6. La paroisse de Saint-Joachim demande la publication en français des documents du Saint Siège et de la curie épiscopale.
7. Même demande de la part de la paroisse de Pain-Court.
8. " " " Tilbury.
9. " " " Saint-Alphonse.
10. " " " Amhersburg.
11. " " " Walkerville.
12. " " " l'Immaculée Conception.
13. " " " Stoney Point.
14. Déclaration sur l'état de Chatham.
15. 1ère déclaration sur l'état de la paroisse de l'Immaculée Conception.
16. 2ème " " " "
17. 3ème " " " "
18. Refus des catholiques de payer les droits à l'Eglise.
19. Entrevue des paroissiens avec Mgr Fallon.
20. Requête adressée à Mgr Fallon.
21. Lettre d'un paroissien demandant nouvelle de la requête.
22. Déclaration au sujet de l'attention prêtée à la requête.
23. Déclaration au sujet de l'état de Bleinheim.
24. " " " Wallaceburg.
25. " " " Woodslee.
26. " " " Amhersburg.
27. " " " Pointe Pelée.
28. Déclaration du Rév. Beaudoin sur la nécessité des prêtres d'origine française.
29. Testimoniales de l'abbé Théoret.
30. Lettre du Secrétaire de Mgr Fallon à l'abbé Baillargeon.
31. Déclaration du Père Hudon, S. J.
32. Mariages mixtes à Walkerville.
33. " " Saint-Joachim.
34. " " Tecumseh.
35. " " Stoney Point.
36. " " dans les paroisses irlandaises et canadiennes.
37. Déclaration des syndics de l'école No 1, Sandwich East.
38. " du Dr Trottier, de Belle-Rivière.
39. " des syndics de l'école No 1 de Walkerville.
40. " " " Saint-Edouard de Walkerville.

41. Déclaration au sujet de l'école Saint-François de Windsor.
42. Attitude des Sœurs de Saint-Joseph.
43. L'école et la récitation des prières.
44. Attitude de Mgr Fallon au sujet de l'Ecole normale de Windsor.
44b Déclaration des citoyens de Windsor.
45. Vocations religieuses au couvent des Sœurs du Saint Nom de Jésus et Marie.
46. Déclaration de Mgr Fallon.
47. Réponse de l'Association d'Education d'Ottawa.
48. Manifeste de Mgr Fallon.
49. Protestation de l'Honorable Rhéaume.
50. " du Rév. Cyr.
51. " de Stoney Point.
52. " de la paroisse de Saint-Joachim.
53. Mgr Fallon et les journaux catholiques.
54. Lettre de S. Ex. le Délégué à l'Honorable Sénateur Belcourt.
55. Instruction de Mgr Fallon, 13 juillet 1911.
56. Lettre de l'Honorable Rhéaume à Mr Vincent.
57. " " " à l'Honorable Sénateur Belcourt.

A SON ÉMINENCE

LE CARDINAL GAETANO DE LAI

AUX ÉMINENTISSIMES CARDINAUX

DE LA CONGRÉGATION CONSISTORIALE

EMINENTISSIMES SEIGNEURS,

Nous, soussignés, Israël Belleperche, Norbert J. Amyot, A. L. Ouellette, A. J. Walker, Euclide Jacques, M. St-Denis, P. Ouellette, tous catholiques romains du diocèse de London, province du Canada, en notre nom personnel et au nom de trente mille de nos compatriotes de ce diocèse, exposons humblement à Vos Eminences ce qui suit :

1. Attendu que la langue française est la langue maternelle d'un très grand nombre, sinon de la majorité des fidèles du diocèse de London ;

2. Attendu que la conservation de la langue maternelle est pour nos enfants et pour nous, qui vivons au milieu de populations protestantes, l'une des plus précieuses sauvegardes de notre foi catholique ;

3. Attendu que nous, pères de famille, avons le droit naturel d'enseigner et de faire enseigner la langue française que nous parlons et que nous voulons conserver comme un précieux héritage de ceux qui ont fondé et évangélisé ce pays ;

4. Attendu que la langue française est, de même que la langue anglaise, la langue officielle de la Confédération canadienne, et que son usage est reconnu officiellement même dans l'enceinte du Parlement fédéral à Ottawa ;

5. Attendu que les fidèles de langue et d'origine françaises sont privés de prêtres qui puissent les desservir dans leur langue, et cela au détriment de leur foi catholique ;

6. Attendu que pour angliciser plus sûrement les fidèles, l'on n'hésite pas à éloigner

d'eux des prêtres de leur langue et de leur nationalité, l'on n'hésite pas à fermer l'entrée du sacerdoce à d'excellents sujets du diocèse ;

7. Attendu que S. G. Mgr Michel François Fallon, évêque de London, s'est fait le champion de cette campagne anti-française dans les églises et les écoles de son diocèse ;

8. Attendu que pendant leur retraite annuelle, il a défendu aux Sœurs de Saint-Joseph et aux Sœurs Ursulines d'enseigner le français dans les écoles catholiques de son diocèse ;

9. Attendu qu'il a suscité aux Sœurs canadiennes-françaises établies à Windsor une concurrence injuste qui peut leur causer de graves dommages ;

10. Attendu que ces défenses de Mgr Fallon et sa conduite à l'égard des catholiques d'origine française mettent en danger la foi de milliers de fidèles, jusqu'ici enfants dévoués de l'Eglise Catholique ;

11. Attendu que les catholiques de langue française n'ont pas assez d'instituteurs et d'institutrices, et qu'ils ne peuvent avoir de meilleurs éducateurs pour leurs enfants catholiques que ces personnes qui se sont consacrées à Dieu par les vœux de religion ;

Nous, en notre nom et au nom des catholiques de langue et d'origine françaises de ce diocèse de London, recourons avec confiance à la S. Congrégation Consistoriale et La prions avec instance d'entendre et de juger la cause que nous mettons aujourd'hui devant Elle et d'ordonner ce qui suit :

1. Que les fidèles d'origine et de langue françaises du diocèse de London aient pour les desservir des prêtres qui sachent la langue française ;

2. Que, dans les paroisses où ils sont en majorité, ils aient pour les desservir des prêtres de leur langue et de leur nationalité ; que là où ils sont en minorité, les prêtres, tout en desservant la majorité anglaise dans sa langue, prêchent en français, fassent des prônes en français, entendent les confessions en français en faveur de la population catholique française ;

3. Que les documents du Saint Siège et de l'Evêché qui intéressent la foi des fidèles, soient publiés en français pour les catholiques de langue française, comme ils le sont en anglais pour les catholiques de langue anglaise ;

4. Qu'au collège de Sandwich, fondé par des religieux français et soutenu par les aumônes de tous les fidèles, les élèves d'origine et de langue françaises y trouvent un cours français qui leur permette d'y apprendre parfaitement leur langue maternelle avant d'y apprendre la langue anglaise ;

5. Que liberté soit donnée aux enfants du diocèse d'aller étudier dans les collèges ecclésiastiques de la province de Québec, sans contracter pour cela une inhabilité qui leur ferme ou rende plus difficile l'entrée dans l'état ecclésiastique ;

6. Que pour parer aux nécessités les plus pressantes, une dizaine de prêtres de langue et d'origine françaises soient admis immédiatement dans le diocèse de London, ou pour fonder de nouvelles paroisses, ou pour aider les curés canadiens-français, ou pour

desservir leurs compatriotes dans les paroisses mixtes où ils vivent avec des catholiques d'autre origine ;

7. Que S. G. Mgr Fallon cesse de faire du pouvoir épiscopal qui lui a été confié pour le bien de nos âmes un instrument d'anglicisation ;

8. Que les défenses faites par Mgr Fallon aux Sœurs de Saint-Joseph et aux Sœurs Ursulines soient formellement rappelées ;

9. Que le droit des parents catholiques de faire enseigner à leurs enfants dans les écoles de leur choix la langue qu'ils parlent à leur foyer soit formellement reconnu, et que les tentatives de Mgr Fallon à ce sujet soient désapprouvées ;

10. Que les Sœurs du Saint Nom de Jésus-Marie établies dans le diocèse de London depuis près de cinquante ans, aient une permission générale de diriger des écoles dans toutes les paroisses canadiennes-françaises où elles seront demandées par les parents catholiques ou les commissions scolaires ;

11. Que semblable permission soit accordée aux communautés enseignantes de la province de Québec de diriger des écoles partout où elles seront demandées par les parents catholiques ou les commissions scolaires ;

12. Que toute autre mesure soit ordonnée qui ramène la paix religieuse que S. G Mgr Fallon a profondément troublée depuis qu'il a pris possession du siège épiscopal de London.

Fait à Windsor, Ontario, Province du Canada, ce vingt-cinquième jour d'avril mil-neuf cent douze.

Signé :

Je, soussigné, certifie que les personnes dont les noms sont ci-dessus ont réellement apposé leur signature :

PARTIE I.

ARGUMENTUM JURIS ET FACTI.

I. Notions historiques.

Les catholiques d'origine française qui habitent le diocèse de London sont les descendants de ceux qui ont implanté la foi dans cette partie de l'Amérique du Nord. Dès l'origine du Canada, les missionnaires français vinrent porter les lumières de l'Evangile aux tribus sauvages qui habitaient la région des Grands Lacs ; au prix de mille travaux, de mille fatigues, et souvent de leur vie, ils allumèrent le flambeau de la foi qui ne devait plus s'éteindre.

En 1700, un français hardi, Lamothe-Cadillac, fondait le poste de Pontchartrain, sur l'emplacement actuel de la ville de Détroit ; il avait amené avec lui quatre familles canadiennes. Ces familles s'établirent à Détroit et dans le comté d'Essex Nord. Elles firent souche. Et quand la France, en 1763, céda sa colonie du Canada aux Anglais, trente sept familles restèrent dans ce coin ignoré de la province d'Ontario. L'Angleterre ne s'en occupa point. Elles grandirent dans l'ombre, et deux missionnaires français, les Pères Portier et Hubert, les desservirent, en même temps que les familles établies sur le sol américain. Jusque vers 1860, ces vieilles familles furent les seules d'origine française dans cette région. Ce petit groupe obscur restait fidèle à sa foi et à sa langue et développait ses forces. La survivance pendant un siècle et demi de cette petite France isolée au milieu des descendants des Loyalistes anglais et protestants de 1776 est l'un des plus beaux exemples de la vitalité de notre race, quand elle a le soutien de ses prêtres ; car des prêtres canadiens français ont toujours vécu dans ce petit coin de l'Ontario.

Après 1860, des marchands commencèrent l'exploitation du bois, et ceci détermina tout un courant d'immigration canadienne-française. Les bucherons, trouvant le pays beau, s'y établirent et firent mander à leurs amis de la province de Québec d'y venir. Il y eut peu d'anglicisation. Les Canadiens Français se marièrent entre eux, et bientôt leur nombre tripla. Ceci explique la présence de plus de trente mille catholiques d'origine française dans le diocèse de London.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, les Canadiens d'origine française furent à peu près les seuls, dans ce coin de terre de la province d'Ontario, à arborer l'étendard de la foi catholique romaine. C'est un canadien d'origine française qui, en 1855, devint le premier évêque de London, dans la personne de Mgr Pinsonnault ; ce sont des religieux et des religieuses d'origine française, comme les Pères Basiliens, les Sœurs de Saint-Joseph, les Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie, qui ouvrirent les premières écoles d'instruction primaire et secondaire. Dans ce diocèse de London, comme d'ailleurs dans presque tous les diocèses de l'Amérique du Nord, les Canadiens d'origine française ont été les pionniers de la foi et de la civilisation chrétienne ; et la vie catholique était déjà intense quand, en 1850, un fort courant d'immigration irlandaise se dirigea vers le Canada.

De 1845 à 1850, une grande famine s'abattit sur l'Irlande et vint s'ajouter aux maux dont souffrait déjà ce malheureux pays. La population de l'Irlande subit un abaissement formidable. Toutes les routes du monde se couvrirent de malheureux exilés que de terribles évictions chassaient de leur pays ; on estime à 428,000 ceux qui émigrèrent au Canada de 1839 à 1849. On sait avec quelle héroïque constance ils subirent la plus odieuse des persécutions pour rester fidèles à leur foi ; l'on sait aussi à quel dénument ils étaient réduits. L'histoire lamentable du " Jules César " qui, sur 500 émigrants qu'il transportait, en perdit plus de cent pendant les cinquante jours de la traversée, se répéta sur toutes les mers. Les Canadiens-Français étaient bien placés pour compatir à ces immenses souffrances. Ils se dévouèrent sans compter au salut de ces malheureux pestiférés que la Providence leur jetait entre les bras. A la Grosse-Ile, à Québec, à Montréal, le clergé, les communautés religieuses, de charitables laïques se portèrent à leur secours avec une ardeur qui coûta la vie à plusieurs d'entre eux.

Huit prêtres moururent à Montréal, victimes de leur zèle, entre autres M. le Grand Vicaire Hudon, quatre prêtres de Saint-Sulpice et quelques Jésuites. Mgr Bourget, évêque de Montréal, marcha lui-même à la tête de ses prêtres sur le théâtre d'abnégation sacer-

dotale et de dévouement catholique. Les religieuses des trois communautés consacrées dans notre ville au soulagement des infirmités humaines, s'offrirent spontanément pour braver la maladie et la mort. Soixante-onze religieuses furent frappées par la contagion, et treize succombèrent.

Nos familles canadiennes se chargèrent de l'éducation de centaines d'orphelins. Tandis que dans la Nouvelle-Ecosse, à Terre-Neuve, aux Etats-Uuis, les malheureux Irlandais se heurtaient à des lois d'exception qui restreignaient de toute manière leur liberté civile et politique, ils étaient accueillis comme des frères par le peuple français du Saint-Laurent. Aussi, un de leurs historiens a-t-il pu écrire : " Les descendants des émigrés irlandais ont contracté une dette d'éternelle gratitude envers le généreux clergé et le peuple du Bas-Canada. "

Il paraîtra sans doute étonnant que les fils et les petits-fils de ceux que nous avons reçus avec tant de charité chrétienne, pour qui plusieurs des nôtres ont donné leur vie, contestent aujourd'hui à nos enfants le droit d'apprendre dans nos écoles les éléments de leur langue maternelle.

Le résultat de l'émigration irlandaise fut d'augmenter considérablement la population catholique dans les nouveaux diocèses de la province d'Ontario.

II. Population catholique d'origine française et irlandaise dans le diocèse de London.

Le diocèse de London compte aujourd'hui un peu plus de 60,000 catholiques romains. D'après le recensement de 1901, il y avait dans le diocèse de London :

Catholiques de langue anglaise	30,701
Catholiques de langue française	28,249
Pertes des catholiques de langue anglaise (de 1881 à 1901)	5,801
Gains des catholiques de langue française (de 1881 à 1901)	3,993
1909	
Catholiques de langue anglaise	27,550
Catholiques de langue française	32,000
Pertes des catholiques de langue anglaise (de 1901 à 1909)	3,251
Gains des catholiques de langue française (de 1901 à 1909)	3,751

Des statistiques compilées tout récemment par le secrétaire général de la société Saint-Jean-Baptiste d'Essex indiquent que le nombre des catholiques d'origine française augmente toujours et qu'il serait aujourd'hui de 33,523.

Donc, les Canadiens d'origine française continuent de se multiplier tandis que les catholiques d'origine irlandaise vont diminuant ; les quelques familles jetées dans cette partie d'Ontario en 1700, augmentées par un faible courant d'immigration de la province de Québec, forment aujourd'hui la majorité des catholiques du diocèse de London.

III. Status politique de la langue française au Canada.

Il importe de savoir quel est le status politique de la langue française au Canada. Par la constitution qu'il a reçue du Parlement Impérial en 1867, le Canada est un pays bilingue ; le statut impérial dit " Acte de l'Amérique Britannique du Nord, " clause 133, reconnait solennellement la langue française comme langue officielle du pays au même titre que la langue anglaise. Voici le texte : " Dans les Chambres du parlement du Canada et les Chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes du Parlement du Canada et de la Législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues.»

" Le Canada, disait Sir John A. MacDonald, l'un des Pères de la Confédération canadienne, est l'héritage commun de deux grandes races. Le Canada est anglais ou britannique dans sa loyauté, mais il est la possession de deux grandes races qui se sont réunies. Il n'y a plus ici ni race conquérante, ni race conquise ; il n'y a plus le droit du plus fort et le droit du plus faible ; il y a ici les droits égaux de deux grandes races. "

En effet, le Canada a été fondé, colonisé, évangélisé, fertilisé, civilisé par des hommes de race et de langue françaises. Après cent cinquante ans d'existence, la nationalité canadienne-française a subi un cataclysme. Elle a été violemment séparée de la vieille Mère-Patrie et livrée à la souveraineté d'une nation rivale. Elle aurait dû succomber à cette formidable épreuve. Non seulement nous avons survécu au cataclysme de 1759, mais nous nous sommes fortifiés, nous nous sommes merveilleusement multipliés ; et aujourd'hui les 60,000 Canadiens-Français cédés à l'Angleterre en 1763, sont devenus deux millions d'hommes, dont la vitalité et l'énergie s'affirment à la fois dans l'ordre économique et dans l'ordre politique. Comment des hommes de bon sens peuvent-ils disputer l'usage public, habituel et officiel de leur langue à deux millions de Canadiens-Français, qui sont chez eux, qui représentent les premiers occupants du sol, qui, depuis trois siècles, ont parlé, chanté, prié dans cette langue et qui, avec elle, ont porté la lumière et les bienfaits de la civilisation jusqu'aux extrémités du continent ? La dualité de langue dans ce pays est chose toute naturelle, quand on daigne jeter un coup d'œil sur nos origines et les vicissitudes de notre existence nationale. Il y a deux langues au Canada parce que le Canada est dû à la collaboration de deux grandes races : la race française, qui l'a évangélisé, civilisé ; la race anglaise, qui est venue plus tard, à l'ombre d'un nouveau drapeau, symbole d'une souveraineté nouvelle, travailler à son développement, à son accroissement, à sa prospérité.

Les gouverneurs du Canada, depuis Lord Elgin jusqu'à Lord Grey, en passant par Lord Dufferin, ont proclamé la nécessité, dans notre pays bilingue, de savoir les deux langues officielles. Au mois d'octobre dernier, Lord Grey, Gouverneur Général du Canada, visitant l'école Victoria de Québec, disait aux élèves qu'il était de l'intérêt des Canadiens de langue anglaise d'apprendre le français, comme il est de l'intérêt des Canadiens de langue française d'apprendre l'anglais. A l'heure actuelle, les membres du Conseil de l'Instruction

publique, section anglaise, s'adressent au gouvernement de Québec et demandent des subsides plus abondants afin d'augmenter l'enseignement de la langue française dans les écoles anglaises de la Province de Québec.

Tout homme occupant une position sociale de quelque importance, à moins qu'il ne soit aveuglé par un fanatisme étroit, reconnait qu'il est nécessaire dans notre pays, à raison des diversités ethniques et des mentalités différentes, de respecter les droits des deux grandes races qui forment le peuple canadien.

C'est ce que proclamait dernièrement le Très Révérend William Murphy, Recteur de l'Université d'Ottawa, devant le congrès d'Ottawa : " Deux races, à l'ombre du drapeau britannique, ont pris racine sur le sol du Dominion. Respect à leurs droits et à leur liberté. Ces peuples sont tous deux assez riches de souvenirs maintes fois séculaires, tous deux héritiers d'une littérature assez brillante et assez vaste, tous deux enfin assez attachés à leur culte, pour être fiers de parler, d'écrire, de chanter, de prier dans la langue de leurs ancêtres. " " Si vous désirez une formule qui soit l'expression de ma pensée, je demande pour tout homme la connaissance courante des deux langues, et la culture soignée de sa langue maternelle. "

Malheureusement, tous les Canadiens d'origine irlandaise n'ont pas la largeur de vue du Recteur de l'Université d'Ottawa. Il existe au Canada, comme aux Etats-Unis, toute une école de catholiques de langue anglaise dont l'idée fixe est que, dans les pays où domine l'élément anglo-saxon, le catholicisme doit être,coûte que coûte, anglo-saxon. Peu importe les diversités ethniques, les mentalités diverses, les légitimes préférences nationales. Il faut fusionner, unifier, établir le règne exclusif de l'anglais à l'église et à l'école. Ces tendances sont contraires à la justice, au droit naturel, à l'intérêt public ; et dans notre Canada elles sont à la fois anti-canadiennes et anti-catholiques. Anti-canadiennes, parce qu'elles prétendent donner un démenti à notre histoire ; qu'elles attaquent une possession d'état garantie par nos lois ; qu'elles contiennent un ferment de discorde et de luttes fratricides. Anti-catholiques, parce qu'elles compromettent la discipline, créent un réel péril pour la foi, et méconnaissent par leur tyrannique exclusivisme l'esprit de notre Sainte Mère l'Eglise, qui, toujours, a su se faire toute à tous et parler toutes les langues afin d'être entendue de tous ses enfants.

IV. Régime scolaire de la province d'Ontario.

Comme, dans la province d'Ontario, il y a une minorité considérable professant la religion catholique, la loi de la Province divise les écoles en écoles neutres, que fréquentent les enfants protestants, et en écoles séparées ou catholiques que fréquentent les enfants catholiques.

Comme la majorité des catholiques parle la langue française, et comme dans beaucoup de cantons l'on ne parle que le français, la loi pourvoit que " dans une section scolaire où la population est presqu'entièrement canadienne-française, les instituteurs soient autorisés à employer la langue française jusqu'à ce que les élèves puissent les comprendre en anglais." De plus, " dans une section scolaire où la population est presque entièrement canadienne-française ou allemande, les commissaires peuvent, en outre du cours ordinaire,

exiger l'enseignement de la lecture, la grammaire et la composition françaises ou allemandes aux élèves dont les parents en font la demande. " (Acte des écoles publiques et acte des écoles séparées d'Ontario.)

Toutefois, si la loi de la Province d'Ontario admet l'enseignement de la langue française, elle ne lui fait pas une place assez large. En réalité, les Canadiens d'origine française n'ont à leur disposition pour faire instruire leurs enfants qu'un cours primaire tronqué, où l'on enseigne à peu près exclusivement le français aux enfants de six à onze ans ; et, sans autorisation officielle, moitié en français et moitié en anglais aux enfants de onze à quatorze ans, âge auquel la grande majorité des enfants quitte l'école définitivement, ne sachant suffisamment ni une langue ni l'autre.

C'est pourquoi, en janvier 1910, les catholiques d'origine française de la Province d'Ontario se sont réunis en convention à Ottawa, ont signalé les lacunes du système d'éducation et ont demandé des réformes qui permettent aux enfants d'origine française d'acquérir, avec la connaissance de la langue anglaise, une connaissance plus parfaite de leur langue maternelle.

V. Elévation de Mgr M. F. Fallon au siège de London.

Les Canadiens d'orgine française ont toujours vécu en parfaite harmonie avec leurs compatriotes d'origine irlandaise, et aujourd'hui encore ils croient avoir leurs sympathies dans leurs justes revendications. Quand Mgr Fallon fut promu au siège de London, les démêlés qu'il eut à l'Université d'Ottawa avec ses supérieurs religieux au sujet de l'enseignement de la langue française firent craindre avec raison que son exil à Buffalo n'eut pas changé sa mentalité. (Allegatum 1.)

Il n'y avait pas un mois qu'il était sacré évêque de London qu'il était en tête-à-tête avec un ministre de la couronne, l'honorable W. J. Hanna, Secrétaire provincial dans le gouvernement d'Ontario, et cherchait à l'amener à faire disparaître " jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles publiques de son diocèse." L'Honorable Ministre, après l'entrevue, a fait un résumé de la conversation qu'il venait d'avoir et l'a communiquée à son collègue, l'Honorable Dr Pyne, Ministre de l'Instruction publique, à l'Honorable Réaume, ministre des Travaux publics, et au chef du cabinet, Sir James Whitney. J'ai entre les mains une copie signée de la main de l'Honorable W. J. Hanna, dont traduction fidèle est déposée au dossier. (Allegatum 2.)

J'ai une déclaration de Mr H. C. A. Maisonville, secrétaire de l'Honorable Mr Réaume, qui a reçu ce document qu'une main indiscrète a livré à la publicité contre sa volonté. (Allegatum 3.)

VI. Entrevue de Mgr Fallon et de l'hon. Hanna.

Dans son entrevue avec l'Hon. M. Hanna, Mgr Fallon dit que " la question supérieure à toutes les autres pour le bien-être de ses diocésains, c'est que l'enseignement bilingue soit

désapprouvé et prohibé ; quant à lui, il a résolu de faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles publiques de son diocèse. "

Nous avons toujours cru que l'intérêt supérieur des diocésains, aux yeux d'un évêque catholique, était l'intérêt des âmes, que la langue qui les avait toujours protégés dans le passé et qui les protège dans le présent contre les erreurs protestantes, dont la langue anglaise est le véhicule, trouverait grâce devant lui. Erreur. " Il y a, dit-il, des enfants allant aux écoles publiques, incapables de parler anglais ; et cela, trois générations après que leurs ancêtres sont arrivés dans le comté. " Voilà en effet le grand crime dont sont coupables ces Canadiens ; cent cinquante ans après la conquête, ils parlent encore le français dans leurs familles, et les enfants qui se présentent aux écoles ne savent pas l'anglais. Sont-ils des fils soumis à l'Eglise et bons citoyens ? Oui, certainement ; ils forment aujourd'hui la majorité des diocésains de Mgr Fallon ; par la pureté des mœurs familiales, et surtout par leur éloignement des mariages mixtes, ils sont les seuls à augmenter le nombre de ceux qui adoptent la loi du Christ. Ils sont aussi de bons citoyens ; ils paient les impots ; ils observent les lois ; ils s'occupent de la chose publique, et l'un des leurs est ministre dans le gouvernement de la Province. Et alors quel est donc leur crime ? Leur crime est de parler français dans la famille et d'arriver aux écoles sans savoir l'anglais. " Nous appartenons, dit-il, à une province de langue anglaise, habitant un continent parlant l'anglais, où tous les enfants, garçons et filles, en sortant des écoles pour affronter les combats de la vie, doivent être armés d'abord de la langue anglaise, coûte que coûte ; si, de plus, ils sont capables d'ajouter le français, ou l'italien, ou le polonais, ou toute autre langue, fort bien ; mais il est absolument nécessaire que la base de l'éducation soit anglaise. "

Mgr Fallon, pour avoir séjourné quelque temps à Buffalo et avoir pris ses lettres de citoyen américain, semble avoir oublié la constitution politique de son pays d'origine. Nous sommes politiquement un pays bilingue, où garçons et filles, en sortant des écoles, doivent avoir une connaissance courante des deux langues et la connaissance soignée de sa langue maternelle ; la constitution qui nous a été donnée par le parlement impérial met les langues française et anglaise sur un pied d'égalité ; et cette dualité de langues ne nuit pas plus ici à l'unité politique qu'elle a nuit en Belgique, où deux langues sont officielles, ou en Suisse, où trois langues sont officielles.

Lord Dufferin, ancien gouverneur-général du Canada, ex-ambassadeur d'Angleterre en Italie et en France, l'un des grands hommes d'Etat qui ont honoré l'Empire britannique au siècle dernier, dont le témoignage vaut bien, je l'espère, celui de Mgr Fallon, n'était pas aussi alarmé que lui des diversités ethniques qui existent au Canada : " Il est bien vrai que les différences de races qui existent au Canada compliquent, jusqu'à un certain point, les problêmes que les hommes d'Etat ont à résoudre de temps à autre ; mais les inconvénients qui peuvent quelquefois en résulter sont plus que contrebalancés par plusieurs avantages qui en dérivent. Je ne crois pas que l'homogénéité ethnologique soit un bienfait sans mélange pour un pays. Il est incontestable que le côté le moins attrayant du caractère social d'une grande partie des populations de ce continent est le cachet d'uniformité que présentent plusieurs de ses aspects, et je *pense qu'il est heureux pour le Canada de pouvoir compter sur la coopération de différentes races.* L'action réciproque des idio-syncracies nationales introduit dans notre existence une verdeur, une fraîcheur, une variété, une couleur, une impulsion éclectiques qui, sans cela, feraient défaut. Il serait d'une très mauvaise politique de chercher à les faire disparaître. " (Réponse de Lord Dufferin aux citoyens de Québec, 1877.)

Les Canadiens d'origine française savent aussi bien que Mgr Fallon l'importance de la langue anglaise dans la province d'Ontario ; s'ils insistent sur la nécessité de l'enseignement du français dans les écoles publiques, c'est afin que leurs enfants apprennent mieux et plus facilement la langue anglaise, tout en perfectionnant chez eux l'usage de la langue française qu'ils ont apprise au sein de la famille. (Allegatum 4).

De quel droit un évêque vient-il, au mépris de la loi naturelle qui donne aux parents la première éducation des enfants, défendre l'enseignement de la langue maternelle ? Jusqu'ici, l'on a toujours cru que les parents sont, par la loi naturelle, les premiers éducateurs des enfants qu'ils ont procréés ; qu'ils ont le droit de leur enseigner la langue qu'ils parlent ; que l'école primaire n'est autre chose qu'une modeste succursale du foyer domestique et de l'Eglise. Du foyer domestique, en tant que le père n'abdique pas son autorité mais, au contraire, continue de l'exercer par le maître de l'école qui n'est que son délégué pour enseigner d'abord la langue maternelle et les autres matières qu'il croit utiles à son enfant ; de l'Eglise, en tant que l'Eglise intervient pour assurer aux enfants, qui sont devenus ses enfants par le baptême, une éducation chrétienne. L'Eglise veille à ce que les maîtres soient catholiques, et les livres catholiques, que toute l'atmosphère de l'école soit catholique, et que rien, dans l'enseignement ou ailleurs, ne mette en péril la foi de ses enfants ; l'Eglise n'intervient nullement pour mettre à l'index la langue que parlent les parents et qu'ils veulent faire enseigner par ceux qui, dans les écoles, participent de leur autorité.

Le droit du père à diriger l'éducation de ses enfants est la condition même de l'existence de la famille tout entière fondée sur lui et son autorité. Toucher à ce droit directement ou indirectement constitue un véritable crime social. Ce droit sur l'éducation de leurs enfants est inaliénable. Léon XIII l'enseigne assez ouvertement lorsqu'il déclare "qu'une étroite obligation leur incombe: celle d'employer tous les soins et de ne négliger aucun effort pour repousser énergiquement toutes les violences qu'on veut leur faire en matière scolaire, et pour réussir à garder en leurs mains l'éducation de leurs enfants. " (Encycl.Sapientiæ Christianæ.)

" Dans ces devoirs qui dérivent de la procréation même des enfants, que les parents sachent qu'il y a, de par la nature et la justice, autant de droits, et que ces droits sont de telle nature qu'on ne peut rien en délaisser ici même, ni rien en abandonner à quelque puissance que ce soit, attendu qu'il n'est pas permis à l'homme de délier une obligation dont l'homme est tenu envers Dieu. " (Encycl. Officio sanctissimo, dec. 1887).

Je dénonce donc l'intervention de Mgr Fallon comme un attentat, non seulement contre notre droit statutaire, mais contre le droit naturel qui permet aux parents de faire enseigner dans l'école la langue qu'ils parlent dans la famille. Pour lui, il semble qu'il y a un principe qui domine tout droit : c'est que, dans la province d'Ontario, la base de l'éducation doit être anglaise ; que garçons et filles en sortant de l'école pour affronter les combats de la vie doivent être armés d'abord de la langue anglaise.

" Je fis observer, dit l'Honorable M. Hanna, à Sa Grandeur que, selon moi, dans les localités où les Canadiens-français sont nombreux et parlent le français, on a cru que le maître d'une telle école réussirait mieux, vu qu'il pourrait mieux conduire les enfants de la langue française à la langue anglaise. A cela il réplique que c'est une erreur ; que s'il en était ainsi en théorie, cela n'était jamais mis en pratique honnêtement ; que l'argument en faveur de la nécessité du maître français dans les localités françaises était l'argument de

l'agitateur clérical ou de l'agitateur politique ; et, secouant son gros bras et son poing vers moi, il dit : " Je me charge de prendre soin de l'agitateur clérical ; mais pour l'agitateur politique, je ne puis le contrôler, si ce n'est dans la sphère politique avec l'aide des autres. . ."
« Il rejette avec mépris l'idée que l'on doive enseigner aux enfants leur langue maternelle en même temps que la langue de l'école. Il paraît convaincu que les enfants qui sont obligés d'apprendre l'anglais et de parler l'anglais dans leurs cours et dans leurs jeux, qui n'entendent rien que l'anglais dans les écoles, apprendront la langue en deux ou trois mois, et que toute autre méthode est contraire à l'intérêt des enfants. »

Dans ce passage, Mgr Fallon veut engager l'honorable Ministre à supprimer tout enseignement de français, bien que la loi d'Ontario permette l'enseignement de la langue française jusqu'à ce que les enfants puissent comprendre l'anglais. Tous les pédagogues s'accordent à dire qu'on ne peut apprendre une langue étrangère facilement qu'en sachant d'abord sa langue maternelle, de sorte que la langue maternelle serve de véhicule par lequel on communique aux enfants les éléments des langues étrangères. Mais dans la crainte que les enfants n'apprennent le français, Mgr Fallon voudrait que l'on supprimât tout enseignement du français, enseignement qui permet aux enfants d'origine française de passer de la connaissance de leur langue maternelle à la connaissance de l'anglais ; il voudrait un coup de force brutale qui violerait les droits naturels de ses diocésains d'origine française, et à cette fin il offre à l'honorable Ministre le secours de *son gros bras et de son poing.*

" Le maître français, ajoute-t-il, a été imposé à ces parties du pays contrairement aux désirs des parents et aux intérêts des enfants. "

Je ne voudrais pas manquer de respect envers Mgr Fallon, dont le caractère est vénérable ; mais je suis obligé de dire que, pour entraîner l'honorable Ministre, il ne recule pas devant des déclarations fausses et mensongères. Monseigneur savait parfaitement que les trente-deux mille Canadiens d'origine française qui forment la majorité de ses diocésains exigent que leurs enfants apprennent et la langue maternelle et la langue anglaise. Pour résister à ses tentatives d'assimilation forcée, douze cents délégués de sept sections de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Essex se réunirent, le 25 septembre, à Tecumseh, et approuvèrent à l'unanimité l'ordre du jour suivant : " Nous protestons de notre soumission à l'autorité de l'Eglise en tout ce qui concerne la foi, les mœurs et la discipline ; mais nous insistons en même temps sur le droit naturel que nous possédons, comme pères de familles et comme citoyens britanniques, de conserver à nos enfants nos traditions, sur la nécessité de l'enseignement bilingue, la connaissance des deux langues étant nécessaire à notre vie économique et sociale, et la connaissance parfaite du français constituant la base essentielle de notre moralité et l'une des sauvegardes les plus précieuses de notre foi. Et, de plus, nous proposons que toutes les municipalités scolaires intéressées demandent à leurs syndics de bien vouloir informer les instituteurs et institutrices de leurs divisions respectives qu'ils veulent que le français soit enseigné dans les écoles. Les Canadiens-Français réunis en assemblée publique à Tecumseh le 25 septembre 1910 désirent déclarer publiquement qu'ils approuvent avec enthousiasme les résolutions adoptées après sérieuses considérations par le Congrès d'Education d'Ottawa en janvier dernier, spécialement celles qui concernent l'importance de l'enseignement de la langue française dans nos écoles ; que le vœu sincère de cette assemblée est que rien en devra être négligé pour obtenir, par tous les moyens constitutionnels, cet enseignement du français dans nos écoles, sachant que c'est la sauvegarde de notre nationalité au point de vue religieux et national. "

Mgr Fallon ne dédaigne par le rôle d'agitateur politique quand il dit à l'honorable Ministre : " L'agitateur canadien-français ne manque pas de dire que les Canadiens-Français contrôlent quinze ou dix-sept comtés dans la province d'Ontario ; de fait, les Canadiens-Français n'en contrôlent aucun. "

Laissons de côté l'influence politique que possèdent les deux cent mille Canadiens-français habitant la province d'Ontario. N'est-il pas honteux qu'un évêque catholique fasse reposer le droit des fidèles sur l'influence du nombre ? C'est à se demander quelle notion il a du droit, qui pourra dépendre du bon vouloir d'une majorité politique.

Dans la province de Québec, nous avons une autre idée du droit et de la justice ; nous sommes, nous Canadiens-Français, en majorité dans presque tous les comtés de la Province ; nous accordons aux minorités, si petites qu'elles soient, la plénitude de leurs droits religieux et civils avec une générosité qu'elles sont obligées de reconnaître ; nous sommes toujours prêts à voler au secours d'une minorité dont les droits sont menacés. Que voulez-vous ? Dans cette vieille province de Québec, nous avons été imbus de ces vieux principes que le droit des minorités ne dépend pas des caprices d'une majorité parlementaire, mais qu'il a son fondement dans la loi naturelle.

Mgr Fallon parle encore des Canadiens-Français dont le nombre aurait été grossièrement exagéré dans le dernier recensement officiel du Canada ; de l'ambition des Canadiens-Français de dominer l'Eglise et l'Etat. Ce sont là des accusations que l'on peut lire tous les jours dans les gazettes orangistes qui crient : " No French domination, no popery. " et qu'on s'étonne de trouver dans la bouche d'un évêque.

Dans ce document, où Mgr Fallon se révèle l'ennemi des droits des catholiques d'origine française, je tiens à protester contre ce qu'il dit contre Mr David Chenay, inspecteur des écoles bilingues. Sa Grandeur sait parfaitement que Mr Chenay est un Maître-ès-arts du collège de Détroit ; que Mr Chenay a enseigné avec grand succès pendant plusieurs années à Windsor et autres endroits ; que le département de l'Instruction publique a toujours rendu hommage à ses mérites et reconnu sa grande compétence comme inspecteur des écoles bilingues. (Allegatum 3).

Donc quand Mgr Fallon vient dire au Ministre que la *nomination de Mr Chenay serait une farce,* il se rend coupable d'une grave calomnie. Quant à l'inspecteur Sullivan, qui trouve grâce devant lui, il est reconnu dans Essex comme un adversaire des écoles bilingues.

VII. Instruction au clergé du diocèse, le 14 juillet 1910.

Sa Grandeur Mgr Fallon eut bientôt l'occasion de communiquer à son clergé ses idées sur les écoles bilingues et l'importance de la langue française ; il le fit le 14 juillet 1910, dans un exposé de principes qu'il appelle ses principes *philosophiques, théologiques* et *rationels.* Un résumé de cette instruction a été versé au dossier. (Allegatum 5).

" Je suis opposé, dit-il, aux écoles bilingues parce qu'elles ne peuvent donner une éducation appropriée à nos besoins. L'école bilingue ne réussit pas dans la province de Québec et ne réussira pas non plus dans cette province. "

" L'école bilingue ne réussit pas dans la province de Québec ! " — Nos hommes politiques, nos juges, nos avocats, nos médecins, nos négociants, etc., qui parlent l'anglais souvent mieux que les Anglais eux-mêmes, où ont-ils appris l'anglais, sinon dans les écoles bilingues de la province de Québec ?

" L'école bilingue ne réussirait pas dans notre province !" — Mais cette école bilingue, elle existe déjà de par la loi et les règlements du Département de l'Instruction publique. Cette école bilingue, nonobstant les imperfections de la loi scolaire d'Ontario, a déjà donné de bons résultats. (Allegata 50, 51, 52).

"N 'enseignez à vos enfants qu'une seule langue, peu importe laquelle, que ce soit le français ou l'anglais. " — Oui, voilà qui est bien généreux ; d'après la loi d'Ontario, reçoivent une subvention des deniers publics les seules écoles qui ont la langue anglaise comme langue d'enseignement. Or, Mgr Fallon dit à ses diocésains d'origine française : " N'enseignez que le français. " Et alors les Canadiens-Français, après avoir payé les taxes pour les écoles publiques, devront se bâtir des écoles exclusivement françaises pour lesquelles ils n'auront pas un sou du trésor public et dans lesquelles les enfants ne pourront pas apprendre l'anglais. " Alors, reprend Mgr Fallon, n'enseignez que l'anglais. " Mais les parents veulent que leurs enfants apprennent dans les écoles la langue maternelle, et c'est un droit qui leur est garanti par la nature, la loi de la Province et la constitution du pays.

" Je n'admets pas ce principe que perdre sa langue c'est perdre sa foi. " — Il est vrai, en soi, que l'on peut abandonner sa langue et garder sa foi ; mais l'attachement d'un peuple à sa langue est merveilleusement fort, tellement fort que si vous violentez ce sentiment vous pouvez causer des malheurs irréparables. Le cœur humain est ainsi fait qu'il est plus fortement lié aux choses temporelles qu'aux choses spirituelles, et qu'un clergé qui voudrait dépouiller brusquement les Allemands, les Italiens, les Polonais, les Canadiens-Français de leur langue nationale les jetterait pour la plupart dans l'apostasie.

Sa Grandeur Mgr Fallon ne croit pas que la langue soit une sauvegarde pour la foi. — Des évêques du même pays, de la même province, affirment le contraire en même temps. Mgr Latulippe, Vicaire Apostolique de Témiscamingue, dans une lettre à ses diocésains, écrivait au mois d'octobre dernier : " Sans doute nous voulons que nos enfants apprennent l'anglais ; cette langue leur est nécessaire pour qu'ils puissent réussir plus parfaitement dans les affaires, mais nous voulons aussi, *afin qu'ils n'échouent pas dans la seule affaire véritablement importante*, que nos enfants canadiens-français conservent leur mentalité et qu'ils n'oublient pas la langue dans laquelle ils ont appris à prier ; car *l'expérience l'a démontré partout, la langue est l'une des plus fidèles gardiennes de la foi.* "

Mgr Langevin, Archevêque de Saint-Boniface, parlant à Central Falls, E.-U., disait à ses auditeurs : " Sans doute, c'est un impérieux devoir pour vous que de faire enseigner l'anglais à vos enfants, et cela tant dans leur intérêt personnel (car un homme qui parle deux langues en vaut deux) que dans l'intérêt de la grande République où ils vivent et qui doit trouver en eux ses meilleurs citoyens. Mais il ne faut pas oublier que vous avez non-seulement le droit mais le rigoureux devoir de protéger, de défendre la langue de vos pères ; car il ne fait nul doute, et l'expérience est là pour le prouver, que de la conservation de votre langue dépend en grande partie la conservation de votre foi. "

" D'ailleurs, telle a été de tout temps la pensée de l'Eglise qui, à l'exemple des Apôtres, n'a jamais voulu arracher la langue des peuples pour les enseigner et les conserver à la foi,

mais au contraire s'est toujours mise à la portée des peuples pour leur enseigner en leur langue les vérités de la foi. "

Interrogeons donc l'Eglise catholique et demandons-lui quelle est son attitude sur cette question des langues et des nationalités ; n'ayons pas peur de descendre dans les collections des décrets des Souverains Pontifes et des Congrégations Romaines pour découvrir quelle est sa pensée véritable sur ce sujet depuis le lendemain de la Pentecôte.

Laissant de côté, pour le moment, la question de savoir quelle est l'attitude de l'Eglise vis-à-vis des langues liturgiques, j'affirme la proposition suivante:

I. Proposition.— L'Eglise Catholique, respectant le principe des nationalités, parle le langage de tous les peuples et ordonne à ses ministres d'apprendre et de parler la langue de ceux qu'ils doivent convertir à la foi du Christ.

a) L'Apôtre Saint Paul, de son temps, a dû s'occuper de la question des langues ; il n'a pas ordonné à ses disciples d'amener les Gentils à comprendre et à parler la langue des Juifs, mais plutôt d'apprendre la langue des peuples qu'ils voulaient convertir. Dans son épitre aux Corinthiens, il adresse ces paroles à ses disciples : " *Nisi vos per linguam manifestum dederitis, quomodo scietur id quod dicitur ? Eritis enim in æra loquentes. Tam multa, ut puto, genera linguarum sunt in hoc mundo et nihil sine voce est. Si ergo nesciero virtutem linguæ ero ei cui loquor barbarus et qui loquitur mihi barbarus.* " (I Cor., c. XIV, v. 9).

b) La Sacrée Congrégation de la Propagande, par son décret du 5 mai 1774, adressé à tous les Vicaires Apostoliques du monde, ordonne aux missionnaires d'apprendre la langue des peuples qu'ils doivent évangéliser. " *Etsi pluries cautum sit ut apostolici missionarii officium suscepturi omni diligentia et alacritate curarent locorum ad quæ ablegantur idiomata addiscere, ne ob linguæ imperitiam, in medio messis multæ contra S. Sedis expectationem, otiosi et inutiles remanerent ; nihilominus cum experientia constet nonnullarum regionum missionarios, posthabito propriæ conscientiæ atque animarum ab eis divini verbi pabulum exposcentium detrimento decides in hoc et negligentes existere... omnibus et singulis, qui pro Christo in terris hæreticorum et infidelium legatione funguntur, modis omnibus ac etiam in virtute sanctæ obedientiæ* (*præcipiunt EE. PP.*) ut cum primum ad stationes sibi assignatas pervenerint, sedulo studeant vernaculum illius gentis sermonem callere atque in id nervos omnes intendere. " (Colect. S. C. de Prop. Fide, N. 312).

c) Je retrouve les mêmes prescriptions dans un décret de la même Congrégation du 7 mars 1778. (Collect. N. 315).

d) Dans une instruction de la S. Congrégation de la Propagande, du 22 juillet 1883, je lis ces graves paroles que je livre à la méditation de certains prêtres du diocèse de London, qui ignorent complètement la langue française que parlent les fidèles confiés à leurs soins : " *Cum fides, docente Apostolo, per auditum sit, auditus per verbum Christi, nemo autem credat nisi audiat prædicantem, necesse est hunc uti sermone quem auditores probe noverint et intelligant... Quam ob rem in Ecclesiæ primordiis divinitus et præter ordinem factum est ut Apostoli omnia loquerentur genera linguarum, quarum notitiam in illis rerum adjunctis humano studio assequi non poterant. Ecclesia autem constituta, tale subsidium non a Deo præter ordinem expectandum fuit, sed humano labore atque industria comparandum.* Quare nihil crebrius atque instantius ab Apostolica Sede desideratum est, expetitum, jussum, quam ut missionarii tempestive addiscerent ac probe callereut linguas quibus populi ab ipsis erudiendi uti consueverunt ; *eamque ob causam plura S. Cong. de Prop. Fide decreta prodierunt in quibus*

religiosi viri ad christianam fidem catholicamque religionem propagandam mittendi opportune instituuntur. " Est-ce assez clair ? Rien, dit le Décret, n'a été désiré, demandé, ordonné plus fréquemment et plus instamment par le Saint Siège à savoir que les missionnaires apprennent et possèdent parfaitement les langues que parlent les peuples qu'ils doivent instruire. (Collect. S. C. de Prop. Fide, N. 327).

Toute cette instruction est à lire parce qu'elle contient la doctrine traditionnelle de l'Eglise sur ce sujet.

e) Une autre instruction de la même Congrégation publiée quelques mois plus tard et adressée aux Vicaires Apostoliques de la Chine leur ordonne de faire apprendre aux missionnaires la langue des naturels du pays et même d'user à cette fin des peines ecclésiastiques. (Collect. S. C. de Prop. Fide, N. 328).

Le concile plénier de tous les évêques du Canada tenu à Québec en 1909 réflète la doctrine traditionnelle de l'Eglise sur ce sujet quand, dans le chapitre II, " *De minoribus seminariis, can. 166,* " il dit : " *Patriam linguam non modo alumni non negligant, sed sic ejus principiis et regulis instituantur ut recte et eleganter id loqui et scriber evaleant. Valde igitur optandum est his in regionibus ut qui gallice loquuntur non gallicam tantum, nec qui anglice loquuntur tantum anglicam linguam, sed utrique duas illas calleant linguas : quæ multis in locis ad sacramentorum verbique Déi dispensationem simul requiruntur.*

II. Proposition. Non seulement les évêques doivent donner des prêtres qui sachent parfaitement (*qui probe calleant*) les langues des peuples qu'ils doivent enseigner et desservir, mais encore leur devoir formel est de recruter dans les groupes ethniques dont ils ont la garde des prêtres nationaux.

Les peuples n'ont pas tous la même mentalité. Les catholiques irlandais, canadiens-français, allemands, polonais, italiens, peuvent être excellents catholiques, mais ils n'ont pas la même mentalité. Tel prêtre irlandais échouera misérablement dans la direction d'une paroisse canadienne française pendant qu'un prêtre canadien-français n'aura pas plus de succès à diriger une paroisse irlandaise, lors même qu'il saurait parfaitement la langue anglaise. La volonté formelle de l'Eglise est que chaque peuple, chaque groupe ethnique soit desservi par des ministres de sa langue et de sa nationalité. Interrogeons de nouveau l'Eglise et demandons-lui quelle est son attitude vis-à-vis des nationalités.

a) Un décret de la Propagande du 28 novembre 1630 ordonne ce qui suit : " *Omnino providendum est ut qui ex Indis fuerint magis habiles, post diligentem et exactam eorum instructionem morumque eorumdem per aliquot annos probationem et in pietate christianæque religionis functionibus exercitationem ad sacros ordines usque ad sacerdotium inclusive promoveantur.* " Pour quelles raisons la S. Congrégation ordonne-t-elle de faire des prêtres parmi les naturels du pays ? L'instruction donne les raisons suivantes : 1 parce que les Ecritures Saintes et l'histoire de l'Eglise montrent que cela se faisait partout par les Apôtres de la primitive Eglise ; 2 parce que les prêtres indigènes ont plus facilement la confiance du peuple ; 3 parce qu'ils connaissent mieux le langage, les coutumes et les dispositions de leurs compatriotes.

b) En 1659, le Pape Alexandre VII, par l'organe de la S. Congrégation de la Propagande, fait avertir les Vicaires Apostoliques du Tonkin, de la Chine, de la Cochinchine que la raison première de leur mission est d'instruire la jeunesse et de préparer pour le sacerdoce des enfants du pays, qui travailleront à leur tour à propager la foi du Christ et même à pren-

dre leur place. " *Potissimam rationem episcopos in illas regiones mittendi fuisse ut omnibus modis atque rationibus curarent juventutem illam sic instituere ut sacerdotii capaces redderentur et ab eis consecrarentur ac suis locis per vastas illas regiones collocarentur rem illic christianam summa diligentia iis dirigentibus curaturi ; ut ad sacros ordines quamplurimos et quam aptissimos adducerent, instituerent et suo tempore promoverent.* " *Collectanea S. C. de Prop. Fide, N. 228.*

c) Je trouve les mêmes témoignages dans les lettres apostoliques du même Pontife " *Sacrosancti Apostolatus officii,* " du 18 janvier 1658, et " *Super Cathedram,* " du 9 septembre 1659 ; mêmes témoignages dans les lettres apostoliques " *In excelsa* " et " *Speculatores* " de Clément IX, du 13 septembre 1669 ; même témoignage dans les lettres apostoliques " *Decet Romanum Pontificem* " de Clément X, du 2 décembre 1673, où je lis ces paroles : " *Eo potissimum fine in Sinas, Tonquinum, Cochinchinam, Siamum et alia vicina regna missos ibique constitutos esse episcopos, vicarios apostolicos, ut ex christianis indigenis seu incolis illarum partium instituerentur clerici et sacerdotes, ac crescente fide fideliumque numero, disciplinæ ecclesiasticæ usus paulatim introduceretur.* "

d) Innocent XI, dans sa lettre " *Onerosa pastoralis,* " du 1er avril 1680, ordonne d'augmenter le nombre des Vicaires Apostoliques, et que chacun d'eux s'applique surtout à *former des prêtres nationaux et indigènes* : *Et singuli eorum* " *institutioni et ordinationi naturalium sive indigenarum præcipue studerent.* " Le même Souverain Pontife demande à ses Légats d'user de peines canoniques afin d'amener les Vicaires Apostoliques à instruire et ordonner des prêtres nationaux : " *Cogendi Vicarios Apostolicos pœnis a sacris canonibus inflictis ad instruendos et ordinandos clericos et sacerdotes naturales sive indigenas.* "

e) Dans le même sens l'on a des constitutions de Clément XI, " *Dudum felicis,* " du 7 décembre 1703, de Clément XII, 16 avril 1736, plusieurs constitutions de Benoit XIV et une lettre encyclique de Pie VI du 10 mai 1775.

f) Dans les temps plus rapprochés de nous, la voix de l'Eglise se fait entendre aussi forte que dans les siècles précédents pour ordonner aux évêques et aux vicaires apostoliques de s'élever au-dessus des misérables intérêts de nationalité, d'ériger des séminaires et de former des prêtres nationaux qui iront vers des compatriotes pour les gagner à la foi ou les y maintenir. Ecoutons la voix du pieux Grégoire XVI daus sa lettre " *Neminem profecto,* " 22 novembre 1845 : " *Porro autem Romanos Pontifices pro supremi sui officii sanctitate in id æque omni ope atque opera incubuisse ut qui in diversas terræ partes abibant earumque ecclesiis proficiebantur episcopi, indigenæ cleri institutionem vehementissime urgerent, res est, ut cuique perspecta est, ita multiplici documentorum genere confirmata.* "

" *Illud insuper æque studiosissime curent (episcopi), quod etiam præcipui illorum muneris est, ut ex christianis indigenis seu incolis earum partium probati clerici instituantur ac sacerdotes initientur , quo scilicet crescente fide fideliumque numero disciplinæ ecclesiasticæ usus paulatim invalescat, ac religionis catholicæ stabilitati prospiciatur. Hujus rei causa maxime proderit, imo necessarium erit, seminaria condere in quibus adolescentes qui a Deo ad sacerdotium vocati fuerint, bene diuque educentur sacrisque doctrinis imbuantur.* "

g) Veut-on des témoignages plus récents ? Ecrivant aux archevêques et évêques des Etats-Unis, Léon XIII dans sa lettre " *Quam ærumnosa,*" du 10 décembre 1888, touchant les nombreux Italiens qui vont s'établir dans la grande république, rappelle les misères spirituelles dont sont victimes ces pauvres émigrants et affirme que la cause principale de ces

malheurs se trouve dans le manque de prêtres capables de parler l'italien. Puis il indique le remède que, dans sa sollicitude apostolique, il a résolu d'appliquer au mal. Se propose-t-il de leur envoyer des maîtres pour leur enseigner l'anglais ? Nullement. Voici ses paroles: "Nous avons décidé d'envoyer chez vous plusieurs prêtres italiens qui soient à même de soulager leurs nationaux en parlant leur langue, de les instruire de la doctrine de la foi et des préceptes ignorés ou négligés de la vie chrétienne, d'exercer auprès d'eux l'administration salutaire des sacrements, d'élever la génération croissante dans la religion et les sentiments d'humanité, d'être enfin utiles à tous par le conseil et l'assistance, et de leur venir en aide par les soins du ministère sacerdotal. "

Aux yeux du grand Léon XIII, pour sauver ces millions d'Italiens, il faut des prêtres italiens " *qui conterraneos suos noto solentur alloquio*" ; des prêtres qui parlent à des compatriotes la langue de la patrie absente.

h) Ecoutons encore la voix de Léon XIII, dans l'encyclique "*Ad extremæ,*" du 24 juin 1893, sur les meilleurs moyens d'établir l'Eglise solidement dans les Indes orientales ; je cite d'après la traduction française : " La foi catholique dans les Indes n'aura pas un avenir certain, sa propagation ne sera pas assurée aussi longtemps qu'il n'existera pas de clergé formé d'indigènes préparés à remplir les fonctions sacerdotales et qui soient capables, non seulement d'aider les missionnaires, mais de remplir eux-mêmes les charges pastorales. La tradition rapporte que Saint François-Xavier avait cette même pensée et qu'il avait coutume de dire que la religion ne pourrait s'établir fermement dans les Indes sans l'activité apostolique de prêtres pieux et intrépides nés dans le pays. Il est facile de juger combien grande était, particulièrement sur ce point, la perspicacité de l'apôtre. En effet, le zèle des hommes apostoliques venus d'Europe rencontre beaucoup d'obstacles dont les plus grands sont l'ignorance de la langue du pays bien difficile à apprendre, la nouveauté des mœurs et des coutumes auxquelles on ne se fait pas toujours, même après de longues années ; aussi le clergé européen reste-t-il dans ce pays complètement étranger. Aussi à cause de la moins grande confiance des indigènes envers les étrangers est-il évident que les prêtres du pays produiront des fruits de salut beaucoup plus abondants. Ils ont les goûts, le caractère, les mœurs de la nation ; ils savent quand il faut parler et quand il est préférable de se taire ; enfin, Hindous eux-mêmes, ils vivent au milieu des leurs sans inspirer de défiance : avantage dont il est inutile de démontrer l'importance, surtout dans les circonstances critiques. "

Veut-on savoir, d'après Léon XIII, quelle a été de tout temps l'attitude de l'Eglise sur ces questions de races et de nationalité ? Ecoutons encore ses remarquables paroles : " Les Apôtres, dans l'accomplissement de leur charge, commencèrent à répandre les enseignements chrétiens parmi le peuple ; ensuite ils choisirent quelques fidèles pour les initier aux saints mystères et les élever à l'épiscopat. Tel fut l'usage établi et suivi par les Apôtres. Les Pontifes Romains ne manquèrent pas de suivre leur exemple, et ils ordonnèrent aux hommes apostoliques de faire tous leurs efforts dans les lieux où l'assemblée des fidèles était assez nombreuse pour choisir le clergé parmi les indigènes. "

i) L'Eglise plane tellement au-dessus des questions de langue et de nationalité que, pour gagner les peuples à la loi du Christ ou les maintenir dans l'unité catholique, elle n'hésite pas à renoncer à sa liturgie et à sa langue latine.

L'Eglise a une langue liturgique, qui est la langue latine ; elle veut que ses livres liturgiques soient écrits en latin, sans doute parce que l'universalité de la langue latine

répond à l'universalité de l'Eglise, mais aussi parce que la langue latine étant une langue morte ne peut froisser aucune susceptibilité nationale. Mais pour ramener les peuples à l'unité catholique ou les retenir dans la communion romaine, elle approuve les liturgies orientales qui introduisent les langues nationales dans les livres liturgiques. Pour montrer l'esprit de l'Eglise sur ces questions de nationalité, je pourrais citer une foule de documents pontificaux ; je me contenterai de rappeler l'Encyclique de Benoit XIV " *Allatæ nobis,* " du 16 juillet 1755, la constitution de Pie IX, du 6 janvier 1862, la lettre de Léon XIII " *Orientalium dignitas,*" du 30 novembre 1894. Léon XIII, toujours dans le même but de mettre l'Eglise bien au-dessus des questions de races et de rites, n'hésite pas à renouveler le décret suivant, que je cite en français : " Tout missionnaire latin, séculier ou régulier, amenant un oriental au rite latin par ses conseils ou son appui, sans préjudice de la suspense a *divinis* qu'il encourra *ipso facto*, et des autres peines infligées par la constitution " *Demandatum,* " sera privé et dépouillé de sa charge. Pour que cette ordonnance soit certainement connue et demeure stable, nous ordonnons qu'un exemplaire en soit affiché dans les églises des latins."

Je pourrais citer d'autres documents apostoliques de Léon XIII et de Sa Sainteté Pie X ; j'en ai dit assez, je l'espère, pour prouver que l'Eglise respecte le principe des nationalités, parle la langue de tous les peuples, recrute ses ministres parmi les différents groupes ethniques ; que la foi et le salut des hommes sont à ses yeux des fins suprêmes auxquelles sont subordonnées les différences de races, de langues et de rites ; que la société fondée par le Christ n'est ni anglaise, ni française, ni allemande, ni italienne, mais qu'elle est catholique, apostolique et romaine ; que c'est un sacrilège que de vouloir en faire la chose d'une race.

J'ai dit quelle est l'attitude de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; il me reste à dire quelle est l'attitude de l'église de London à laquelle préside Mgr Fallon.

Dans le diocèse de London, conserver la foi catholique et promouvoir les intérêts des âmes semblent des fins secondaires ; mais angliciser des Canadiens d'origine et de mentalité françaises, voilà la fin principale que poursuit l'autorité ecclésiastique diocésaine et à laquelle elle met un zèle digne d'une meilleure cause. L'accusation que je porte en ce moment est d'une haute gravité, je le sais, mais je puis en montrer le bien fondé.

La population du diocèse de London est de soixante mille catholiques, dont trente mille au moins sont d'origine française. Au mois de janvier 1911, il y avait dans le diocèse de London soixante-dix prêtres séculiers, dix-huit prêtres réguliers et deux prêtres de langue anglaise étudiant au collège canadien à Rome. Au mois de décembre précédent, huit prêtres irlandais ont été ordonnés à la cathédrale de London. Sur ce nombre, les Canadiens-français ne comptent que dix-huit prêtres séculiers et quatre réguliers. Qu'arrive-t-il ? Il arrive que les Canadiens-Français n'ayant pas, en bien des endroits, des prêtres qui sachent le français, qui prêchent en français, qui entendent les confessions en français, cessent d'aller à l'église, abandonnent la confession et les pratiques religieuses et finissent par se faire anglais, mais après avoir abandonné leur foi catholique. Dans les paroisses mixtes, le prêtre canadien-français se fait toujours un devoir de prêcher dans les deux langues, de faire le ministère dans les deux langues ; le curé d'origine irlandaise, trop souvent, se fait un devoir de ne pas comprendre le français ou de ne pas le parler.

Citons maintenant quelques faits :

a) L'un des principaux devoirs de la charge pastorale est d'enseigner. L'évêque ensei-

gne par ses lettres pastorales, par la publication des Encycliques du Souverain Pontife qui intéressent la foi et la piété des fidèles. En justice, les fidèles ont le droit strict de connaître les enseignements que le Souverain Pontife destine à tous ses enfants ; ils ont le droit de connaître les directions qui leur viennent de ceux qui sont chargés immédiatement du soin de leurs âmes. En pratique, on dirait que les enseignements et les directions de l'Eglise ne sont pas pour les Canadiens de langue française ; ils leur sont envoyés dans une langue étrangère, que souvent ils ne comprennent pas. J'ai des déclarations venant des paroisses de Saint-Joachim, de Paint-Court, de Tilbury, de Saint-Alphonse de Windsor, d'Amhersburg, de Walkerville, etc. (je puis en avoir de toutes les paroisses canadiennes-françaises) dans lesquelles les fidèles se plaignent de ce que les lettres pastorales de leurs évêques, du Souverain Pontife, ne leur sont pas communiquées en français. " Nous déclarons en souffrir au point de vue spirituel, disent-ils ; nous demandons avec instance aux autorités ecclésiastiques la publication de tous les documents religieux dans la langue de la moitié des fidèles du diocèse de London ; nous protestons de notre attachement à notre mère l'Eglise et de notre obéissance à nos supérieurs ecclésiastiques. "

Parmi ces signataires, il y a des gens du peuple, il y a des professionnels, il y a des conseillers municipaux, il y a un maire, il y a surtout des enfants de l'Eglise. Pauvres fidèles ! pour entendre les enseignements de Celui qui est au-dessus de toutes les races, ils sont obligés de faire appel à leur attachement inaltérable à l'Eglise et à ses pasteurs : " *Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis.* " (Allegata 6, 7, 8, 9, 10, 11).

Pauvres fidèles ! parfois il semble à quelques-uns que la société civile soit plus respectueuse de leurs droits que la société religieuse représentée par leurs pasteurs immédiats ; ponr connaître les lois de leur pays, ils n'ont qu'à consulter les lois du Canada, qui sont publiées en français et en anglais, en vertu du statut impérial qui s'appelle " L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord " ; mais quand ils veulent connaître les documents du Saint Siège et de l'évêché, documents qui intéressent leur salut éternel, ils doivent recourir à une langue étrangère.

b) A Chatham, comté de Kent, il y a un groupe considérable de Canadiens-Français; le recensement de 1901 donne 643 âmes d'origine et de langue françaises, sans compter les gens de la campagne. Quels sont les prêtres de Chatham qui *probe calleant linguas populi*, qui sachent parfaitement la langue du peuple, comme le veut l'Eglise, qui puissent entendre les confessions de ces fidèles, qui puissent leur annoncer la parole de Dieu, qui puissent faire le catéchisme à leurs enfants ? Ecoutez bien la réponse : " Nous, soussignés, affirmons sous serment ce qui suit :

" 1. Que les Canadiens d'origine et de langue françaises dans la cité de Chatham et des campagnes environnantes, et paroissiens de l'église Saint-Joseph de Chatham, sont au nombre de 148 familles qui nombrent au moins 500 personnes d'origine française ;

"2. Que les Canadiens d'origine et de langue françaises sont desservis par les Pères Allemands de Cincinnati, Ohio, Franciscains, à présent résidant à Chatham, mais si souvent changés et remplacés qu'ils sont toujours étrangers dans notre paroisse et notre pays ;

"3. Que ces Pères, ne sachant pas le français, ne prêchent jamais en français, ne font jamais le prône en français, n'enseignent jamais le catéchisme en français, n'entendent pas les confessions en français ; il n'y en a qu'un seul qui puisse dire quelques mots en français ;

"4. Que ces Canadiens n'entendent jamais en français la lecture d'un document pontifical ou épiscopal ;

"5. Que parmi ces populations de langue française insuffisamment desservies, il y a 25 mariages mixtes et 51 apostasies ;

"6. Que ces Canadiens seraient très heureux d'avoir pour institutrices des religieuses canadiennes-françaises qui puissent enseigner à leurs enfants leur langue maternelle et ensuite la langue anglaise. " (Allegatum 14).

c) A Windsor, à l'église de l'Immaculée Conception, les paroissiens canadiens-français sont en révolte ouverte contre leur curé, le Rév. Père Downey ; les trois quarts des paroissiens sont canadiens-français ; les quatre cinquièmes des élèves de l'école sont de la même origine. Cependant la langue française est exclue de l'église et de l'école au grand détriment de l'enseignement religieux. A une assemblée publique tenue le premier dimanche d'octobre, un comité de citoyens décide d'exposer au Père Downey la nécessité de parler français à l'église pour le bien spirituel de la grande majorité de ses paroissiens. Le 7 octobre, le comité demande que désormais, le dimanche, à la messe de 7.30, il y ait un sermon anglais et un prône dans les deux langues ; qu'à la messe de 9, il y ait un sermon français et un prône dans les deux langues ; qu'à la messe de 10.30, il y ait un sermon français tous les deux dimanches et un prône dans les deux langues. N'est-ce pas qu'ils sont bien modérés dans leurs demandes, ces Canadiens qui forment la très grande majorité de la paroisse ?

Le Père se déclare l'homme capable de rémédier à leurs justes griefs, mais il a besoin de quelque temps. Le 2 décembre, le Rév. Père nie avoir exprimé aucune opinion et leur dit que leur demande doit être adressée à l'évêque du diocèse. Le 23 décembre, l'on n'a pas encore porté remède à ce que les fidèles appellent l'injustice criante et dangereuse pour leur foi et celle de leurs enfants. Voyez à ce sujet trois déclarations solennelles qui ont le même effet que si elles avaient été faites sous serment. (Allegata 15, 16, 17).

Mais ce n'est pas tout malheureusement : Comme le Rév. Père Downey, qui sait très bien le français, continue de ne pas parler le français à l'église, les paroissiens se réunissent en assemblée publique et adoptent l'ordre du jour suivant :

" Nous, soussignés, paroissiens de l'église de l'Immaculée Conception de Windsor, constatons avec chagrin que le Père Downey, curé de la paroisse, refuse l'usage de la langue française dans l'église, et cela après en avoir placé l'importance devant lui ;

" Nous, soussignés, sachant très peu l'anglais, et la majorité ne le sachant pas du tout, il s'en suit que nous sommes, au grand détriment de nos besoins spirituels, privés des instructions et des prières prononcées à l'église ;

" Ne pouvant concevoir qu'un tel traitement soit en accord avec les vues et les enseignements de notre Sainte Mère l'Eglise, nous nous engageons donc à enregistrer un protêt tangible contre la position prise par le Rév. Père Downey à notre égard. Ce protêt sera sous forme de refus absolu dès maintenant de toute contribution financière à l'église ; et ce refus demeurera en force aussi longtemps que le Rév. Père Downey refusera de nous desservir dans notre langue...

" Qu'il soit bien entendu que cette démarche de notre part a été décidée après mûre délibération, et que nous entendons voir nos droits reconnus coûte que coûte. " (Allegatum 18).

J'ai devant moi les noms des protestataires ; ils sont 269, et sur ce nombre il y a bien des pères de famille. Ils se mettent en révolte contre l'autorité ecclésiastique parce que le curé ne veut pas, quand il le pourrait facilement et qu'il le devrait, leur parler dans la langue qu'ils entendent. Combien de ces fidèles vont perdre la foi catholique dans la lutte qui est engagée ? Je l'ignore ; mais il semble que pour plusieurs des anglicisants, l'on a tout gagné quand on a réussi à faire quelques Anglais de plus.

Ils ont porté leur cause devant Son Excellence le Délégué Apostolique, qui les a reçus avec bonté et leur a demandé d'aller porter leur requête à leur évêque, Mgr Fallon, qui serait prêt à les entendre et à y faire droit. Deux des requérants, Euclide Jacques et Alfred Saint-Onge, allèrent en effet voir Mgr Fallon, mais sans rien obtenir ; un résumé assermenté de leur entrevue est déposé au dossier. -(Allegatum 19).

Les mois s'écoulent, et la situation ne s'améliore pas dans la paroisse de l'Immaculée Conception de Windsor ; Mgr Fallon et son curé, Mr Downey, poursuivent leur campagne anti-française dans l'église et dans les écoles avec la vigueur que met un officier prussien à germaniser la Prusse Polonaise.

d) A Saint-Alphonse de Windsor. — C'est une paroisse en très grande majorité canadienne-française où l'on compte 300 familles. L'église a été bâtie par les Canadiens-Français et les Irlandais ; l'église est devenue une église de langue anglaise. Huit ou dix minutes d'instruction française à la messe de 8 heures, c'est le triste partage des trois cents familles canadiennes-françaises de Saint-Alphonse de Windsor.

Au mois de mai 1910, on écrit à S. G. Mgr Fallon qu'on va s'adresser à lui pour lui exposer les griefs dont on souffre. Au mois de juin suivant, une requête signée par 200 pères de famille lui est envoyée : " Nous demandons respectueusement, disent-ils, une église bilingue, savoir que l'on parle les deux langues à tous les services religieux, ou que chaque nationalité ait sa grand'messe. "

" Nous profitons de l'occasion pour protester de notre soumission respectueuse aux avis et ordres de notre curé, Mgr Meunier. De plus, nous sollicitons les bénédictions les plus abondantes afin que, fidèles à notre foi et dévoués à notre race, nous puissions continuer sous votre garde à faire l'œuvre de Dieu dans la partie ouest de votre diocèse. "

Est-il possible de demander l'exercice d'un droit dans des termes plus respectueux ?

Le 2 juin, la requête est envoyée à Mgr Fallon. (Allegatum 20).

Le 16 juillet, Mr J. D. A. Déziel, Président de la Société Saint-Jean-Baptiste, écrit à Mgr Fallon : " Le 2 juin dernier, je vous envoyais par la malle une lettre adressée à vous avec une requête des Canadiens-Français de la paroisse de Saint-Alphonse de Windsor, vous demandant de vouloir bien nous donner du français dans l'église suivant la dictée de la dite requête. Nous n'avons rien reçu ni entendu depuis. Veuillez donc, s'il vous plaît, nous répondre d'une manière ou d'une autre. " (Allegatum 21).

Le 14 janvier 1911, le même Mr J. D. A. Déziel déclare solennellement que ses lettres et la requête des deux cents pères de famille n'ont pas encore été honorées d'une réponse. (Allegatum 22).

Que voulez-vous ? Dans ce diocèse de London, quand les catholiques de langue française demandent qu'on leur annonce les vérités de la foi dans la langue qu'ils compren-

nent, ils ne méritent même pas ce que, par courtoisie, on fait pour les plus humbles, c'est-à-dire, qu'on accuse réception de leurs demandes.

e) A Bleinheim, comté de Kent, il y a une mission qui est supposée desservie par les missionnaires de Chatham ; il y a là une jolie petite église en briques. L'on ne s'est pas occupé de grouper et de desservir les catholiques de langue française. Le résultat, c'est que, privés des secours religieux, ils sont passés au protestantisme, et aujourd'hui les familles *Labadie, Decou, Goulet,* sont des familles protestantes. (Allegatum 23).

f) A Wallaceburg, comté de Bothwell, le recensement de 1901 donnait une population française de 423 ; cette population, d'après la liste des voteurs de 1910, est de plus de 500 (Allegatum 28). Ces catholiques de langue française sont desservis par le Rév. M. Brady, qui ne sait pas le français. (Allegatum 24).

g) A Woodslee, il y a 26 familles canadiennes-françaises qui font une population d'environ 150 âmes. Le curé, le Rév. Hedgekinson, qui sait le français, n'a jamais fait un sermon français ; le résultat c'est que plusieurs familles sont déjà passées au protestantisme. (Allegatum 25).

h) A Amhersburg, il y a plus de 400 familles canadiennes-françaises. Il y a vingt-cinq ans, un curé irlandais, Mr Ryan, arrivait en déclarant qu'il ne parlerait pas français et que dans dix ans il n'y aurait plus de Canadiens-Français dans le pays. Quand il partit du pays, quelques années après, sans avoir jamais parlé français à ses ouailles, il y avait plus de 90 mariages mixtes, et, dans leur déclaration, les catholiques regrettent de constater qu'il y a au milieu d'eux plus de 30 familles qui ont apostasié ou perdu la foi catholique. (Allegatum 26).

i) A Pointe Pelée, canton de Mersea, sur les bords du lac Erie, il y avait une importante colonie de Canadiens-Français catholiques. On les négligea ; ils n'eurent point de prêtres de leur langue. Abandonnés à eux-mêmes, sans pasteurs de leur langue, ils se sont presque tous anglicisés et ont abandonné leur religion. Et voilà comment il se fait que dans cette paroisse l'on rencontre des Lauriew (Laurier), des Gardner (Desjardins), des Goyew (Goyau), des Pelkey (Pelletier), des Forkey (Fortier), des Ladoore (Laporte), qui ne comprennent plus un mot de français aujourd'hui, et qui sont devenus des méthodistes, des presbytériens, ou ont abandonné toute religion. Cela serait-il arrivé s'ils eussent eu des prêtres de leur langue, s'ils eussent eu là des écoles bilingues ?

" Nous supplions, disent les catholiques qui rapportent ces tristes faits, nous supplions le représentant de Sa Sainteté de donner des prêtres à nos nationaux partout où ils sont, afin de les conserver à notre Mère l'Eglise, et nous ne cesserons de prier pour que notre demande soit exaucée. (Allegatum 27).

Que fait Mgr Fallon pour remédier à ce triste état de choses, pour faire la volonté formelle de l'Eglise, à savoir que les fidèles non seulement aient des prêtres qui sachent parfaitement leur langue, qui *probe calleant linguas quibus populi ab ipsis erudiendi uti consueverunt,* mais des prêtres nationaux, *sacerdotes naturales* ?

Il a été averti depuis des mois que les fidèles se perdent par centaines, faute de prêtres qui puissent les desservir. Un mois après son sacre, un prêtre lui a dit que " les Franciscains de Chatham ne parlent point français, à l'exception d'un seul qui comprend quelques mots ; que le Rev. Brady, de Wallaceburg, ne comprend pas un seul mot de français ;

que déjà plus de 30 familles d'Essex Sud avaient perdu la foi, n'ayant pas eu de prêtres pour les desservir ; qu'Ambersburg avait déjà 90 mariages mixtes et 30 familles d'apostats : un curé Irlandais ayant cherché à angliciser la population il y a déjà quelques années. (Allegatum 28).

Je regrette d'avoir à le dire, Mgr Fallon semble employer toute son énergie à faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles, et à écarter des églises des prêtres qui puissent parler la langue des Canadiens-Français.

a) Le collège de Sandwich, fondé par des religieux français pour l'usage de tous les catholiques du diocèse, dont d'insignes bienfaiteurs portent des noms français, comme ceux de l'abbé Philias Villeneuve, ancien curé de Tecumseh, et de l'abbé Marseilles, prêtre français, aidé tous les ans par des souscriptions de tous les fidèles, ce collège de Sandwich est devenu une institution essentiellement irlandaise où le français est enseigné comme le grec l'est dans nos collèges. J'ai devant moi les noms des professeurs du collège : les noms français y brillent par leur absence. Les jeunes gens canadiens-français qui sortent de ce collège ne savent pas le français, ne sont pas capables de l'écrire correctement et ont une mentalité complètement anglaise. Ce collège, qui devrait être une école de recrutement pour le clergé du diocèse, est pratiquement fermé aux élèves de langue et de nationalité françaises ; il n'y a dans le diocèse aucune autre maison où puissent se préparer de futurs prêtres pour les Canadiens-Français.

b) Au moins les jeunes Canadiens-Français qui se sentent appelés à l'état ecclésiastique, pourront-ils aller étudier dans les collèges ecclésiastiques de la province de Québec ? Outre que ces collèges, dirigés par des prêtres ou des religieux, donnent une formation religieuse et intellectuelle que tout le monde reconnait et apprécie, ils ont des tarifs très peu élevés : le collège de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice, donne l'éducation et la pension à un élève pour $100.00 par année ; les autres collèges demandent de $120.00 à $130.00 ; le collège de Sandwich demande $190.00 sans compter d'autres dépenses supplémentaires dont le montant est d'à peu près $50.00.

Mais pas du tout ! Songez-y donc : ces jeunes gens vont apprendre la langue française, ils vont revenir avec une mentalité complètement française ; or, c'est ce qu'il faut éviter au risque de priver des milliers de fidèles de prêtres qui parlent leur langue et aient leur mentalité. Aussi Mgr Fallon a-t-il eu soin de dire à ses prêtres dans son instruction que nous commentons : " Le collège de Sandwich est mon collège diocésain et comme tel mérite tous vos encouragements. Je vous ordonne d'encourager ce collège en y envoyant vos enfants. Quant à moi, je choisirai de préférence pour la prêtrise les sujets qui sortent de cette institution. (Allegatum 5).

c) Mais il faudrait au moins une quinzaine de prêtres d'origine et de langue françaises pour desservir les Canadiens-Français qui, dans certaines paroisses, cohabitent avec des catholiques d'autre origine, ou pour fonder de nouvelles paroisses, ou pour aider les curés canadiens-français. Déjà Mgr Fallon a dû, il y a quelques jours, envoyer un vicaire irlandais dans la paroisse française de Walkerville et un autre dans la paroisse de Saint-Alphonse de Windsor.

Où Mgr Fallon va-t-il prendre ces prêtres ? Il semble qu'il ne veuille pas donner aux catholiques de langue française des prêtres de leur langue et de leur nationalité. Que ces catholiques apprennent l'anglais, et alors ils seront desservis immédiatement ; mais s'ils

veulent continuer de parler le français, eh bien ! ils feront leur salut comme ils pourront.

Deux jeunes clercs canadiens-français, les abbés Théoret et Baillargeon, étudiaient, en l'année 1909, au Grand Séminaire de Montréal pour le diocèse de London : Mgr Fallon s'est empressé de les refuser.

L'*abbé Théoret* : J'ai les lettres testimoniales de cet abbé. Il a étudié au Petit Séninaire de Montréal ; il était le 8ème sur 24 élèves en rhétorique ; il a fait sa philosophie à Sandwich et il est arrivé le premier de son cours ; le diocèse de London a payé une partie de ses dépenses au collège de Sandwich ; au Grand Séminaire de Montréal, il a reçu la tonsure pour le diocèse de London ; il a bien réussi dans ses études théologiques. " Ce jeune homme, tel que nous le connaissons ici, m'écrit un de ses directeurs, le 28 décembre 1910, est excellent. "

Ce jeune clerc excellent, dont le diocèse de London a payé une partie de l'éducation, Mgr Fallon n'en a pas besoin ; il s'empresse de le remercier de ses services, et l'abbé Théoret, dont les lettres testimoniales sont excellentes, va se faire incardiner au diocèse de Saint-Boniface. " Je suis convaincu, écrit Mgr Emard, évêque de Valleyfield, à l'Archevêque de Saint-Boniface, que Mr Anatole Théoret, jeune séminariste originaire de mon diocèse et qui, dans les circonstances qu'il vous a fait connaître, se trouve éliminé du diocèse de London, est un excellent sujet et deviendra un très bon prêtre " (Allegatum 30).

Pendant que des milliers de pauvres catholiques français souffrent spirituellement de ce qu'ils n'ont pas de prêtres qui puissent les comprendre, Mgr Fallon éloigne du sacerdoce d'excellents sujets, qui pourraient exercer un ministère utile auprès d'eux.

L'*abbé Baillargeon.* C'est un enfant du diocèse, qui est né d'une famille très chrétienne de Tecumseh ; il était le 3ème sur 16 élèves à Sandwich. Le certificat de Sandwich dit de lui : " a very satisfactory student, an exemplary and pious young man. " Ici, à Montréal, en philosophie et à présent en théologie, Mr Baillargeon est un modèle de piété, de bonne conduite et d'application au travail ; il fut tonsuré, en philosophie, pour le diocèse de London ; se croyant appelé à la vie religieuse, il alla passer quelques mois chez les Dominicains de Saint-Hyacinthe ; il en sortit volontairement pour revenir au Grand Séminaire de Montréal ; sa conduite, pendant son séjour à Saint-Hyacinthe, a toujours été excellente. Voilà ce que disent les lettres testimoniales de l'abbé Baillargeon.

Et vous croyez que ce jeune séminariste, modèle de bonne conduite et d'application au travail, qui appartient à Mgr Fallon et par son origine et par son domicile, va être admis dans le clergé du diocèse ? Vous ne connaissez pas Mgr Fallon : le 15 septembre dernier, ce jeune homme était mis à la porte de son diocèse. Pour répondre à sa sainte vocation, il allait présenter ses lettres testimoniales à Mgr Latulippe, qui évidemment s'empressait de l'incardiner au Vicariat Apostolique de Témiscamingue.

Pour quelle raison l'abbé Baillargeon est-il mis à la porte de son diocèse ? Le motif réel c'est qu'il est canadien-français. Le motif que l'on ose donner, dans une lettre qui est un monument d'arbitraire, c'est que l'abbé Baillargeon a passé quelque temps chez les Dominicains de Saint-Hyacinthe avant d'entrer au Grand Séminaire de Montréal. (Allegatum 30).

Sa Grandeur, dans sa lettre à jamais remarquable, déclare que désormais elle n'acceptera pour le diocèse de London aucun sujet qui aura passé un temps quelconque dans un ordre religieux. Ce n'est pas très flatteur, direz-vous, pour les ordres religieux, et il est

étonnant qu'un semblable témoignage leur soit donné par quelqu'un qui naguère encore était membre d'une Congrégation.

C'est une nouvelle irrégularité qui est introduite dans l'Eglise ; je me demande si les canonistes vont la mettre parmi les irrégularités ex *defectu* ou ex *delicto*. Il est bien vrai que depuis Boniface VIII, ch. " *Is qui, De sententiis excommunicationis,* " in 6, les irrégularités sont introduites par le droit commun ; mais ce n'est pas cela qui va embarrasser Mgr Fallon. Il aura entendu parler, je suppose, d'un décret de la Congrégation des Religieux, du 7 septembre 1909, créant de nouvelles inhabilités pour la profession religieuse contre ceux qui ont été chassés des collèges, ou ont été novices ou profès dans un ordre religieux, et il se sera dit : Voilà un bon moyen de se débarrasser d'un excellent sujet canadien-français et de le congédier d'une manière scientifique. Si sa lettre vient à la connaissance de la commission de codification du Droit canonique, j'ai bien peur qu'elle ne l'appelle pas à siéger au milieu de la docte assemblée.

d) Et les intentions des bienfaiteurs du collège de Sandwich, qu'en fait-on ? Des fondations ont été faites en faveur de ce collège ; tous les ans, il y a dans le diocèse une collecte pour l'œuvre des séminaristes, et chaque paroisse doit donner au moins quinze dollars. J'ai devant moi les rapports préparés par le Chancelier P. J. McKeon pour les annéés 1909 et 1910 : ces souscriptions volontaires donnent tous les ans un montant considérable. L'intention passée et présente des bienfaiteurs est que les biens du séminaire soient pour l'éducation des clercs sans distinction d'origine. Comment ces biens sont-ils administrés ? A qui sont-ils distribués ? que fait-on pour remplir les intentions des pieux bienfaiteurs ?

Monseigneur a ses principes en fait d'administration épiscopale " C'est moi, dit-il, qui donnerai le ton dans le diocèse et non les reporters, ni les laïques, ni les prêtres, ni même les évêques. Je gouvernerai seul le diocèse. " (Allegatum 5).

Sans chapitre, sans conseillers, sans contrôle aucun, Mgr Fallon va administrer son diocèse. Si les Canadiens de langue française se plaignent qu'ils n'ont pas de prêtres qui puissent les desservir, pour sauver leur âme il leur restera une dernière ressource : oublier le français et apprendre l'anglais.

e) Non seulement, pour Mgr Fallon, il importe à tout prix que les Canadiens-Français soient privés de prêtres nationaux afin qu'ils perdent plus vite leur mentalité française, mais il faut encore veiller sur les frontières du diocèse pour arrêter ces *religieux vagabonds* qui par leurs paroles réveillent l'esprit national de leurs compatriotes ; il ne faut plus que se renouvelle l'incident qui a marqué la fin du mois de juin dernier, et dont une relation assermentée est versée au dossier. (Allegatum 31).

Le héros de cet incident est un Père Jésuite. Le Rév. Père Théophile Hudon, professeur du collège de Saint-Boniface, avec la permission de ses supérieurs, vint au collège des Jésuites de Détroit dans le but tout-à-fait louable de se perfectionner dans la connaissance de la langue anglaise. A la fin de juin, on célébra la fête de Saint-Jean-Baptiste à la rivière aux Canards : Saint Jean-Baptiste étant le patron national que Sa Sainteté Pie X a donné aux Canadiens-Français en 1908. Il y eut grand'messe avec sermon. Dans l'après-midi, en dehors de l'église, en présence des Canadiens d'origine française venus des pays voisins, on fit des discours. L'honorable Réaume, Ministre dans le gouvernement d'Ontario, l'honorable Juge Constantineau, adressèrent la parole ; puis on invita le Père Hudon à dire quelques mots. Il n'eut aucune parole blessante pour les Anglais, les Irlandais, les Américains ;

mais, le malheureux ! il osa conseiller à ces Canadiens-Français de conserver leur langue maternelle qu'ils parlaient dans le pays depuis 1700, langue qui a été la grande sauvegarde de leur foi catholique. Une telle audace de la part d'un religieux qui occupe la haute position du Père Hudon dans le monde ecclésiastique méritait un châtiment ; et il ne tarda pas. Mgr Fallon refusa d'accorder un pouvoir quelconque au Rév. Père Hudon, que les prêtres invitaient à prêcher ou à faire quelque ministère. Pendant la retraite des prêtres, il dénonça ces religieux vagabonds qui feraient bien mieux de rester dans leur couvent. Bref, le Père Hudon fut diffamé dans tout le diocèse pour le conseil donné aux Canadiens-Français.

" Les Irlandais, continue Mgr Fallon dans son instruction au clergé, ont perdu leur langue ; mais, Dieu merci, ils ont conservé leur foi. "

Loin de moi l'idée de vouloir amoindrir l'héroïque nation irlandaise qui a souffert pendant trois siècles les plus terribles persécutions pour rester fidèle à sa foi. L'Eglise catholique doit à l'Irlande et à la race irlandaise une dette que tout catholique a le devoir d'acquitter.

Cependant l'Irlandais, en perdant sa vieille langue celtique pour parler la langue de ses persécuteurs, a perdu la plus précieuse sauvegarde de sa foi catholique à l'étranger. Parlant la même langue que l'Américain ou le Canadien de langue anglaise, l'Irlandais prend bien vite la mentalité américaine ou anglaise ; les relations que, grâce à la langue anglaise, il peut nouer plus facilement avec des compatriotes protestants créent entre les familles de différentes religions des intimités qui finissent souvent par des mariages mixtes, quelquefois par des apostasies.

Voilà ce qui explique les pertes immenses que l'Eglise a faites aux Etats-Unis ; voilà ce qui explique les pertes que l'Eglise a faites dans le diocèse de Mgr Fallon.

Aux Etats-Unis, le nombre des catholiques qui ont abandonné la foi est plus considérable que le nombre de ceux qui la professent. Cette affirmation paraît peut-être exagérée ; cependant je la puise mot à mot dans un auteur catholique américain, John O.Kane Murray : " A popular history of the Catholic Church in the United States, 6th edition revised and enlarged. New York. D & J. Sadlier & Co. 1889 " p. 579 .

Dans la préface de la quatrième édition, l'auteur fait la déclaration suivante : " Chaque ligne, chaque fait, chaque date a été soumise à une critique minutieuse et sévère. J'ai fait des changements, et même une nouvelle rédaction a été donnée à des paragraphes entiers. J'ai reçu des observations et des corrections de tous les côtés. Quelques unes des plus hautes autorités ecclésiastiques du pays m'ont honoré de leurs conseils ; et dans chaque cas, j'ai fait volontiers des changements, des corrections et les modifications qu'on me conseillait de faire. "

C'est donc un livre qui offre, dans sa 6ème édition, une autorité plus qu'ordinaire. Or, écoutez bien ce qu'il dit à la page 582 : " Les pertes immenses qu'a subies le catholicisme en Amérique sont mieux connues de ceux qui ont mieux étudié le sujet ; nous ne pouvons pas les nier. Traduites en chiffres, quelles ont été réellement nos pertes ? Vu l'état peu satisfaisant de la statistique du pays, il est impossible de donner une réponse absolument exacte et certaine. Mais, sans crainte de se tromper, on peut dire que pendant les 250 dernières années, le nombre des catholiques qui ont abandonné la foi est *plus considérable que le nombre de ceux qui la professent.* " (Tardivel, La situation religieuse aux Etats-Unis. ch. XI).

Si l'on doute de l'exactitude de ces chiffres, l'on n'a qu'à s'adresser à Mgr McFaul, évêque de Trenton, N. J., qui a amassé des statistiques montrant combien lourdes ont été les pertes faites par l'Eglise aux Etats-Unis.

Même dans le diocèse de London, l'Eglise a fait des pertes sensibles.

Les catholiques de langue française descendent généralement de quelques familles fixées dans la terre d'Essex au commencement du 18ème siècle ; elles se sont développées si merveilleusement que les descendants, aujourd'hui, forment la majorité des catholiques du diocèse. Ils n'ont pas de mariages mixtes à peu près ; les apostasies chez eux viennent de ce qu'on n'a pas voulu les desservir, et qu'on a mis un zèle intempestif à vouloir les dénaturaliser.

Les catholiques de langue anglaise, venus 150 ans plus tard, n'augmentent pas ; chez eux, le nombre de mariages mixtes est alarmant ; ils prennent dans le commerce de la vie ordinaire, grâce à la langue anglaise, une mentalité qui n'est pas toujours catholique.

J'ai mis dans l'appendice des rapports de quelques paroisses canadiennes françaises pour la dernière décade ; vous trouverez peu ou point de mariages mixtes. (Allegata 32, 33, 34, 35, 36).

J'ai aussi des statistiques des paroisses canadiennes irlandaises.

Je ne puis en garantir l'exactitude absolue ; car pour cela il me faudrait pénétrer dans les archives de l'évêché de London pour consulter les rapports que tous les curés doivent envoyer avant le 15 janvier. Toutefois, je ne crois pas avoir exagéré ; au contraire, le rapport du Régistraire Genéral de la province d'Ontario sur le nombre de mariages contractés par les catholiques pendant l'année 1910 démontre que je suis plutôt resté en-deça de la verité. Ce rapport établit que sur les 7351 catholiques qui ont contracté mariage dans la province au cours de l'année 1910, 1509 ont fait des mariages mixtes. Si on soustrait ces 1509 de 7351, chiffre total des catholiques mariés au cours de l'année, on constate que 5842 catholiques s'étant mariés entre eux, ont ainsi fondé 2921 foyers catholiques, tandis que les autres ont aidé à créer 1509 mariages mixtes. Le chiffre de ces mariages mixtes correspond donc à plus de 50% de celui des mariages exclusivement catholiques.

Comme il est reconnu que les Canadiens-Français ne se marient, règle générale, qu'avec leurs co-religionnaires, il s'en suit que la grande majorité des catholiques qui contractent des mariages mixtes se recrutent parmi les groupes anglophones.

Le " Messenger of the Sacred Heart, " de New York, disait dans sa livraison d'août 1905, p. 179-180, que les enfants issus des mariages mixtes dépassent rarement la troisième génération sans avoir abandonné la foi catholique ; ceci fait que les catholiques de langue anglaise au Canada, recensement après recensement et malgré une constante immigration d'Irlande, n'augmentent guère en nombre.

Si la conservation de la langue maternelle est, pour les Canadiens-Français, une sauvegarde contre les mariages mixtes, n'est-il pas de l'intérêt de l'Eglise de faciliter cette conservation ?

Qui donc rendra à la noble race irlandaise la langue gaelique dans laquelle Saint Patrice lui fit admettre le mystère de la Trinité ! Je sais qu'à l'heure actuelle le clergé de l'Irlande fait de puissants efforts pour ressusciter l'idiome national. Dans cette lutte aussi religieuse que patriotique, il peut compter sur les sympathies de tous les catholiques, sauf quelques

compatriotes qui osent dire des choses comme celles-ci : " Quelle bêtise on vient de faire dans ma propre patrie ! Pour répondre aux bienfaits du gouvernement anglais, qui gratifiait les Irlandais d'une Université à Dublin, on a créé immédiatement une chaire d'enseignement gaélique. " (Allegatum 5).

" Les Italiens perdent la foi aux Etats-Unis parce qu'ils sont trop attachés à leur langue ; s'ils abandonnaient l'italien pour l'anglais ils pourraient être desservis immédiatement. "

Non seulement les Italiens, mais aussi les Polonais, les Allemands, les Canadiens-Français perdent la foi ; et tous les ans, ce sont des milliers de catholiques qui vont grossir les rangs des sectes hérétiques ou abandonnent complètement toute religion, parce que, aux Etats-Unis et au Canada, il y a une école qui ignore l'esprit de l'Eglise sur la question des langues et des nationalités.

Le Saint Siège, mis au courant de la situation, s'en est ému. Léon XIII a commencé à envoyer aux Etats-Unis des prêtres italiens qui parlent à des compatriotes la langue du pays. A Chicago, sous le gouvernement apostolique de Mgr James Edward Quigley, les catholiques appartenant à différents groupes ethniques ont tous des prêtres de leur langue et de leur nationalité, et cela afin que l'américanisation ne se fasse pas au détriment de la foi des fidèles. Les Polonais ont un évêque chargé de veiller d'une manière spéciale sur ses nombreux compatriotes ; les Ruthènes ont, dans la personne de Mgr Soter Stephen Orthynski, Auxiliaire de l'Archevêque de Philadelphie, un prélat qui a une juridiction personnelle sur tous les fidèles de leur rite.

Faut-il maintenant s'étonner que les Canadiens d'origine française, qui ont fondé ce pays, qui par deux fois l'ont sauvé à la couronne anglaise, qui sont sujets britanniques autant que les compatriotes d'autre origine, réclament le droit de prier Dieu dans la langue maternelle et de sauver leur âme en continuant de parler français ?

" Ma devise est : *Justitia et pax.* Il n'y a pas un homme sur la terre qui désire la paix plus que moi ; et pour l'avoir il faut s'armer pour la guerre ; et s'il y a guerre, c'est moi qui serai le vainqueur ; je coucherai sur le champ de bataille les agitateurs cléricaux et politiques. "

Ainsi se termine, je ne dirai pas l'instruction apostolique de Mgr Fallon, mais sa harangue militaire. Je ne ferai qu'une remarque : il ne peut y avoir de paix que dans la justice ; or, les Cnnadiens-Français réclament l'usage de leur langue dans les églises et dans les écoles au nom du droit naturel, du droit ecclésiastique et de la constitution qui les régit ; Donc.....

VIII. Défense d'enseigner le français dans les écoles du diocèse.

Sa Grandeur Mgr Fallon fit bientôt naître l'occasion de mettre en pratique ce qu'Elle appelle " ses principes philosophiques, théologiques et rationels " en matière d'éducation.

a) A la retraite annuelle des Sœurs de Saint-Joseph, Mgr Fallon fit venir les Sœurs institutrices de la communauté et leur défendit d'enseigner la langue française aux enfants

de leurs écoles. Pour se conformer aux ordres formels de l'évêque, les Sœurs de Saint-Joseph, au commencement de septembre 1910, refusèrent d'enseigner un seul mot de français dans l'école No 1, East Sandwich, Co. d'Essex ; et cependant 95% des enfants sont d'origine française. A cette nouvelle, les trois syndics, Alex. Saint-Louis, Alphonse Prince et Marc Boutrout, se rendirent auprès de Mère Vincent, Supérieure, qui leur déclara avoir reçu l'ordre de Mgr Fallon de ne plus enseigner un seul mot de français. (Voir leur déclaration assermentée, Allegatum 37).

b) A Belle-Rivière, la supérieure du couvent des Sœurs de Saint-Joseph va voir le Dr Trottier et l'informe que Mgr Fallon a défendu d'enseigner le français dans la 2e et la 3e classe. Aussitôt les syndics se réunissent et notifient les Sœurs d'exécuter le contrat fait avec eux sinon elles seront remplacées par des institutrices laïques. (Allegatum 38).

c) A Walkerville, les syndics de l'école No 1, dans une entrevue avec la Supérieure du couvent, lui demandent de qui émanait l'ordre de supprimer l'enseignement du français, et on leur répondit que leur Mère Générale avait été mandée au palais épiscopal et avait reçu cet ordre de Mgr Fallon. (Allegatum. 39).

d) A l'école Saint-Edouard de Walkerville, la Mère Vincent, supérieure du couvent, déclare avoir reçu l'ordre de Mgr Fallon de ne plus enseigner un mot de français, et cela malgré la loi du pays et le contrat fait avec les syndics depuis quinze ans, et bien que 85% des enfants soient d'origine française. (Allegatum 40).

e) A Windsor, à l'école Saint-François, la Supérieure du couvent des Ursulines déclare que Mgr Fallon a défendu l'enseignement du français sous prétexte que l'enseignement de cette langue retardait les progrès des élèves. (Allegatum 41).

f) Les bonnes Sœurs de Saint-Joseph ne reçurent pas de gaité de cœur l'ordre de Mgr Fallon de ne plus enseigner le français aux élèves de langue française. La Mère Supérieure Générale, Mère Angèle, ne pouvant croire qu'on défendît d'enseigner le français dans ses communautés de Walkerville et de Belle-Rivière, courut consulter Mgr Fallon ; elle reçut l'ordre de dire à ses religieuses de ne plus enseigner le français. (Allegatum 42).

Bien pénible est la situation de ces bonnes Sœurs. Sans doute la loi naturelle garantit aux parents le droit de faire enseigner leur langue dans l'école qu'ils ont érigée et qui n'est qu'une modeste succursale de leur foyer domestique ; sans doute la loi de la Province autorise l'enseignement du français, et ainsi l'ordre de Mgr Fallon est un attentat que réprouvent le droit naturel et le droit du pays ; mais pour ces bonnes religieuses il y a aussi une autre considération. Elles sont liées par des contrats faits depuis déjà une quinzaine d'années avec les syndics des écoles, contrats faits en bonne et due forme, et en vertu desquels elles doivent enseigner le français. Que vont-elles faire en présence de cet ordre de Mgr Fallon, leur premier supérieur ecclésiastique, ordonnant de violer ces contrats ? Désobéir à Mgr Fallon, il ne faut pas y songer ; les Sœurs de Saint-Joseph comme les Sœurs Ursulines de Chatham ont leur maison-mère dans le diocèse de London, et l'on sait quelle est l'autorité de l'évêque sur les instituts diocésains. Je le dis à leur éloge : les Sœurs cédèrent, mais avec regret, à la violence qui leur était faite et cessèrent d'enseigner le français au commencement de septembre.

g) A Walkerville, le curé intervint dans la régie interne de son école. Dans cette école, où 95% des élèves sont d'origine française, le bon curé s'étonnait qu'on récitât les prières en anglais. A titre de surintendant de l'école, et en vertu d'une résolution des syndics, il

demanda qu'on récitât les prières en francais. Aussitôt une lettre de Mgr Fallon vint l'avertir que s'il voulait garder le poste de Walkerville, ou tout autre poste dans le diocèse, il devait se mêler de ses affaires. (Allegatum 43).

h) Tous ceux qui s'intéressent au succès des écoles bilingues avaient demandé l'établissement d'une école normale bilingue pour la formation des instituteurs et des institutrices. Une demande fut faite au gouvernement provincial d'Ontario d'ouvrir une école normale bilingue. La dite école normale bilingue fut ouverte dans l'Académie Sainte-Marie, sous la direction des Rév. Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie, de Windsor.

Les Sœurs s'engagèrent à faire suivre le cours normal à un certain nombre de religieuses qui, lorsqu'elles seraient qualifiées, remplaceraient les institutrices laïques à l'école Saint-Alphonse. Après que l'entente eut été fidèlement observée pendant deux ans, Mgr Fallon écrivit à Mgr Meunier, en mai 1910, l'informant qu'il défendait aux Sœurs de Jésus-Marie d'enseigner à l'école Saint-Alphonse. Comme toute école normale suppose une école annexe où les futurs instituteurs et institutrices se forment à l'art d'enseigner en enseignant, la défense faite aux Sœurs de Jésus-Marie d'enseigner à l'école Saint-Alphonse les mit dans l'impossibilité d'ouvrir leur école normale au commencement de septembre 1910. (Allegata 44a et 44b).

Ainsi, à raison de l'hostilité de Mgr Fallon à l'égard de l'enseignement de la langue française, l'école normale bilingue fondée par le gouvernement d'Ontario, et dont la direction avait été confiée à des religieuses enseignantes, ne put ouvrir ses portes au mois de septembre 1910. (Allegatum 3).

i) Les Sœurs canadiennes-françaises de Jésus-Marie sont dans le diocèse depuis 47 ans ; elles ont à Windsor l'école paroissiale dite l'école du Sacré-Cœur. Sur les instances de Mgr Mc Evay, le prédécesseur de Mgr Fallon, elles ont pris des brevets d'institutrices pour la province d'Ontario, Pendant les vacances, depuis 1907, elles ont fait venir des professeurs de l'école normale de Toronto, dont un Mr Tilley, partisan des édoles bilingues, et des professeurs de High School, de Windsor, et elles ont suivi des cours spéciaux. Depuis 1907, seize religieuses de Jésus-Marie ont obtenu le diplôme d'institutrices, et trois autres ont obtenu le diplome de bachelier-ès-arts, le plus haut degré que puissent atteindre des femmes dans Ontario.

Ces Sœurs, dont la haute compétence est incontestable, sont les éducatrices que les parents catholiques demandent à grands cris pour l'éducation de leurs enfants. Malheureu sement, elles sont canadiennes-françaises, et de Sarnia, où Mgr Fallon eut son entrevue avec l'Honorable Hanna, il écrivit que les Sœurs de Jésus-Marie n'auraient plus aucune école paroissiale à diriger.

j) A Windsor même, il y a une école paroissiale qui est à quelques pas du couvent des Sœurs de Jésus-Marie ; en vertu d'une entente avec les syndics, elles devaient prendre la direction de cette école Saint-Alphonse, et même de toutes les écoles de Windsor. Malheureusement ces Sœurs sont canadiennes-françaises, tandis que les Sœurs de Saint-Joseph et les Sœurs de Chatham sont plutôt des Sœurs irlandaises.

Donc, nonobstant les ententes préalables et la volonté des parents, l'école Saint-Alphonse sera confiée aux Sœurs irlandaises de Chatham ; les pères de famille devront dépenser des centaines de piastres inutilement pour meubler une maison à l'usage des Sœurs Ursulines de Chatham qu'on va installer à quelques pas du couvent de Jésus-Marie.

Pourtant que de bien opéré par cet institut de Jésus-Marie depuis bientôt cinquante ans dans cette partie du pays ! Que de mères chrétiennes ont puisé dans cette maison les principes de leur éducation ! Que de jeunes filles ont entendu pour la première fois dans cet asile la voix qui les appelait à une vie plus parfaite ! Des statistiques préparées avec soin montrent que déjà 45 jeunes filles se sont faites institutrices dans cette communauté. (Allegatum 45).

Pour quelles raisons n'est-il pas permis à ces Sœurs de Jésus-Marie de diriger les écoles dans les paroisses où se trouvent des groupes de langue française et où elles sont vivement désirées par les parents et les commissions collaires ?

Une disposition très sage du droit canonique exige que toute congrégation religieuse pour entrer dans un diocèse ou pour y faire une nouvelle fondation, ait au préalable la permission de l'évêque du diocèse. Ce pouvoir, qui est donné à l'évêque de permettre ou de refuser l'entrée d'une nouvelle fondation, n'est pas un pouvoir dont l'évêque puisse se servir d'une manière arbitraire. L'Eglise déteste l'arbitraire et le condamne où qu'il se rencontre.

L'éducation chrétienne des enfants est une chose trop grave pour qu'il faille la sacrifier à des intérêts mesquins d'un ordre inférieur. Ces trente mille catholiques de langue française ont besoin d'instituteurs et d'institutrices qui puissent donner à leurs enfants une solide éducation chrétienne. Or il n'est pas de meilleurs éducateurs que ces instituteurs et ces institutrices de nos nombreuses communautés religieuses de la province de Québec, qui attendent qu'on leur ouvre les portes du diocèse pour aller, selon le vœu des parents, instruire cette jeunesse canadienne-française, en faire de bons chrétiens selon le désir de l'Eglise, en faire des citoyens éclairés qui sachent parler les deux langues, selon le vœu de notre pays qui reconnaît les deux langues comme officielles.

Voilà pourquoi les catholiques du diocèse de London demandent au Saint Siège, devant l'attitude injuste de leur évêque, que permission générale soit accordée aux instituts religieux d'hommes et de femmes de la province de Québec d'ouvrir des écoles là où ils seront demandés par les parents ou les commissions scolaires.

J'en ai dit assez pour montrer l'attitude de Mgr Fallon au sujet de l'enseignement de la langue française dans les écoles de son diocèse ; j'ai appuyé mes assertions sur une foule de déclarations assermentées venant des syndics des écoles et des pères de famille.

Je sais que Mgr Fallon a trouvé un moyen de défense bien commode : c'est de nier les faits et de traiter de *menteurs*, de *calomniateurs* et de *parjures* les syndics qui ont dévoilé le complot qu'il avait tramé contre l'enseignement de la langue française. Il l'a fait à maintes reprises. Les syndics se sont plaints de cette nouvelle injure à Son Excellence le Délégué Apostolique, et ont renouvelé sous serment leur première déclaration. Ces pauvres syndics sont d'excellents catholiques qui supporteront bien d'autres injures avant de traîner leur évêque devant un tribunal civil ; mais ils défient bien Sa Grandeur Mgr Fallon de les traduire, eux, devant les tribunaux civils pour mensonge et calomnie, car il arriverait que le mensonge et la calomnie ne se trouveraient pas de leur côté, mais du côté de leur accusateur.

Il y a un moyen bien facile de savoir qui sont les menteurs et les calomniateurs : c'est d'interroger sous serment les Sœurs de Saint-Joseph et les Sœurs Ursulines de Chatham qui ont reçu de Mgr Fallon l'ordre de ne plus enseigner le français. Les Sœurs de Saint-Joseph qui devraient être interrogées sous serment sont : Mère Angèle, Supérieure générale, Mère

Vincent, Supérieure du couvent de Walkerville, Sœur Irène et Sœur Bernard, de l'école Saint-Edouard de Walkerville, Sœur Marie-Rose, maîtresse de français de Belle-Rivière. Parmi les Sœurs Ursulines, il faudrait interroger sous serment Mother Catharine, Sœur Augustine, Sœur Lorette, Sœur Colomban. Que Son Excellence le Délégué Apostolique, ou quelqu'un nommé par lui, aille interroger sous serment les Sœurs sus-nommées, et il sera évident à n'en pas douter que le mensonge et la calomnie se trouvent du côté de Sa Grandeur Mgr Fallon.

Dès le commencement de septembre 1910, il était évident que Mgr Fallon avait tenu la promesse faite à l'Honorable Hanna le 23 mai 1910 : " de faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles publiques de son diocèse. "

IX. Les déclarations du 22 septembre et du 17 octobre et la véracité de Mgr Fallon.

Je regrette d'avoir à aborder une question aussi délicate où l'on vit un évêque accusé publiquement, et non sans raison, d'avoir voulu tromper délibérément le pays.

Immense fut l'émotion créée chez les 200,000 catholiques de langue et d'origine françaises de la province d'Ontario, aussi bien que chez les quinze cent mille de la province de Québec, quand on apprit que Mgr Fallon avait défendu d'enseigner un seul mot de français dans les écoles de son diocèse. Aussitôt douze cents délégués de la Société Saint-Jean-Baptiste du comté d'Essex se réunirent, le 25 septembre 1910, à Tecumseh, et adoptèrent l'ordre du jour que nous avons déjà cité.

Pour calmer l'agitation créée parmi les fidèles de son diocèse, Mgr Fallon eut le malheur de nier les faits qui étaient devenus notoires. Il le fit sous la forme d'un communiqué à la presse du pays, le 22 septembre 1910, dans lequel il disait : " Je n'ai publié ni fait publier directement ou indirectement, verbalement, par écrit, ou de toute autre façon, aucun ordre, ou mandement, ou toute autre expression d'opinion, concernant l'enseignement de la langue française ou de toute autre langue dans les écoles séparées ou autres du diocèse de London ou de tout autre endroit. Je n'ai pas, et je n'ai jamais eu, la moindre opposition à l'enseignement du français, conformément aux lois de la province d'Ontario et aux règlements du département provincial de l'éducation. (Allegatum 45).

Et alors, à la honte de tous les catholiques du pays, on entendit même des protestants dire hautement : " Bishop Fallon must be unscrupulous ; that statement is a very deliberate falsehood. " — L'évêque Fallon n'est pas scrupuleux ; sa déclaration est un mensonge délibéré. (Allegatum 3).

L'Association d'Education d'Ottawa, qui avait en sa possession des déclarations assermentées établissant d'une manière incontestable que Mgr Fallon avait défendu d'enseigner le français et qu'il poursuivait une violente campagne dans son diocèse contre tout ce qui est français, publia plusieurs de ces déclarations dans un ordre du jour adressé à tout le pays, qui se terminait par ces paroles : " L'Association d'Education regrette d'avoir à conclure qu'elle ne peut ajouter foi à la dénégation publique de Sa Grandeur Mgr Fallon. " (Allegatum 47).

Et les bonnes Sœurs de Saint-Joseph, à qui Mgr Fallon avait ordonné, nonobstant les contrats faits avec les commissions scolaires, de supprimer tout enseignement du français, s'en allaient gémissant de ce que Mgr Fallon, en déclarant comme il l'avait fait et contre toute vérité qu'il n'avait jamais défendu d'enseigner la langue française, les faisait passer pour des menteuses aux yeux du public et des syndics d'école, que sa lettre leur causait des embarras sérieux, le public ne devant plus les croire et devant jeter sur elles tout l'odieux de la controverse. (Allegatum 42).

Hélas ! l'Honorable Ministre, à qui Mgr Fallon demandait une entrevue à Sarnia, le 23 mai 1910, et dont il sollicitait l'appui *pour faire disparaître jusqu'aux dernières traces de l'enseignement bilingue dans son diocèse,* donnait un résumé de son entrevue à ses collègues du cabinet, et sa lettre, par une indiscrétion que je n'ai pas à apprécier, était livrée au public. Alors, dans tout le pays, même chez les plus incrédules, il n'y eut qu'une expression d'opinion " Bishop Fallon is unscrupulous ; his statement is a deliberate falsehood. " (Allegatum 3).

Accusé d'avoir voulu tromper le public, Mgr dut intervenir de nouveau ; c'est ce qu'il fit le 17 octobre 1910, dans un communiqué publié sous sa signature et adressé à la presse du pays. (Allegatum 48).

Dans ce communiqué, Mgr Fallon débute par une accusation fausse à l'adresse de l'Honorable Réaume, Ministre des Travaux publics dans le gouvernement d'Ontario, comme si l'honorable Ministre eut été de connivence avec son secrétaire Maisonville dans la publication de certains articles envoyés au " Detroit Free Press, " et de la lettre de l'Honorable Hanna

La lettre de l'Honorable Hanna a été publiée à l'insu de l'Honorable Réaume. Quant aux articles adressés au " Detroit Free Press, " Mgr Fallon en connaissait l'auteur depuis des mois, grâce à l'Honorable Réaume, qui lui en avait donné le nom. Toute cette partie de son communiqué est fausse et injuste envers l'Honorable Ministre, qui a été parfaitement loyal envers son évêque. (Allegatum 49).

Le 22 septembre, Mgr Fallon déclare " qu'il n'a jamais exprimé d'opinion concernant l'enseignement de la langue française ou de toute autre langue dans les écoles séparées ou autres du diocèse de London ou de tout autre endroit ; qu'il n'a pas et qu'il n'a jamais eu la moindre opposition à l'enseignement du français ou de toute autre langue, conformément aux lois de la province d'Ontario et aux réglements du département provincial de l'Education. "

Le 17 octobre, trois semaînes après, il écrit de nouveau sous sa signature : " Je n'ai jamais tenu secrètes mes vues sur les effets désastreux du système prétendu bilingue dans la province d'Outario, Je les ai exprimées très clairement aux prêtres de mon diocèse pendant leur retraite annuelle ; j'ai dit quelles étaient mes raisons de m'y opposer. "

Voilà deux déclarations parfaitement contradictoires. En acceptant la dernière, qui est la seule vraie, j'en conclus que Mgr Fallon trompait sciemment le public le 22 septembre.

Monseigneur admet la vérité de l'instruction faite à ses prêtres le 14 juillet 1910, dans laquelle il s'est déclaré contre l'enseignement du français et de l'anglais dans les écoles. Seulement, il accuse le sténographe ecclésiastique de déloyauté en omettant de dire qu'il était en faveur d'écoles purement françaises. Cette accusation est fausse : le sténographe

ecclésiastique fait dire à Mgr Fallon : " N'enseignez qu'une seule langue, peu importe laquelle, que ce soit le français ou l'anglais. (Allegatum 5).

Nous avons expliqué ailleurs que ce projet était aussi injuste que non désirable.

Le 22 septembre Monseigneur écrivait : " Je n'ai pas et je n'ai jamais eu d'objection à ce que la langue française, ou n'importe quelle autre langue, soit enseignée selon les lois de la province d'Ontario et les règlements du Ministère provincial de l'Instruction publique. "

Quelques semaines auparavant, il défendait aux Sœurs de Saint-Joseph et aux Sœurs de Chatham d'enseigner un seul mot de français dans les écoles de son diocèse. Donc, le 22 septembre, Monseigneur ne disait pas la vérité.

Le 17 octobre, Monseigneur déclarait que l'Honorable Hanna, sur les points essentiels, a exposé ses vues avec une exactitude absolue, et qu'il désire les confirmer de nouveau. Et toute sa lettre est une charge contre l'enseignement du français.

En acceptant sa déclaration du 17 octobre comme la seule vraie, n'ai-je pas le droit de conclure que, le 22 septembre, Mgr Fallon ne disait pas la vérité ?

N'est-il pas humiliant pour les catholiques d'entendre dire que Mgr Fallon n'a pas même d'honnêteté naturelle ?

" Le système d'éducation bilingue est absolument futile quant à l'enseignement du français et de l'anglais, et il est absolument hostile aux intérêts bien entendus des enfants anglais aussi bien que français. "

Si le système est imparfait, il faut l'améliorer ; c'est ce à quoi travaillent les catholiques d'origine française auprès d'un gouvernement protestant mais bien disposé. Il ne faut pas le supprimer, comme l'a fait Mgr Fallon, en défendant à ses religieuses d'enseigner un seul mot de français dans ses écoles, en faisant fermer l'école normale de Windsor qui devait préparer des maîtres absolument compétents, en fermant les portes du diocèse à des religieuses d'origine et de langue françaises qui seraient d'excellentes institutrices. Quant " aux intérêts bien entendus des enfants, " ces intérêts demandent qu'ils apprennent d'abord leur langue maternelle, puis la langue anglaise qui est la langue de la majorité de la nation et la langue des affaires. Il est possible que les enfants canadiens français, en abandonnant leur langue maternelle pour n'apprendre que l'anglais, parviennent plus vite à la richesse et à la puissance politique ; mais, l'expérience l'a démontré, ce sera au détriment de leur foi. Ce que Mgr Fallon appelle " les intérêts bien entendus des enfants " n'est pas nécessairement les intérêts de celui qui a dit : " *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus.* " Cette considération n'est-elle de quelque intérêt sur l'esprit d'un évêque catholique ?

Mgr Fallon, pour prouver les défectuosités de l'enseignement bilingue, cite quelques statistiques. Ces statistiques sont ou fausses ou exagérées. Mgr Fallon, le 17 octobre 1910, n'était dans le diocèse de London que depuis quelques mois. A son témoignage sur la valeur des écoles bilingues du comté d'Essex. il est permis d'opposer le témoignage de l'Inspecteur officiel du gouvernement d'Ontario, M. David Chenay, Maître-ès-arts du collège de Détroit, brillant professeur pendant des années dans les écoles de Windsor : " Je ne sache pas, dit-il, que les Canadiens-Français du comté d'Essex soient aussi illettrés que voudrait le faire croire l'évêque de London. Le nombre des caudidats heureux aux

examens pour l'admission aux écoles supérieures est au-dessus de 10% ; et d'ailleurs ces examens ne sont pas une preuve absolument définitive d'un chacun. Si ces enfants ne sont pas instruits, il ne faut pas s'en prendre aux écoles, mais bien plutôt aux parents qui les gardent à la maison alors qu'ils sont encore trop jeunes, les privant ainsi d'une éducation supérieure qui leur manque. "

Au témoignage de Mgr Fallon, nous opposons les témoignages venant des paroisses calomniées. (Allegata 50, 51, 52).

Les conclusions de Mgr Fallon sont tellement exagérées que les journaux anglai set protestants de Toronto, après avoir envoyé leurs correspondants faire des enquêtes sur place, ont été forcés de reconnaître qu'elles étaient précipitées. Le correspondant du " Star, " entre autres, écrivait ceci de Windsor, Ont., en date du 22 octobre : " Se basant sur cette couclusion superficielle, ceux qui s'occupent d'éducation dans les autres parties de la province en font beaucoup de commentaires sur le remède à la situation. Des écrivains, se basant sur des informations et des renseignements secondaires, ont crié : A bas l'école bilingue : Avec tout le respect dû à Mgr Fallon, il est permis de croire qu'il eut obtenu de meilleurs renseignements s'il se fut adressé à meilleure source. "

Mgr Fallon continue de ne pas comprendre quel secours la langue maternelle apporte à la conservation de la foi. " A ceux qui prétendent que la langue est la gardienne de la foi, je réponds que c'est une foi étrange que celle qui, pour être conservée, a besoin du genre d'anglais ou de français qui s'enseigne dans les prétendues écoles bilingues du comté d'Essex, et il me semble que la conclusion, dans ce cas, devrait être que la catholicité et l'ignorance sont deux termes qui se confondent. "

Nous avons montré ailleurs que la loi naturelle garantit aux parents le droit de faire enseigner dans les écoles la langue qu'ils parlent au foyer ; nous avons montré ailleurs que la constitution du pays, que les lois et règlements du Département de l'Instruction publique d'Ontario autorisent l'enseignement de la langue française ; nous avons montré ailleurs quelle est l'attitude dix-neuf fois séculaire de l'Eglise au sujet des langues et des groupes ethniques. Je regrette que Mgr Fallon ne puisse comprendre cette vérité si simple, si élémentaire, si à la portée de tout homme non aveuglé par les préjugés, à savoir qu'*aucune langue ne peut remplacer avec avantage la langue maternelle dans l'enseignement du catéchisme ; que les vérités religieuses, dont les rudiments sont tombés dans le cœur de l'enfant des lèvres mêmes de la mère, acquièrent une nouvelle force quand, à l'école, elles sont développées dans la langue de la mère ; qu'alors seulement elles s'impriment en son âme en lettres ineffaçables.*

Dans la campagne qu'il commence, Mgr Fallon se flatte d'avoir de son côté tous les hommes bien pensants, sans distinction de croyance et de nationalité. Naturellement il s'attend aux attaques forcénées des journaux, conme " Le Devoir, " " La Croix, " " La Vérité, " " Le Nationaliste, " " La Nouvelle-France, " " La Revue franco-américaine. " Pour lui, en effet, ce sont de mauvais jourvaux ; il est vrai que " L'Action sociale " et " La Nouvelle-France " ont reçu, il n'y a pas longtemps, des brefs laudatifs de Sa Sainteté Pie X, mais ça ne fait rien : *si ces journaux étaient publies dans son diocese, il en interdirait la lecture sous peine d'excommunication.* (Allegatum 53).

" Il m'est arrivé parfois, dit-il, de supposer qu'ils (ces journaux) sont secrètement subventionnés par le Grand Orient ou par la Loge l'Emancipation de Montréal. Je regarde donc leur hostilité comme un hommage tandis que leurs approbations me feraient douter

de la rectitude de mes motifs et de la droiture de mon jugement. " — En effet, dans la campagne qu'il a entreprise, Mgr Fallon a trouvé de chaudes sympathies, non pas chez les évêques (car pas un seul évêque de langue anglaise n'a voulu souscrire publiquement à son programme), non pas dans les journaux catholiques, mais chez la secte maudite des orangistes. Ces farouches protestants, qui ont pour mot d'ordre " No french domination, no popery, " pas de domination française, pas de papauté, ont acclamé le nom de Mgr Fallon. Comme, pour eux, combattre la langue française c'est combattre le catholicisme, ils se réjouissent d'avoir trouvé en Mgr Fallon un auxiliaire précieux. Et l'on peut lire, dans leurs journaux, des déclarations dans le genre de celle-ci, faite par le Rév. Coburn, chapelain orangiste de la Loge Ontario Ouest et des Sons of England, et qui dans son enthousiasme s'écrie dans un sermon : " Je remercie la Providence de ce que la religion catholique romaine a produit un évêque catholique tel que Mgr Fallon qui a le courage de se lever et de ne pas craindre de dire qu'il est opposé à l'enseignement du français dans les écoles bilingues. "

Est-ce que l'approbation enthousiaste qu'il reçoit dans les milieux orangistes ne le fait pas douter de la droiture de son jugement ?

X. Appel a son Excellence le Délegué.

A l'arrivée de Son Excellence, Mgr P. F. Stagni, Délégué Apostolique au Canada, l'honorable N. A. Belcourt, Sénateur du Canada, l'honorable A. Constantineau, Juge de la province d'Ontario, et Mr J. U. Vincent, Avocat, C. R., Procureurs des catholiques de langue française du diocèse de London, se rendirent chez Son Excellence Mgr le Délégué et déposèrent un dossier contenant les plaintes des requérants. Il nous fait plaisir de reconnaître la haute courtoisie avec laquelle Son Excellence accueillit les Procureurs, et le zèle qu'Elle mit à obtenir de Mgr Fallon le redressement des griefs dont se plaignent les catholiques de langue française. Elle mit fin à ces déclarations retentissantes dont Mgr Fallon aimait à entretenir la presse du pays.

Toutefois, le zèle de Son Excellence devait échouer devant la mauvaise volonté de Mgr Fallon. Après l'instruction qu'il fit à son clergé le 13 juillet 1911, dans laquelle il déclarait qu'il ne se laisserait museler ni par ceux qui sont sous lui, *ni par ceux qui sont au-dessus de lui*, il devint évident qu'il n'accéderait jamais aux sages directions de Son Escellence. Les Procureurs se rendirent plusieurs fois chez Son Excellence, et il fut décidé de recourir au Saint Siège. (Allegatum 54).

XI. Instruction du 13 juillet 1911.

Les prêtres du diocèse de London, réunis en retraite au mois de juillet 1911, s'attendaient à quelque déclaration de la part de Monseigneur l'évêque ; leur attente ne fut pas déçue. Le 13 juillet, dans la chapelle du collège de Sandwich, en présence de soixante prêtres, curés et vicaires, Sa Grandeur fit une instruction dont un résumé fidèle, fait par un des

prêtres et assermenté, a été envoyé à Son Excellence le Délégué Apostolique, et dont copie est versée au dossier. D'ailleurs tous les prêtres qui étaient à la retraite ont entendu cette instruction et peuvent au besoin jurer que le résumé qui est donné ici en donne une idée fidèle. (Allegatum 55).

Il y a dans cette instruction des affirmations, des exposés de doctrine qui étonnent : — Sa Grandeur nous dit : " On a prétendu, parmi les prêtres du diocèse, que j'avais été muselé. Non, Messieurs, ce n'est pas vrai ; je ne me suis pas laissé faire, ni par ceux qui sont sous moi, ni par ceux qui sont au-dessus de moi. "

Et, en effet, il y a longtemps qu'on s'aperçoit que Son Excellence Monseigneur le Délégué Apostolique n'obtient pas grand'chose de Mgr Fallon.

Sa Grandeur dit encore ces paroles que je dois relever : " Deux ans avant ma consécration, donc depuis trois ans, le gouvernement de cette province d'Ontario avait été sollicité par les évêques de passer une loi concernant les taxes qui devaient être payées aux écoles séparées par les compagnies d'utilité publique. Le gouvernement semblait favorable lorsqu'un certain congrès tenu à Ottawa par les Canadiens-Français, en janvier 1910, est venu ruiner toute espérance du succès. Provoqué par ce congrès, le gouvernement retira ses promesses, ce qui appert par une lettre adressée aux évêques. Donc c'est la faute des Canadiens-Français si la loi n'est pas aujourd'hui en vigueur. "

La chose est très grave : *il appert par une lettre adressée aux évêques* que le gouvernement d'Ontario a retiré les promesses qu'il a faites. La vérité est qu'il appert que " Mgr Fallon a inventé cette histoire de toute pièce, " qu'elle a été démentie aussitôt *officiellement* par l'honorable J. O. Réaume, Ministre du gouvernement d'Ontario, et l'honorable Dr Pyne et son Sous-ministre de l'Instruction publique. (Allegata 56, 57).

Voici certes le passage le plus étonnant de cette instruction de Mgr Fallon : " Rappelez-vous qu'un évêque ne peut pas pouvoir mentir : c'est là une de ses prérogatives. "

Il faudrait crier à la calomnie, si les nombreux prêtres qui ont entendu cette instruction ne déclaraient pas que telles paroles ont été réellement dites, et qu'ils sont prêts à confirmer leur témoignage sous la foi du serment.

Et l'instruction continue sur ce ton, qui certainement n'a rien d'évangélique.

CONCLUSION.

Les Canadiens d'origine française du diocèse de London sont les descendants de ceux qui, il y a deux siècles, ont allumé le flambeau de la foi dans cette partie du pays. Grâce à leur langue, qui les préservait d'un contact trop intime avec la population protestante, ils ont conservé toute l'ardeur de leur foi ; par la pureté de leurs mœurs familiales, ils se sont merveilleusement développés et ils forment la majorité des catholiques du diocèse de London.

Ils sont aujourd'hui en butte à la persécution dans les églises de la part de ceux qui devraient être les défenseurs de leur foi ; ils sont en butte à la persécution dans les écoles où ils ne peuvent faire enseigner à leurs enfants la langue qu'ils parlent à leurs foyers.

L'Eglise, qui a pour mission la sanctification des hommes dans cette vie et la vie

éternelle dans l'autre, est une institution divine qui plane au-dessus des questions de langue et de nationalité ; l'Eglise parle toutes les langues, recrute ses ministres parmi tous les groupes ethniques et, à l'exemple de l'Apôtre, se fait toute à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ.

La loi naturelle garantit aux parents le droit de faire enseigner dans les écoles qu'ils ont fondées la langue qu'ils parlent à leur foyer ; notre pays bilingue, dans lequel deux langues sont officielles, rend moralement nécessaire la connaissance des langues française et anglaise.

C'est un état de choses que regrette une certaine école qui rêve le règne exclusif de l'anglais dans les églises et dans les écoles, mais c'est un état de choses fondé sur des droits et des faits qu'on ne peut modifier. Cela n'empêche pas les Canadiens de langue française d'être de très loyaux sujets de la couronne britannique ; ils ont prouvé jusque sur les champs de bataille leur fidélité à leur nouvelle mère-patrie ; ils s'abritent avec fierté sous le drapeau britannique ; ce drapeau est le leur autant que celui des Anglo-Canadiens, et ce symbole d'une grande puissance politique constitue pour eux, pour leurs personnes et leurs biens, partout où ils se trouvent, même dans les missions lointaines de l'Afrique centrale, une protection efficace.

Confiants dans la justice de leur cause, les Canadiens d'origine française du diocèse de London s'adressent à la S. Congrégation Consistoriale, et demandent avec instance :

1. —Que les fidèles d'origine et de langue françaises du diocèse de London aient, pour les desservir, des prêtres qui parlent la langue française ;

2. — Que, dans les paroisses où ils sont en majorité, ils aient pour les desservir des prêtres de leur langue et de leur nationalité ; que là où ils sont en minorité, les prêtres, tout en desservant la majorité anglaise dans sa langue, prêchent en français, fassent des prônes en français, entendent les confessions en français, enseignent le catéchisme en français en faveur de la population catholique française ;

3. — Que les documents du Saint Siège et de l'Evêché qui intéressent la piété des fidèles soient publiés en français pour les catholiques de langue française, comme ils le sont en anglais pour les catholiques de langue anglaise ;

4. — Qu'au collège de Sandwich, fondé par des religieux français et soutenu par les aumônes de tous les fidèles, les élèves d'origine et de langue françaises y trouvent un cours français qui leur permette d'y apprendre parfaitement leur langue maternelle avant d'y apprendre la langue anglaise ;

5. — Que liberté soit donnée aux enfants du diocèse d'aller étudier dans les collèges ecclésiastiques de la Province de Québec, sans contracter pour cela une inhabilité qui leur ferme ou rende plus difficile l'entrée dans l'état ecclésiastique ;

6. — Que, pour parer aux nécessités les plus pressantes, une dizaine de prêtres de langue et d'origine françaises soient admis immédiatement dans le diocèse de London, ou pour fonder de nouvelles paroisses, ou pour aider les curés canadiens français, ou pour desservir leurs compatriotes dans les paroisses mixtes où ils vivent avec des catholiques d'autre origine ;

7. — Que Sa Grandeur Mgr Fallon cesse de faire du pouvoir épiscopal qui lui a été confié pour le bien des âmes un instrument d'anglicisation ;

8. — Que les défenses faites par Mgr Fallon aux Sœurs de Saint-Joseph et aux Sœurs Ursulines de Chatham soit formellement rappelées ;

9. — Que le droit des parents catholiques de faire enseigner à leurs enfants dans les écoles de leur choix la langue qu'ils parlent à leur foyer soit formellement reconnu, et que les tentatives de Mgr Fallon à ce sujet soient désapprouvées ;

10. — Que les Sœurs du Saint-Nom de Jésus-Marie, établies dans le diocèse de London depuis près de cinquante ans, aient une permission générale de diriger des écoles dans toutes les paroisses canadiennes françaises où elles seront demandées par les parents catholiques ou les comissions scolaires ;

11. — Que semblable permission soit accordée aux communautés enseignantes de la province de Québec d'ouvrir des écoles partout où elles seront demandées par les parents catholiques ou les commissiohs scolaires ;

12. — Que toute autre mesure soit ordonnée qui ramène la paix religieuse que Sa Grandeur Mgr Fallon a profondément troublée depuis qu'il a pris possession du siège épiscopal de London.

Et les catholiques de langue française du diocèse de London béniront à jamais les noms de Vos Eminences.

II PARTIE

APPENDICE

ALLEGATUM I

L'abbé M. F. Fallon.

A Son Eminence le Card. Ledochowski

Préfet de la S. Congrégation de la Propagande.

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

Je viens remplir aujourd'hui la promesse que j'avais faite à Votre Eminence, par ma lettre en date du 4 mars dernier, de donner une réponse aux plaintes et aux accusations portées par quelques Irlandais de cette ville contre les Oblats de Marie Immaculée qui ont, par l'autorité même du Saint Siège, la direction de l'Université d'Ottawa.

Tout d'abord, il est nécessaire de faire connaître les circonstances dans lesquelles ces plaintes et ces accusations ont été formulées.

Lors de la visite, au mois de juin 1901, d'un des assistants généraux de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, le Rév. Père Michael Fallon, O. M. I., qui remplissait les fonctions curiales à l'église Saint-Joseph de cette ville, église desservie par les Pères Oblats et attachée à l'Université, reçut son obédience pour le poste de confiance de Supérieur d'une maison d'Oblats et de curé de la paroisse des SS. Anges à Buffalo, Etats-Unis d'Amérique.

Quelques admirateurs de ce Père se mirent en tête d'empêcher sa translation à Buffalo ; ils appelèrent en assemblée publique les autres paroissiens, les excitèrent à demander bruyamment que leur pasteur continuât à les desservir ; ils remplirent de leurs clameurs, de leurs plaintes, de leurs accusations, de leurs menaces, des colonnes de journaux protestants.

Le Père Visiteur, le R. P. Chs. Tatin, ne crut pas devoir revenir sur la décision prise sans nul doute pour d'excellentes raisons, sachant que c'est assez l'habitude chez les Irlandais d'ici de faire une démonstration publique pour protester contre le changement du

curé irlandais. S'il le faut, je puis donner plusieurs exemples, citer des noms et faire connaître les raisons qui m'avaient forcé à transférer des prêtres d'une paroisse à une autre, ou même à leur retirer toute juridiction jusqu'à conversion ou récipiscence.

Le Rév. Père Fallon aurait pu empêcher le mouvement si peu catholique de ses paroissiens ; il n'avait pour cela qu'un mot à dire, suivant l'opinion générale. Il ne l'a pas dit, il n'a pas voulu le dire.

J'ajouterai que le jour de la Saint-Patrice, 17 mars, fête patronale des Irlandais, le R. P. Fallon est venu à Ottawa et a prononcé au " Théâtre Russell " un discours sur Daniel O'Connell ; il avait été invité par ses admirateurs. Est-il venu avec la permission de son Provincial ? Je ne le sais pas. Au cours de son discours, s'apitoyant sur le sort des Irlandais que des lois persécutrices avaient forcés de quitter l'Irlande et de prendre le chemin de l'exil, il s'écria : " Laissez-moi vous dire que c'est une chose affreuse d'exiler un peuple, et même un individu. " Un des journaux qui ont publié un résumé de son discours, (je l'ai actuellement sous les yeux) faisait remarquer que cette remarque du Père, dont les auditeurs avaient vite compris l'allusion personnelle, fut soulignée par des applaudissements prolongés. ("Citizen," 18 mars 1902).

Il n'est point allé faire visite à ses frères religieux. Il est juste d'ajouter qu'il n'est arrivé que deux heures environ avant de prononcer son discours, et qu'il a été l'hôte de ses admirateurs jusqu'à son départ le lendemain matin.

Le R. P. Visiteur des Oblats n'ayant pas accordé la demande de ces Messieurs, ceux-ci ont formé un comité pour trouver le moyen de créer du trouble, des ennuis, à la Congrégation des Oblats, dans le but bien avoué de faire revenir le Père Fallon, mais plutôt comme Recteur de l'Université que comme curé de Saint-Joseph. On a publié dans les journaux qu'il reviendrait à Ottawa pour occuper une position même plus élevée.

Quelques mois auparavant, sous l'inspiration du P. Fallon, un journal fut fondé à Ottawa, ayant pour titre " The Union " (L'Union), et pour sous-titre " Independent Catholic Weekly " (Journal hebdomadaire catholique indépendant). On a bien dit que ce mot " indépendant " voulait tout simplement signifier qu'on ne s'attachait à aucun parti politique, mais sa première manière de montrer son indépendance fut de se passer de l'approbation de l'Ordinaire. Ni le P. Fallon, ni les rédacteurs, parmi lesquels il s'est trouvé un autre Père Oblat irlandais, n'ont fait aucune démarche auprès de l'évêque d'Ottawa pour au moins lui annoncer qu'un tel journal allait être fondé. Les fondateurs ont même jugé à propos de ne pas le lui adresser. Ils le lui ont avoué plus tard, lorsque Sa Grandeur Mgr Falconio, Délégué Apostolique, ayant appris le fait, dit lui-même au P. Fallon que des excuses devaient être faites à l'Ordinaire ou des explications données.

Le gérant et un des rédacteurs m'ont affirmé que la crainte d'un insuccès leur avait suggéré la pensée de me laisser ignorer l'existence de ce journal. Ils avaient peur de n'avoir pas assez d'abonnés ; ils ne voulaient pas me causer la peine de voir cesser la publication d'un journal dont j'aurais agréé la fondation. Ils n'ont su comment expliquer leur conduite quand je leur demandai pourquoi ils ne me l'avaient pas adressé comme abonné, puisque c'était un journal destiné, disaient-ils, à soutenir la cause catholique, et qu'ils devaient au moins me considérer comme catholique. Le P. Fallon ne s'est jamais présenté avec ces Messieurs.

Il est peut-être bon d'ajouter que le rédacteur avait déjà rédigé un autre journal

à Ottawa. Il attaquait si souvent les religieuses institutrices que je dus le faire avertir que s'il continuait à écrire dans un sens si injustement défavorable, je devrais dénoncer son journal ; ce journal a cessé presque immédiatement de paraître.

Maintenant il est facile de voir comment on se préparait à faire vibrer la corde nationale pour réussir à faire de l'Université d'Ottawa non pas simplement une université de langue anglaise, mais une université exclusivement irlandaise. Je regrette de dire que certains hommes font passer leurs intérêts propres avant ceux des âmes, les intérêts, mal entendus cependant, de leur race avant ceux de l'Eglise.

Le grand malheur des Irlandais est d'être trop souvent exploités par certains de leurs nationaux qui, pour arriver à leurs fins, pour obtenir des positions honorables et lucratives, soulèvent, souvent jusqu'au fanatisme, leur patriotisme bien naturel, et les portent à des excès qui tournent au désavantage de la société civile et de la société chrétienne.

(*signé*) J. Thomas, Archev. *d'Ottawa.*

Vraie copie.

ALLEGATUM 2

L'entrevue de Mgr Fallon et de l'hon. Hanna

Sarnia, 23 mai 1910.

Hon. Dr R. A. Pyne,
Ministre de l'Education,
Bâtisse de l'Ecole Normale,
Toronto.

Cher Dr Pyne,

Hier l'après-midi, le Père Kennedy, curé de Sarnia, m'a téléphoné pour nous inviter, Madame Hanna et moi, à aller rencontrer Mgr Fallon, Evêque de London, qui devait officier ici à l'occasion de sa première visite dans cette partie de son diocèse. Après quelques mots de conversation, l'évêque Fallon exprima le désir de me voir en particulier au sujet d'une affaire de grand intérêt pour cette partie de la province. Ceci convenu, il se mit aussitôt à exposer toute la question de l'enseignement bilingue dans les écoles. Il est difficile de citer littéralement, mais je vous donne en substance ses propres paroles.

Il a passé, dit-il, la plus grande partie de sa vie en cette province, étant né à Kingston,

ayant plus tard longtemps séjourné à Ottawa, et, à l'exception de son ministère à Buffalo, demeurant toujours dans la province et s'intéressant aux affaires ecclésiastiques. Il sent qu'il est en mesure de savoir ce dont il parle ; qu'étant chargé du diocèse de London, où il y a un si grand nombre de Canadiens-Français dans le comté d'Essex, il comprend que la question est d'une grande importance pratique. De fait, quant à lui, il regarde cette question comme supérieure à toutes les autres pour ce qui concerne le bien-être de ses diocésains. Il n'est pas venu à ces conclusions tout d'un coup ; il a résolu, autant que la chose est dans son pouvoir, de faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles publiques de son diocèse.

L'intérêt des enfants, garçons et filles, demande que l'enseignement bilingue soit désapprouvé et prohibé ; il dit qu'on l'a assuré que dans certaines parties du comté d'Essex, il y a des enfants allant aujourd'hui aux écoles publiques incapables de parler anglais, et cela trois générations après que leurs ancêtres sont arrivés dans le pays. Assurément on ne peut rien dire de plus pour prouver jusqu'à l'évidence que l'enseignement de l'anglais a été complètement négligé chez les Canadiens-Français de cette région. Nous appartenons à une province de langue anglaise, habitant un continent parlant l'anglais, où tous les enfants, garçons et filles, en sortant des écoles pour affronter les combats de la vie, doivent être armés d'abord de la langue anglaise, coûte que coûte ; si, de plus, ils sont capables d'ajouter le français ou l'italien ou le polonais ou toute autre langue, fort bien ; mais il est absolument nécessaire que la base de l'éducation soit anglaise.

J'ai fait observer à Sa Grandeur que, selon moi, dans les localités où les Canadiens-Français sont nombreux et parlent le français, on a cru que le maître d'une telle école réussirait davantage, vu qu'il pourrait mieux conduire les enfants de la langue française à la langue anglaise. A cela il réplique que c'est une erreur ; que s'il en était ainsi en théorie, cela n'était jamais mis en pratique honnêtement ; que l'argument en faveur de la nécessité du maître français dans les localités françaises était l'argument de l'agitateur clérical ; et secouant son gros bras et son poing vers moi, il dit : " Je m'engage à prendre soin de l'agitateur clérical ; mais pour l'agitateur politique, je ne puis le contrôler si ce n'est dans la sphère politique avec l'aide des autres. "

Il ajouta que le maître français a été imposé à ces parties du pays contrairement aux désirs des parents et aux intérêts des élèves ; que dans le comté d'Essex il déclara à ceux qui cherchaient à lui imposer le maître français dans les localités françaises qu'il serait prêt à prendre le vote des parents Canadiens-Français eux-mêmes et à les laisser libres d'enrégistrer honnêtement leurs propres convictions, et qu'il serait heureux de s'en tenir au résultat ; mais que son offre n'a pas été acceptée.

Il dit encore que le politicien et l'agitateur canadien-français ne manquent pas de dire que les Canadiens-Français contrôlent 15 ou 17 comtés de la Province (d'Ontario). Il réplique que les Canadiens-Français n'en contrôlent aucun ; qu'ils ont travaillé depuis dix ans sur des listes falsifiées du recensement ici comme dans la province de Québec et toujours dans le même but ; et que leur unique but est de contrôler l'Eglise et l'Etat ; et que, à moins d'être étouffés, ils domineraient dans les deux ; afin de faire prendre au gouvernement l'attitude qu'il croyait être celle de la grande majorité de l'Eglise dans la province, les évêques s'étaient réunis réceemment et avaient formulé des résolutions, et que bientôt une députation représentant cette réunion épiscopale se rendrait auprès du gouvernement et lui soumettrait leurs vues ; qu'ils avaient résolu de mettre cette affaire au

rang d'une question qui prône toutes les autres en autant qu'elle les concerne, eux et leurs subordonnés ; que jusqu'à présent ils avaient laissé faire, mais qu'ils avaient perdu beaucoup de terrain par leur silence.

J'ai suggéré encore que je ne pensais pas que le gouvernement fut disposé à agir d'après les réclamations du Congrès en faveur de l'enseignement bilingue. Il me fit observer tout de suite qu'il craignait que mes informations fussent incomplètes. Il dit qu'un inspecteur anglais des écoles, du nom de Sullivan, à Windsor, avait été averti, il y a quelque temps, de discontinuer l'inspection de certaines écoles dans le comté d'Essex ; et, quoiqu'il ne sût pas que son successeur était de fait nommé, on lui a dit qu'un certain Chenay serait probablement à sa place. Je ne suis pas sûr que Chenay est le nom, mais c'est quelque nom terminé en *hanay*, ou qui se prononce comme terminé en *hanay*. Il dit que Chenay, bien qu'un citoyen infiniment respectable, un homme qu'il a rencontré et qu'il connaît, et qu'il était heureux de rencontrer, serait simplement une farce comme inspecteur de ces écoles ; que dans une visite au comté d'Essex, la semaine dernière, quelques-uns des maîtres de ces écoles que Sullivan avait inspectées, et où l'inspecteur bilingue doit succéder à Sullivan, se présentèrent à lui ; ils étaient grandement affligés à la pensée d'un inspecteur français imposant, comme il le ferait certainement, l'enseignement du français s'il était nommé pour inspecter ces écoles. Alors, il ajouta de plus que, bien qu'il ne put y croire, la rumeur circulait à Ottawa et dans les environs que certains certificats accordés à d'autres instituteurs par la province de Québec seraient vraisemblablement acceptés comme valides par le département de l'Education à Ottawa. De cela, je l'avoue, je ne savais rien.

Toute son attitude n'est pas du tout celle d'un ennemi ; mais il ne faut pas s'y tromper, c'est un homme d'un caractère extrêmement énergique, et il a cette question très à cœur ; et je ne puis croire qu'une chose : c'est que, quoiqu'il arrive sous ce rapport, il y mettra tout son appui ou s'y opposera dans tout son diocèse.

Il rejette avec mépris l'idée que l'on doive enseigner aux enfants leur langue maternelle en même temps que la langue de l'école. Il paraît convaincu que les enfants qui sont obligés d'apprendre l'anglais dans leurs cours et leurs jeux, qui n'entendent rien que l'anglais dans les écoles, apprendront la langue dans deux ou trois mois, et que toute autre méthode est contraire à l'intérêt des enfants.

Toute son attitude me laisse libre d'écrire ce mémoire sans manquer au secret, vu qu'il n'y avait rien de personnel et de confidentiel dans cette discussion ; et il ajouta que, bien qu'il veuille faire tous ses efforts pour atteindre sa fin sans brusquer, il était cependant prêt à faire connaître ses vues publiquement dans tout le diocèse si l'occasion le rendait nécessaire.

Je suppose que vous et Sir James (Whitney Premier Ministre d'Ontario), serez heureux d'apprendre combien cette question lui tient au cœur, et voilà pourquoi j'expédie une copie de cette lettre à Sir James.

Bien à vous,

(*signé*) W. J. Hanna.

Traduction fidèle.

ALLEGATUM 3

In the High Court of Justice,

Ontario.

Je, Harry Clément Alexandre Maisonville, majeur, journaliste, demeurant à Toronto, dans le comté de York, province d'Ontario, Canada, déclare et assermente :

1. — Que j'ai été secrétaire particulier politique de l'honorable J. O. Réaume, Ministre des Travaux publics d'Ontario ;

2. — Que j'ai occupé cette position depuis le 6 mars 1905 jusqu'au 14 septembre 1910 ;

3. — Que Mgr M. F. Fallon a rencontré l'honorable H. W. J. Hanna, Secrétaire Provincial, à Sarnia, le 23 mai 1910 ;

4. — Que je suis convaincu que cette visite avait pour but de combattre le peu d'influence des Canadiens-Français auprès du gouvernement ;

5. — Qu'après, j'ai constaté personnellement que l'influence de l'Eglise Catholique a subi de graves préjudices auprès du gouvernement ;

6. — Que j'ai reçu, comme secrétaire politique et particulier, une copie d'un document signé par l'hon. Mr Hanna, Secrétaire Provincial ;

7. — Que ce document portait le résumé d'une entrevue, à Sarnia, entre Mgr Fallon et l'hon. Mr Hanna ;

8. — Que ce document a été livré à la publicité indirectement par moi, mais contrairement à ma volonté ;

9. — Que tous ceux qui s'intéressent au succès des écoles bilingues avaient unanimement proposé l'établissement d'une école bilingue pour la formation des instituteurs et institutrices bilingues ;

10. — Que cette école fut établie à Windsor en 1909 ;

11. — Que, en 1910, cette école normale bilingue n'a pas ouvert ses portes à cause de la mauvaise volonté de Mgr Fallon ;

12. — Que j'ai entendu répéter en maints endroits, par des citoyens anglais haut placés, cette expression au sujet de Mgr Fallon, après son démenti, le 22 septembre 1910 : " Bishop Fallon must be unscrupulous ; that statement is a very deliberate falsehood. "

13. — Que les accusations d'incompétence portées contre l'inspecteur David Chenay sont fausses et malicieuses ;

14. — Que Mr Chenay est un maître-ès-arts du collège de Détroit, Michigan, E.-U. ;

15. — Que Mr Chenay a enseigné avec grand succès plusieurs années à Windsor et autres endroits ;

16. — Que le département de l'Instruction Publique a toujours rendu hommage à ses mérites et reconnu sa grande valeur comme inspecteur des écoles bilingues ;

17. — Que l'inspecteur Sullivan combat les écoles bilingues d'Ontario.

Je fais cette déclaration solennelle et sous serment, la croyant parfaitement conforme à la vérité au meilleur de ma connaissance.

(*signé*) HARRY CLEMENT ALEXANDRE MAISONVILLE.

Sworn before me, at the city of Toronto,
at the county of York, Ontario, Canada,
this 24th day of november 1910.

J. COHEN, J. P.

Vraie copie

ALLEGATUM 4

RÉPONSE DE L'ASSOCIATION D'EDUCATION.

Attendu que certains journaux et certaines personnes affirment que le but que s'est proposé et que poursuit l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario est d'imposer dans les écoles d'Ontario, soit publiques, soit séparées soi-disant bilingues, l'enseignement de la langue française à *l'exclusion ou au détriment de la langue anglaise ;*

Attendu que cette affirmation, due à l'ignorance ou à la mauvaise foi de ceux qui la répètent, est absolument fausse et qu'il est urgent de la contredire de nouveau formellement et catégoriquement ;

Il est unanimement résolu : que cette Association réitère et confirme les déclarations faites publiquement par le Président et autres pour et au nom de l'Association que " la connaissance parfaite de la langue anglaise est indispensable dans la province d'Ontario, et cela dans toutes les branches de l'activité humaine, " et que si nous insistons sur l'enseignement du français dans les écoles séparées et publiques, c'est en vue de faire mieux apprendre et plus facilement l'anglais aux élèves canadiens-français qui les fréquentent, tout en perfectionnant chez eux l'usage de la langue française qu'ils ont apprise au sein de la famille.

Cette Association n'a d'autre but que de suivre et de mettre en pratique le conseil que Son Excellence le Gouverneur Général du Canada, Lord Grey, donnait tout récemment : Apprenez le français en même temps que l'anglais ; et cet autre conseil du R. P. Murphy, Recteur de l'Université d'Ottawa : " Je demande pour tout homme la connaissance courante des deux langues, et la culture soignée de sa langue maternelle. "

Cette Association a donné et renouvelle son adhésion nette et sans équivoque à la déclaration suivante faite par son Président en présence des représentants du gouvernement fédéral et de celui d'Ontario, au théâtre Russell, le 19 janvier dernier, lors de l'inauguration du congrès canadien-français d'éducation d'Ontario :

" Je l'ai dit et je le répète, nous n'entretenons aucun préjugé contre la langue de la grande majorité du peuple canadien ; nous ne sommes pas assez aveugles pour ne pas voir toute l'importance, toute la nécessité pour nous et pour les nôtres de bien connaître et de bien parler la langue anglaise, ni assez préjugés pour entretenir la moindre objection à son maintien et à sa propagation. "

Ottawa, octobre 1910.

Vraie copie.

ALLEGATUM 5

Je, soussigné, curé de Notre-Dame du Lac, Walkerville, comté d'Essex, déclare solennellement que ce qui suit est un résumé fidèle de l'instruction que Sa Grandeur Mgr Fallon a faite à ses prêtres pendant leur retraite, le 14 juillet 1910 :

" Je vais continuer cette conférence en finissant ce que j'ai à dire au sujet de l'éducation ; et pour le faire avec plus de force, je vais me servir des bulles de Pie X me nommant *ad dirigendum in rebus spiritualibus et temporalibus dioecesis Londinensis*...

" D'abord je vous avertis de n'avoir rien à faire avec les journaux. Mon cœur a été trop affecté (a trop saigné) dernièrement par les articles des journaux de Détroit et de Windsor. C'est moi qui donnerai le ton dans le diocèse, et non les reporters, ni les laïques, ni les prêtres, ni même les évêques. Je conduirai seul le diocèse ;

" L'école bilingue ne réussit pas dans la province de Québec et ne réussira pas non plus dans cette province. Il y a conspiration contre les écoles séparées, et cette conspiration vient d'une source que j'étais loin de soupçonner. De plus, cette conspiration nous conduira à la perte de nos écoles séparées, parce que nos ennemis, voyant la division qui existe parmi les catholiques à propos des écoles bilingues, s'en serviront pour nous affaiblir et partant nous enlever nos écoles ;

" Je n'admets pas ce principe que perdre sa langue c'est perdre sa foi. Voyez les Allemands : ils ont conservé leur langue, et ont perdu la foi. Il en est de même des Prussiens et des Anglais. Les Irlandais ont perdu leur langue, mais, Dieu merci, ont conservé leur foi.

" Personne ne peut contester que les Français qui ont conservé leur langue sont sur le bord de l'abîme et sur le poînt de perdre la foi. N'enseignez à vos enfants qu'une seule langue, peu importe laquelle, que ce soit le français ou l'anglais ;

" Le collège de Sandwich est mon collège diocésain, et comme tel mérite tous vos encouragements. Je vous demande d'encourager ce collège en y envoyant vos enfants. Quant à moi, je choisirai de préférence, pour la prêtrise, les sujets qui sortiront de cette institution. (Cependant Mgr ajoute qu'il exigera, des sujets à la prêtrise, la connaissance parfaite des deux langues française et anglaise, bien qu'ils ne puissent apprendre le français au collège de Sandwich);

" Les Italiens perdent la foi aux Etats-Unis parce qu'ils sont trop attachés à leur langue ; s'ils abandonnaient l'italien pour l'anglais, ils pourraient être desservis immédiatement ;

" Quelle bêtise on vient de faire dans ma propre patrie ! Pour répondre aux bienfaits du gouvernement anglais qui gratifiait les Irlandais d'une université à Dublin, on a créé immédiatement une chaire d'enseignement gaélique;

" Si l'on veut conserver la foi, gardons-nous des intrigues des politiciens. Il faut être lâche pour attaquer les gens dans un lieu où ils ne peuvent répondre. Si on m'attaquait de cette manière, je sortirais de l'église. Voilà, dit Monseigneur, mes principes tout à la fois philosophiques, théologiques et rationels. Vous êtes libres de les accepter en théorie, mais vous devez les faire observer en pratique, qu'ils vous plaisent ou non.

" Ma devise est *Justitia et pax.* Il n'y a pas un homme sur la terre qui désire la paix plus que moi ; et pour l'avoir il faut s'armer pour la guerre ; et s'il y a guerre, c'est moi qui serai le vainqueur. Je coucherai sur le champ de bataille les agitateurs cléricaux et politiques. "

(*signé*) L. A. Beaudoin, *ptre, Curé.*

Assermenté devant moi,
ce 30 septembre 1910.

Chas. J. Montreuil, *Juge de Paix.*

Vraie copie.

ALLEGATUM 6

Paroisse de Saint-Joachim.

Nous, soussignés, catholiques romains, Canadiens-Français du diocèse de London, déclarons ce qui suit :

1. — Que nous sommes au moins la moitié des catholiques du diocèse ;

2. — Que notre langue maternelle est la langue française ;

3. — Que Nos Seigneurs et leur successeur, Mgr Frs Michael Fallon, n'ont jamais publié dans notre langue française aucune lettre pastorale, encyclique du Saint Siège, etc.

4. — Que nous déclarons en souffrir au point de vue spirituel ;

5. — Que nous demandons avec instance aux autorités ecclésiastiques la publication de tous documents religieux dans la langue de la moitié des fidèles du diocèse de London ;

6. — Que nous protestons de notre attachement à notre Mère l'Eglise et de notre obéissance à nos supérieurs ecclésiastiques.

Paroisse de Saint-Joachim, Ontario, 19 décembre 1910.

(*signé*)

Georges Sylvestre
Louis Désilets
Barney Mailloux
Vila Ducharme
Gédéon Chapdelaine
E. Beuglet
Prudent Souligny
Ulric Giroux
Joseph Bacon
Joseph Giroux
Chas. Adam
Joseph P. Sylvestre
François Sylvestre
A. J. Marentelle
E. Tellier
John Walker
Alex. Denis
Jonas Walker

Vraie copie

ALLEGATUM 7

Paroisse de Pain-Court.

Nous, soussignés, catholiques romains, Canadiens-Français du diocèse de London, déclarons ce qui suit :

1. — Que nous sommes au moins la moitié des catholiques du diocèse ;

2. — Que notre langue maternelle est la langue française ;

3. — Que Nos Seigneurs les Evêques et leur successeur, Mgr Fallon, n'ont jamais publié dans notre langue française aucune lettre pastorale, encyclique du Saint Siège, etc. ;

4. — Que nous déclarons en souffrir au point de vue spirituel ;

5. — Que nous demandons avec instance aux autorités ecclésiastiques la publication de tous documents religieux dans la langue de la moitié des fidèles du diocèse de London;

6. — Que nous protestons de notre attachement à notre Mère l'Eglise, et de notre obéissance à nos supérieurs ecclésiastiques.

Pain-Court, 16 décembre 1910.

(*signé*)

H. M. Béchard
Geo. W. Bourdeau
Alph. Cheff

Vraie copie.

ALLEGATUM 8

Nous, soussignés, catholiques romains, Canadiens-Français du diocèse de London, déclarons ce qui suit :

1. — Que nous sommes au moins la moitié des catholiques du diocèse ;
2. — Que notre langue maternelle est la langue française ;
3. — Que Nos Seigneurs les Evêques et leur successeur, Mgr M. Frs Fallon, n'ont jamais publié dans notre langue aucune lettre pastorale, encyclique, etc. ;
4. — Que nous déclarons en souffrir au point de vue spirituel ;
5. — Que nous demandons avec instance aux autorités ecclésiastiques la publication de tous documents religieux dans la langue de la moitié des fidèles du diocèse de London ;
6. — Que nous protestons de notre attachement à notre Mère l'Eglise, et de notre obéissance à nos supérieurs ecclésiastiques.

(*signé*)

A. G. Tisdelle, Maire de Tilbury Nord.
Hormisdas Grenier
J. B. Lefebvre
Remi Lanore — Conseillers de Tilbury Nord.
Joseph Massé
J. A. Tremblay, Greffier de Tilbury Nord.
J. G. Chauvin, Trésorier de Tilbury Nord.

Philippe Ladouceur	Napoléon Garant
Joseph L. Lévesque	F. X. Garant
Philias Grondin	Delphis Dufresne
Philippe Levasseur	Joseph Lecomte

Vraie copie.

ALLEGATUM 9

Paroisse de Saint-Alphonse de Windsor.

Nous, soussignés, catholiques romains, Canadiens-Français du diocèse de London, déclarons ce qui suit :

1. — Que nous sommes au moins la moitié de la population du diocèse ;
2. — Que notre langue maternelle est la langue française ;

3. — Que Nos Seigneurs les Evêques et leur successeur Mgr M. Frs Fallon n'ont jamais publié dans notre langue française aucune lettre pastorale, encyclique du Saint Siège, etc. ;

4. — Que nous déclarons en souffrir au point de vue spirituel ;

5. — Que nous demandons avec instance aux autorités ecclésiastiques la publication de tous documents religieux dans la langue de la moitié des catholiques du diocèse de London;

6. — Que nous protestons de notre attachement à notre Mère l'Eglise, et de notre obéissance à nos supérieurs ecclésiastiques.

Daté à Windsor, paroisse de Saint-Alphonse, ce 15e jour de décembre 1910.

(*signé*)

J. D. A. Déziel
P. Ouellette
M. Saiut-Denis

Vraie copie.

ALLEGATUM 10

Paroisse de Amhersburg.

Nous, soussignés, catholiques romains, Canadiens-Français du diocèse de London, déclarons ce qui suit :

1. — Que nous sommes au moins la moitié des catholiques du diocèse ;

2. — Que notre langue maternelle est la langue française ;

3. — Que Nos Seigneurs les Evêques et leur successeur, Mgr M. Frs Fallon, n'ont jamais publié dans notre langue française aucune lettre pastorale, encyclique du Saint Siège, etc. ;

4. — Que nous déclarons en souffrir au point de vue spirituel ;

5. — Que nous demandons avec instance aux autorités ecclésiastiques la publication de tous documents religieux dans la langue de la moitié des fidèles du diocèse de London ;

6. — Que nous protestons de notre attachement à notre Mère l'Eglise, et de notre obéissance à nos supérieurs ecclésiastiques.

Daté à Amhersburg, ce 18*e* jour de décembre 1910.

(*signé*)

Patrick Laferté
A. J. Burns
Joseph Réaume
Laurent Robidoux
Ant. Amelin

Vraie copie.

ALLEGATUM 11

Paroisse de Notre-Dame du Lac, Walkerville.

Nous, soussignés, catholiques romains, Canadiens-Français du diocèse de London, déclarons ce qui suit :

1. — Que nous sommes au moins la moitié des catholiques du diocèse ;

2. — Que notre langue maternelle est la langue française ;

3. — Que Nos Seigneurs les Evêques et leur successeur, Mgr M. Frs Fallon, n'ont jamais publié dans notre langue française aucune lettre pastorale, encyclique du Saint Siège, etc.

4. — Que nous déclarons en souffrir au point de vue spirituel ;

5. — Que nous demandons avec instance aux autorités ecclésiastiques la publication de tous documents religieux dans la langue de la moitié des fidèles du diocèse de London ;

6. — Que nous protestons de notre attachement à notre Mère l'Eglise, et de notre obéissance à nos supérieurs ecclésiastiques.

Paroisse de Notre-Dame de Walkerville, Ont.

(*signé*)

Alex. Saint-Denis
Tancrède Janisse
Alphonse Saint-Louis
J. P. Belleperche
Alfred Saint-Louis
Edward Dugal
Jos. L. Réaume
A. M. Langlois
Adolphe Janisse

Vraie copie.

ALLEGATUM 12

Paroisse de l'Immaculée Conception.

Nous, soussignés, catholiques romains, Canadiens-Français du diocèse de London, déclarons ce qui suit :

1. — Que nous sommes au moins la moitié des catholiques du diocèse ;

2. — Que notre langue maternelle est la langue française ;

3. — Que Nos Seigneurs les Evêques et leur successeur, Mgr M. Frs Fallon, n'ont jamais

publié dans notre langue française aucune lettre pastorale, encyclique du Saint Siège, etc. ;

4. — Que nous déclarons en souffrir au point de vue spirituel ;

5. — Que nous demandons avec instance aux autorités ecclésiastiques la publication de tous documents religieux dans la langue de la moitié des fidèles du diocèse de London ;

6. — Que nous protestons de notre attachement à notre Mère l'Eglise, et de notre obéissance à nos supérieurs ecclésiastiques.

Daté à Windsor, paroisse de l'Immaculée Conception, 14 décembre 1910.

(*signé*)

Alfred Saint-Onge
Euclide Jacques

Vraie copie.

ALLEGATUM 13

Paroisse de Stoney Point.

Nous, soussignés, catholiques romains, Canadiens-Français du diocèse de London, déclarons ce qui suit :

1. — Que nous sommes au moins la moitié des catholiques de ce diocèse ;

2. — Que notre langue maternelle est la langue française ;

3. — Que Nos Seigneurs les Evêques et leur successeur, Mgr M. Frs Fallon, n'ont jamais publié dans notre langue française aucune lettre pastorale, encyclique du Saint Siège, etc. ;

4. — Que nous déclarons en souffrir au point de vue spirituel ;

5. — Que nous demandons avec instance aux autorités ecclésiastiques la publication de tous documents religieux dans la langue de la moitié des fidèles du diocèse de London ;

6. — Que nous protestons de notre attachement à notre Mère l'Eglise, et de notre obéissance à nos supérieurs ecclésiastiques.

Fait à Stoney Point, le 31 janvier 1911.

(*signé*)

Emmanuel Desmarais	Joseph Rivait	Jos. Levesque
Delphis Renaud	F. Trudelle	Nile Desmarais
Calixte Renaud	J. B. Renaud	Hormisdas Chauvin
Etc., etc.	Etc., etc.	Etc., etc.

Cent quarante-quatre fidèles ont signé.

Vraie copie.

ALLEGATUM 14

Paroisse de Chatham.

Nous, soussignés, citoyens de la cité de Chatham, comté de Kent, Ontario, affirmons sous serment ce qui suit :

1. — Que les Canadiens d'origine et de langue françaises de la dite cité de Chatham et des campagnes environnantes, et paroissiens de l'église de Saint-Joseph de Chatham, sont au nombre de 148 familles, qui nombrent au moins 500 personnes d'origine française ;

2. — Que ces Canadiens d'origine et de langue françaises sont desservis par les Pères Allemands Franciscains de la cité de Cincinnati, Ohio, à présent résidant à Chatham, mais sont changés ou remplacés si souvent qu'ils sont toujours étrangers dans notre paroisse et notre pays ;

3. — Que ces Pères, ne sachant pas le français, ne prêchent jamais en français, ne font jamais le prône en français, n'enseignent jamais le catéchisme en français, n'entendent pas les confessions en français. Il n'y a qu'un seul qui puisse dire quelques mots en français ;

4. — Que ces Canadiens n'entendent jamais en français la lecture d'un documeut pontifical ou épiscopal ;

5. — Que parmi ces populations de langue française insuffisamment desservies, il y a 25 mariages mixtes et 51 apostasies ;

6. — Que ces Canadiens seraient très heureux d'avoir pour institutrices des religieuses canadiennes-françaises qui puissent enseigner à leurs enfants leur langue maternelle, et ensuite la langue anglaise.

(*signé*)

Nap. Pinsonnault C. Béchard

This 9th January, before me appeared Napoléon Pinsonnault and Calixte Béchard, known to me as the persons who executed the above and executed the same in my presence, and affirmed the correctness of same.

S. B. Arnould, *a Notary Public,*
Province of Ontario.

Vraie copie.

ALLEGATUM 15

Paroisse de l'Immaculée Conception.

Je, Euclide Jacques, contracteur de la cité de Windsor, dans le comté d'Essex, déclare solennellement :

Que je suis paroissien de l'église de l'Immaculée Conception de cette ville ; au-delà des trois quarts des paroissiens sont canadiens-français ; les quatre cinquièmes des élèves de notre école sont canadiens-français ;

Que la langue française est exclue de l'église et de l'école au grand détriment de l'enseignement religieux et nécessaire à la préservation de notre foi ;

Qu'à une assemblée publique tenue dimanche, le 2e jour d'octobre, je fus choisi membre d'un comité chargé de plaider devant le curé de la paroisse, le Rév. Père Downey, la nécessité de parler français à l'église pour le bien spirituel et temporel de la grande majorité des paroissiens ;

Que le 7 octobre, la demande suivante fut faite : à la messe de 7.30 sermon en anglais et prône dans les deux langues ; sermon en français à la messe de 9.00 qui est celle des enfants et prône dans les deux langues ; sermon en français tous les deux dimanches à la messe de 10.30 et prône dans les deux langues ;

Que le Rév. Père Downey déclara être celui qui pourrait remédier à nos griefs ; que notre demande était juste et équitable, et qu'il nous donnerait une réponse définitive sous peu ;

Que le 2 décembre, nous retournâmes voir le Rév. Père qui nia catégoriquement avoir exprimé une opinion sur la situation faite aux Canadiens-Français de sa paroisse dans l'église ; que notre demande devait être adressée à l'évêque du diocèse ;

Que l'injustice criante et si dangereuse pour notre foi et celle de nos enfants continue.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et sachant qu'elle a la même force et effet que faite sous serment.

Déclaré devant nous, dans la cité de Windsor, dans le comté d'Essex, ce 20 décembre 1910.

A. Deziel, *Juge de paix.*

(*signé*)

Euclide Jacques

Vraie copie.

ALLEGATUM 16

Paroisse de l'Immaculée Conception.

Je, Damien Gourd, agent de propriétés foncières de la cité de Windsor, dans le comté d'Essex, déclare solennellement :

Que je suis paroissien de l'église de l'Immaculée Conception de cette ville; qu'au-delà des trois quarts des paroissiens sont canadiens-français; que les quatre cinquièmes des élèves à notre école sont canadiens-français ;

Que la langue française est exclue de l'église et de l'école au grand détriment de l'enseignement religieux et nécessaire à la préservation de notre foi ;

Qu'à une assemblée publique tenue dimanche, le 2e jour d'octobre, je fus choisi membre d'un comité chargé de placer devant le curé de la paroisse, le Rév. Père Downey, la nécessité de parler français à l'église pour le bien spirituel et temporel de la grande majorité des paroissiens ;

Que le 7 octobre, la demande suivante fut faite: à la messe de 7.30, sermon en anglais et prône dans les deux langues ; sermon en français à la messe de 9.00, qui est celle des enfants, et prône dans les deux langues; sermon français tous les deux dimanches à la messe de 10.30 et prône dans les deux langues ;

Que le Rév. Père Downey déclara être celui qui pourrait remédier à nos griefs ; que notre demande était juste et équitable, et qu'il nous donnerait une réponse définitive sous peu ;

Que le 2 décembre, nous retournâmes voir le Rév. Père, qui nia catégoriquement avoir exprimé une opinion sur la situation faite aux Canadiens-Français de sa paroisse dans l'église ;

Que l'injustice criante et si dangereuse pour notre foi et celle de nos enfants continue.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et sachant qu'elle a la même force et effet que faite sous serment.

(*signé*)

DAMIEN GOURD

Déclaré devant moi, dans la cité de Windsor, dans le comté d'Essex, ce 27e jour de décembre 1910.

A. DEZIEL,
Juge de paix.

ALLEGATUM 17

Paroisse de l'Immaculée Conception.

Je, Alfred Saint-Onge, contracteur de la cité de Windsor, dans le comté d'Essex, déclare solennellement :

Que je suis paroissien de l'église de l'Immaculée Conception de cette ville ; qu'au-delà des trois quarts des paroissiens sont canadiens-français ; que les quatre cinquièmes des élèves à notre école sont canadiens-français ;

Que la langue française est exclue de l'église et de l'école au grand détriment de l'enseignement religieux et nécessaire à la préservation de notre foi ;

Qu'à une assemblée publique tenue dimanche, le 2e jour d'octobre, je fus chois membre d'un comité chargé de placer devant le curé de la paroisse, le Rév. Père Downey la nécessité de parler français à l'église pour le bien spirituel et temporel de la grande majo rité des paroissiens ;

Que le 7 octobre, la demande suivante fut faite ; à la messe de 7.30, sermon en anglais et prône dans les deux langues ; sermon en français à la messe de 9.00, qui est celle des enfants, et prône dans les deux langues ; sermon français tous les deux dimanches à la messe de 10.30 et prône dans les deux langues ;

Que le Rév. Père Downey déclara être celui qui pourrait remédier à nos griefs ; que notre demande était juste et équitable, et qu'il nous donnerait une réponse définitive sous peu ;

Que le 2 décembre, nous retournâmes voir le Rév. Père qui nia catégoriquement avoir expriné une opinion sur la situation faite aux Canadiens-Français de la paroisse dans l'église ; que notre demande devait être adressée à l'évêque du diocèse ;

Que l'injustice criante et si dangereuse pour notre foi et celle de nos enfants continue.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et sachant qu'elle a la même force et effet que faite sous serment.

(*signé*)

ALFRED SAINT-ONGE.

Déclaré devant moi, dans la cité de Windsor,
dans le comté d'Essex, ce 23e jour de décembre 1910.

A. DEZIEL,
Juge de paix.

ALLEGATUM 18

Attitude des paroissiens de l'Immaculée Conception.

Nous, soussignés, paroissiens de l'église de l'Immaculée Conception, à Windsor, constatons avec chagrin que le Rév. Père Downew, curé de la dite paroisse, refuse l'usage de la langue française dans l'église, et cela après en avoir placé l'importance devant lui ;

Nous tous ce que nous en sommes sachant très peu parler l'anglais, et la majorité ne le sachant pas du tout, il s'en suit que nous sommes, au grand détriment de nos besoins spirituels, privés des instructions et prières prononcées à l'église ;

Ne pouvant concevoir qu'un tel traitement soit en accord avec les vues et les enseignements de notre sainte Mère l'Eglise, nous nous engageons donc à enrégistrer un protêt tangible contre la position prise par le Rév. Père Downew à notre égard. Ce protêt sera sous forme de refus absolu de toute contribution financière à l'église.

Ce refus demeurera en force aussi longtemps que le Rév. Père Downey refusera de nous desservir dans notre langue, c'est-à-dire de la manière que nous savons être de toute nécessité pour le maintien de la foi parmi nous, que nous reconnaissons être d'une importance vitale pour l'avenir de nos enfants au point de vue temporel comme spirituel.

Dès que le Rév. Père aura conclu que l'Eglise, dans sa souveraine protection, enseigne ses enfants dans toutes les langues parlées, et que nous avons des droits comme tout autre catholique, et qu'il aura finalement reconnu la justice et l'urgence de notre requête en se rendant à notre demande, alors cessera notre opposition à toute contribution à l'église, nous engageant de plus à voir à ce que les contributions maintenant refusées soient payées.

Qu'il soit bien entendu que cette démarche de notre part a été décidée après mure délibération et que nous entendons voir nos droits reconnus coûte que coûte.

(*signé*)

	Euclide Jacques	Victor Saint-Onge	Damien Gourd
	Haire Mailloux	Victor Lauzon	Charles Guilbeault
	Arthur Lemire	Alex. Lauzon	Grégoire Marentette
	Adolphe Nantais	Ambroise Durocher	Alfred Campeau
Etc.,	Etc.,	Etc.,	Etc.

En tout 268 paroissiens ont signé ce document.

I hereby certify that this is a true copy of the original.
(*signé*)

EUCLIDE JACQUES.

Jan. 5th 1911.

Vraie copie.

ALLEGATUM 19

Windsor, 30 août 1911.

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le rapport suivant d'une entrevue que nous avons eue avec Sa Grandeur Mgr M. F. Fallon, évêque de London, Ontario, est exacte en tous points.

Le vendredi, 11 août courant, Sa Grandeur Mgr l'Evêque de London nous a reçus en audience en son palais épiscopal. Voici, au meilleur de notre connaissance et de notre conscience, les paroles qui ont été prononcées au cours de l'entrevue :

MONSEIGNEUR. — Que voulez-vous de moi ?

M. EUCLIDE JACQUES. — Monseigneur, nous venons renouveler les demandes que nous vous avons déjà faites, demandes que nous croyons justes.

MONSEIGNEUR. — Ce n'est pas là renouveler des demandes : c'est la première fois que vous venez ici. Vous venez un peu tard, après avoir essayé tous les autres moyens qu'il vous a été possible de prendre.

M. Jacques.— La raison pour laquelle nous ne sommes pas venus plus tôt vous voir est que le Rév. Père Downey, curé de la paroisse de l'Immaculée Conception, notre curé, nous a affirmé que c'était à lui que nous devions nous adresser ; qu'il était lui-même supposé voir aux besoins de ses paroissiens, et non pas Monseigneur l'évêque. Toutefois, nous vous avons envoyé une requête au commencement du mois de juin 1911.

Monseigneur. — Oui, je me souviens en effet avoir reçu un document adressé à Mgr M. F. Fallon, qui avait été envoyé à Mgr Stagni par certaine Association d'Ottawa que je ne reconnais pas, et à laquelle Mgr Stagni avait recommandé de m'envoyer ce document. Mais supposons que je l'eusse reçu à temps et que vous fussiez venus plus vite, je connais la situation mieux que vous chez nous. J'ai fait parvenir à Mgr Stagni un rapport de la situation, assermenté par le Rév. Père Downey et l'un de ses vicaires, à l'effet qu'il y a 450 enfants qui vont aux écoles de l'Immaculée Conception, et que 449 de ce nombre parlent et écrivent l'anglais parfaitement. La grande moyenne parle mieux l'anglais que le français, et un seul enfant ne peut pas parler l'anglais. Je m'en tiens à ce rapport, et nous allons continuer à parler aux enfants la langue qu'ils comprennent le mieux.

M. Jacques.— Votre rapport n'est pas exact, Monseigneur ; on vous prouvera qu'il ne l'est pas.

Monseigneur.— Vous voulez faire une propagande de la langue française à l'église. Pour ma part, je verrai à ce que les enfants soient instruits dans la langue qu'ils comprennent. Nous ne sommes pas pour enseigner une langue dans l'église. Vous faites grand tort à la foi en parlant ainsi.

M. Jacques.— Nous travaillons pour la religion catholique ; c'est pourquoi nous sommes ici. Nous avons grandi dans l'enseignement français, nous sommes Canadiens-Français et nous prétendons demeurer tels. Nous ne vous permettrons pas d'abuser de nous, Monseigneur.

Monseigneur. — Vos réclamations sont injustes et ma décision est prise. Elle sera celle de mes supérieurs. Allez, allez ; continuez votre besogne : vous n'y gagnerez rien du tout.

M. Jacques.— Nous sommes sincères daus nos convictions et nous allons continuer notre travail jusqu'à ce que nous obtenions justice.

Monseigneur. — Il n'y a qu'une demi-centaine d'individus avec quelques-uns de nos curés de Windsor, de Walkerville et de Tecumseh qui veulent faire la guerre à leur évêque.

M. Jacques.— Cela n'est pas exact; nous sommes plus nombreux que vous ne croyez et non pas seulement une demi-centaine. Pourquoi, Monseigneur, ne pas nous donner justice ? On fait instruire des prêtres pour parler aux sauvages et aux chinois ; pourquoi les Canadiens-Français seraient-ils plus passibles d'être négligés ?

Monseigneur. — Les Canadiens-Français de mon diocèse n'ont pas à se plaindre. Ils ont tout le français qu'il leur faut. Allez, continuez votre lutte. Je vous ai dit quelle étai tma décision ; ce sera celle de mes supérieurs aussi bien. J'ai vu sur le " Progrès " de Windsor que Mr Jacques dit que Mgr Fallon a été forcé de se taire, mais ce n'est pas le cas l'on ne m'a jamais arrêté de parler.

M. Jacques.— Je n'ai jamais vu cet article du "Progrès"; je n'ai jamais dit semblable chose au " Progrès " ; c'est la première fois que j'en entends parler.

M. A. Saint-Onge. — Monseigneur, nous ne sommes pas du tout surpris de votre réponse.

Monseigneur. — Comment se fait-il que vous connaissiez ma réponse ?

M. Saint-Onge. — La raison en est simple: vous vous êtes montré mal disposé vis-à-vis les Canadiens-Françqis ; c'est pourquoi votre réponse ne nous surprend pas.

Monseigneur. — Il faut prouver que j'ai été indisposé envers les Canadiens-Français ; je défie qui que ce soit de dire que je l'ai été.

M. Saint-Onge. — Vous avez défendu l'enseignement du français dans les écoles de votre diocèse ; nous en avons des preuves ; c'est ce qu'il y a de plus regrettable.

Monseigneur. — Je n'ai jamais défendu le français dans les écoles. Même plus : j'ai dit à mes prêtres, lors de la retraite de Sandwich, que s'ils voulaient enseigner une langue ou l'autre, soit le français, soit l'anglais, ils pouvaient le faire. Vous comprendrez comme moi que je ne pouvais pas défendre une langue dans les écoles alors que je n'avais rien à faire avec l'enseignement.

M. Jacques. — Les cinq cents pères de famille qui ont signé une requête demandant l'enseignement du français ne comptent donc pour rien ?

Monseigneur. — Les requêtes sont inutiles ; ce sont les enfants qui comptent. Nous avons demandé aux enfants s'ils voulaient apprendre le français, et ils ont répondu non. Par conséquent les requêtes sont inutiles.

M. Saint-Onge. — Si les requêtes de cinq cents pères de famille ne valent rien, il est inutile de parler plus longtemps avec vous. Nos mères de famille ont enseigné les prières et le catéchisme à leurs enfants, elles se sont sacrifiées pour eux, et vous les leur enlevez ; vous ignorez les parents.

Monseigneur. — Les requêtes comptent pour quelque chose quand elles sont raisonnables... C'est à la messe de neuf heures, à la messe des enfants que vous voulez des instructions en français ?

M. Jacques. — C'est principalement à cette messe que nous demandons du français.

Monseigneur. — Je dois vous dire que vous n'avez rien à faire à cette messe. Cette messe est particulièrement pour les enfants, et je me propose de bientôt fermer l'église afin que les parents n'y entrent pas. Allez, continuez votre travail, vous avez ma décision.

Et nous nous sommes retirés.

Nous réaffirmons l'exactitude de la déclaration précédente. En foi de quoi nous signons après avoir prêté serment.

(*Signé*)

Euclide Jacques — Alfred Saint-Onge.

Vraie copie.

ALLEGATUM 20

Requête à Monseigneur Fallon.

A Sa Grandeur,

Monseigneur Michel François Fallon,

Docteur en Divinité,

Evêque de London.

MONSEIGNEUR,

Les Canadiens-Français de la paroisse de Saint-Alphonse de Windsor, Ontario, exposent à Votre Grandeur ce qui suit :

En 1900, un memorandum fut envoyé à Mgr Falconio, Délégué Apostolique au Canada, se plaignant de ce que l'église de Saint-Alphonse de Windsor bâtie également par les Canadiens-Français et les Irlandais était devenue une église de langue anglaise ;

Après une enquête minutieuse faite par les autorités ecclésiastiques, les prêtres de la paroisse furent tous changés et furent remplacés par Mgr Meunier et d'autres. On crut alors que sur promesses faites l'église Saint-Alphonse de Windsor serait une église catholique où les fidèles de toute nationalité seraient convenablement desservis.

Il devait en être autrement : huit à dix minutes d'instruction française à la messe de 8 heures le dimanche est notre triste partage. Comment donc vont s'instruire les 300 familles canadiennes-françaises de Saint-Alphonse de Windsor ?

Nous demandons respectueusement à Votre Grandeur une église bilingue, savoir : que l'on parle les deux langues à tous les services religieux, ou que, chaque dimanche, chaque nationalité ait sa grand'messe.

Nous profitons de l'occasion pour protester de notre soumission respectueuse aux avis et ordres de notre curé Mgr Meunier.

De plus, nous sollicitons les bénédictions les plus abondantes afin que, fidèles à notre foi et dévoués à notre race, nous puissions continuer sous votre garde à faire l'œuvre de Dieu dans la partie ouest de votre diocèse.

S. H. AMYOT, M. D.	H. R. Casgrain, M. D.	Gaspard Pacaud
J. D. A. Déziel	Patrice Ouellette	D. Chanay
J. Pageau	P. Vigneux	A. L. Ouellette
L. A. Déziel	A. J. Walker	Israel Belleperche
Clément Réaume	V. W. Marentette	C. J. Gagnier

W. E. Pepin, M. D.,
Edmond Réaume
Philippe Laforest
Edmond Pajeau
Arthur Dumouchelle
Elie Gignac
A. Dumouchelle
F. Rondeau
J. B. Sauvé
F. Bourdeau
R. T. Gignac
A. N. Lefave
Henri Deslippe
A. Goyau
Joseph Côté
Alfred Gignac
Edmond Goyeau
Arthur Goueau
Jos. J. Dumouchelle
Louis Rochambault
A. J. Mailloux
Albert Dumouchelle
Ed. Morand
Victor Chauvin
Richard W. Delisle
C. A. Janissê
Frank Maisonville
Alex. Renaud
Albert Pratt
Barney Campeau
Emile Bensette
Henri Lespérance
Joseph Ducharme
Alex. Renaux
Alex. Réaume
Moïse Lespérance
Ernest Laframboise
J. Pratt
Sam. Goyeau
Chas. Saint-Antoine
Ed. Morand
Chas. Thibault
J. Rocheleau
Denis Bouffard
John Renaud
Victor Ouellette
Joseph Déziel

P. A. Belleperche
Chas. Gérard
Médéric Jacques
François Janisse
Alp. Langlois
M. E. Dumouchelle
Léo Desrosiers
Adolphe Prud'homme
F. E. Saint-Louis
Stephen Lespérance
Joseph L'Heureux
C. Verdeyn
Hilaire Langlois
W. Dupuis
Daniel Field
Daniel Janisse
E, Bénéteau
Joseph Meloche
Xavier Cloutier
Adolphe Guignon
Simon Gignac
Albert Ouellette
Jos. Laframboise
W. R. Pageau
Isidore Parent
George Goyeau
Joseph Janisse
Willie Pratt
Christophe Marentette
P. C. Bellemare
Elie Parent
John B. Mayville
Gilbert Hébert
Willie Pratt
Elmer Gignac
N. A. Langlois
Ben. Renaud
Peter M. Barron
Joseph Ménard
Honoré Parent
François Lanette
Adélard Saint-Denis
Sam. Lacharitte
Dolphis Parent
F. Bastien
N. Major
Olivier Renaud

David Tremblé
Antoine Ouellette
Emile Jacques
Chas. Pratt
Chas. Gilboe
L. Bastien
N. B. Ducharme
Sam. Bénéteau
E. J. Langlois
Théo. Primeau
C. E. Marentette
Victor Janisse
C, J. Ouellette
Urgel Jacques
Rémi Vigneux
Denis Morand
A. Pacaud
Henri Pratt
Alex. Laforet
J. H. Dumouchelle
P. P. Diesbourg
George Emond
Louis Hamelin
A. Parent
Michel Lefave
John Lauzon
Joseph Janelle
Dolphis Nantais
Napoléon Roy
Fred. Laforet
Narcisse Thibert
E. Columbus
Jos. N. Pépin
Dolphis Nantais
Jos. P. Renaux
Alex. T. Janisse
A. Pillon
André Leduc
M. Saint-Denis
T. P. Ouellette
Henry Meloche
Joseph Ivon
Gabriel Layson
F. Quévillon
R. Drouillard
Eug. Prud'homme

Je soussigné, certifie que la présente requête et les noms y attachés sont une vraie copie de l'original qui est entre les mains de Sa Grandeur Mgr M. F. Fallon, évêque de London, Ontario.

Windsor, janvier 18, 1911.

(*Signé*)

J. D. A. Deziel.

Vraie copie.

ALLEGATUM 21

Windsor, Ontario, juillet 16, 1910.

A Sa Grandeur Mgr M. F. Fallon, D. D.,
Evêque de London, Ontario.

Monseigneur,

Le 2 juin dernier, je vous envoyais par la malle une lettre adressée à Vous, avec une requête des Canadiens-Français de la paroisse de Saint-Alphonse de Windsor, vous demandant de vouloir bien nous donner du français dans l'église suivant la dictée de la dite requête.

Nous n'avons rien reçu ni entendu depuis.

Veuillez, s'il vous plaît, nous répondre d'une manière ou d'une autre.

Veuillez me croire, Monseigneur,

Votre tout respectueux
J. A. D. Deziel.

Vraie copie.

ALLEGATUM 22

Déclaration de J. D. A. Déziel.

Je, Joseph Arthur David Déziel, greffier de la 7e cour de division du comté d'Essex, Province d'Ontario, déclare ce qui suit :

Que le 2 juin 1910, une requête signée par 200 Canadiens-Français, pères de famille, paroissiens de la paroisse de Saint-Alphonse de Windsor, fut envoyée à Sa Grandeur Mgr

M. F. Fallon, évêque du diocèse de London, lui demandant que l'on parle les deux langues, français et anglais, dans l'église à tous les offices religieux, ou que chaque dimanche chaque nationalité ait sa grand'messe avec sermon dans sa langue. De plus, je déclare que la dite requête est restée sans réponse.

Que le 16 juillet 1910, j'écrivais une autre lettre à Sa Grandeur Mgr Fallon lui demandant de vouloir bien répondre à celle du 2 juin dernier, et aussi à la requête envoyée le même jour ; que ma lettre est encore restée sans réponse.

(*Signé*)

J. D. A. Deziel.

Déclaré devant moi, à Windsor, Ont.
ce 14e jour de janvier 1911.

(*Signé*)
E. E. Fleming.

Vraie copie.

ALLEGATUM 23

Mission de Bleinheim.

Nous, soussignés, diocésains de London, certifions ce qui suit :

1. — Que la mission de Bleinheim, supposée être desservie par Chatham, est abandonnée ;

2. — Qu'il y a à Bleinheim une jolie petite église en briques ;

3. — Qu'il n'y a maintenant dans cette petite mission que des protestants ;

4. — Que l'on constate que l'on n'a jamais cherché à grouper les catholiques ;

5. — Que la liste des voteurs de 1910 établit le fait que, dans cet endroit, il y a trois familles canadiennes-françaises qui ont perdu la foi : ce sont les familles Labadie, Decou et Goulet ;

6. — Que nous faisons ces déclarations dans le but d'être utiles à l'Eglise Catholique en préservant nos nationaux de l'influence protestante.

Diocèse de London.

(*Signé*)

Cléophas Belleperche
F. Saint-Louis
Léon Desrosiers

Déclaré devant moi, à Windsor,
ce 18e jour de janvier 1911.

J. D. A. Deziel, *Juge de paix,*
Comté d'Essex.

ALLEGATUM 24

Paroisse de Wallaceburg.

Nous, soussignés, citoyens de la ville de Windsor, déclarons avoir connaissance de la liste des voteurs de la ville de Wallaceburg, et nous déclarons :

1. — Que dans cette ville il y a près de cent voteurs canadiens-français ou d'origine française ;

2. — Que les limites de cette paroisse contiennent la campagne environnante ;

3. — Que dans cette campagne il y a un certain nombre de cultivateurs canadiens français ;

4. — Que le recensement de 1904 donnait à Wallaceburg une population française de 423 âmes ;

5. — Que cette population est maintenant de plus de 550 âmes ;

6. — Que notre affirmation est vérifiée par le recensement de 1901 et par la liste des voteurs de 1910.

(*Signé*)

Cléophas Belleperche
Frank Saint-Louis
Léon Desrosiers

Déclaré devant moi, à Windsor,
ce 18e jour de janvier 1911.

J. A. D. Deziel, *Juge de paix,*
Comté d'Essex.

Vraie copie.

ALLEGATUM 25

Paroisse de Woodslee, Ontario.

Voici, en résumé, la population canadienne de la paroisse de Woodslee : 26 familles et environ 151 âmes.

Les noms de ces familles sont les suivants :

John Chevalier, père, et	3 enfants	: 4
Fred. Lespérance, père et mère	5 "	: 7
Famille Papineau, père et mère défunts	8 "	: 8
Jos. Papineau, père, la mère protestante	4 enfants	: 6
Ed. Rushlow père, protestant, mère et enfants catholiques	5 enfants	: 7
John Rousseau, père et mère, et	3 "	: 5
J. A. Lespérance, père et fils	0 "	: 2
Geo. Besson, père et mère, et	5 "	: 7
Willie Besson, père et mère, et	6 "	: 8
Pierre Lespérance, père (la mère défunte)	3 "	: 4
Pierre Chevalier, père et mère, et	6 "	: 8
Joseph Chevalier père, la mère irlandaise	3 enfants	: 5
W. Hart, père et mère, et	8 "	: 10
Césaire Gauthier père, la mère irlandaise	3 "	: 5
Thos. Strong, la mère est canadienne	1 "	: 3
David Laplante, père et mère, et	3 "	: 5
Nazaire Mousseau, père et mère, et	5 "	: 7
Honoré Antaya, père et mère, et	7 "	: 9
Moïse Girard, père et mère, et	6 "	: 8
Adélard Renaud, père et mère, et	2 "	: 4
Antoine Blanchet, père et mère, et	1 "	: 3
J. B. Emery, père et mère, et	1 "	: 3
Willie Dahl, la mère est canadienne	2 "	: 4
Chas. Cadoret, père et mère, catholique, et	1 "	: 3
James Lefave (la famille ne parle pas français)	6 "	: 8
Total :		151

De plus il y a :
Mde Woltz, née Leduc, protestante, et sa nombreuse famille ;
Mde Schooley, née Lespérance, protestante et sa nombreuse famille ;
Mde Geo. Auger, née Sauvé, n'a pas permission de faire de religion ;
Mde X. Auger, née Sauvé, n'a pas permission de faire de religion.

(*Signé*)

NAZAIRE MOUSSEAU.

Vraie copie.

ALLEGATUM 26

Amhersburg, Co. d'Essex.

Nous, soussignés, citoyens de la paroisse d'Amhersburg, comté d'Essex, affirmons sous serment ce qui suit ;

1. — Que les Canadiens d'origine et de langue françaises sont plus que la moitié de la population ;

2. — Qu'on a cherché durant vingt ans à nous anglifier ;

3. — Que maintenant nos prêtres déplorent le triste résultat de cette anglification ;

4. — Que les mariages mixtes sont plus de 90 ;

5. — Que nous constatons avec peine qu'il y a au milieu de nous plus de trente familles qui ont apostasié ou perdu la foi catholique ;

6. — Que nous demandons avec instance la protection et l'enseignement de notre langue maternelle pour faire cesser ces tristes résultats.

22 janvier 1911.

(*Signé*)

Cyrille Paquet	Henry Paquet
Laurent Robidoux	Antoine Réaume
Joseph Réaume	Patrick La Ferté
Henry Ouellet	D. F. Bézaire

Vraie copie.

ALLEGATUM 27

Pointe Pelée, Essex

Nous, soussignés, catholiques romains du diocèse de London, déclarons solennellement ce qui suit :

1. — Qu'il y a un nombre assez considérable de catholiques Canadiens-Français à la Pointe Pelée, Canton Mersea, Essex Sud ;

2. — Que cette population a été négligée de temps immémorial ;

3. — Que maintenant nous avons la douleur et le chagrin de déclarer que les familles Deslauriers, Rocheleau, Goyeau, Lamarche, Girardin, Gosselin, etc., au nombre de 30 à 40, sont passées au protestantisme ;

4. — Que la cause de leur défection est due au manque de prêtres canadiens-français ;

5. — Que la liste des voteurs du canton de Mersea donne les noms de ces familles ;

6. — Que nous supplions le représentant de Sa Sainteté Pie X de donner des prêtres à nos nationaux partout où ils sont, afin de les conserver à notre Mère l'Eglise.

Et nous ne cesserons de prier pour que notre demande soit exaucée.

Windsor, 22 janvier 1911.

(*Signé*)

M. Saint-Denis
P. Ouellette
J. D. A. Déziel

Vraie copie.

ALLEGATUM 28

Nous, soussigné, prêtre, curé de Notre-Dame du Lac, Walkerville, Ontario, déclarons solennellement ce qui suit :

1. — Que dans le mois de mai 1910, Mgr M. Frs. Fallon est venu donner la confirmation à Notre-Dame du Lac ;

2. — Que le soussigné a déclaré à Sa Grandeur que dans son nouveau diocèse il y avait grand nombre de Canadiens-Français dans les villes de Chatham, comté de Kent, et à Wallaceburg, comté de Bothwell ;

3. — Que les paroisses voisines, se composant de Canadiens-Français, déversaient le surplus de leur population dans les deux villes ci-dessus mentionnées ;

4. — Que par le recensement du Canada de 1901, il y avait à Chatham, sans compter les gens de la campagne, 643 âmes d'origine française et de langue française. En outre, un hôpital tenu par les Sœurs de Saint-Joseph et fréquenté par les malades Canadiens-Français;

5. — Que par le recensement de 1910, il y avait à Wallaceburg, sans compter ceux de la campagne, une population de 423 Canadiens-Français ;

6. — Que les Franciscains de Chatham ne parlent pas français, à l'exception d'un seul qui comprend quelques mots ;

7. — Que le Rév. M. Brady, de Wallaceburg, ne comprend pas un seul mot de français ;

8. — Que déjà plus de trente familles d'Essex Sud avaient perdu la foi, n'ayant pas eu de prêtres pour les desservir ;

9. — Qu'Amhersburg avait déjà 90 mariages mixtes et 30 familles d'apostats : un curé irlandais ayant cherché à anglifier la population il y a déjà quelques années ;

10. — Que la population canadienne-française allait toujours en augmentant dans les différents centres d'Essex Nord, Essex Sud et Kent.

11. — Qu'il fallait des prêtres capables de parler la langue du peuple pour conserver nos Canadiens à l'Eglise Catholique.

(*Signé*)

L. A. Beaudoin, *prêtre, curé.*

9 décembre 1910.

Sworn before me this 9th day
of december 1910.

Chs. J. Montreuil, *J. P.*

ALLEGATUM 29

Evêché de Valleyfield, P. Q.

20 octobre 1910.

A Sa Grandeur Mgr L. P. A. Langevin,
Archevêque de Saint-Boniface.

MONSEIGNEUR,

Je suis convaincu que Mr Anatole Théoret, jeune séminariste originaire de mon diocèse, et qui, dans les circonstances qu'il vous a fait connaître, se trouve éliminé du diocèse de London, est un excellent sujet et deviendra un très bon prêtre. Je suis heureux d'appuyer sa demande d'aggrégation au diocèse de Saint-Boniface, et je le recommande à votre paternelle bienveillance. Les épreuves par lesquelles il a passé ne sont pas de nature à lui causer un tort quelconque, et c'est mon espoir qu'il n'aura pas davantage à souffrir. Je lui donnerai des lettres d'exeat pour Saint-Boniface sur un mot de Votre Grandeur dont je suis toujours

Le très affectueux et obéissant serviteur in Xto,

(*Signé*) JOSEPH MEDARD,
Evêque de Valleyfield.

Vraie copie.

ALLEGATUM 30

Cathédrale Saint-Pierre, London, Canada,
15 septembre 1910.

Mr. J. Baillargeon,
Tecumseh, Ontario.

CHER MONSIEUR BAILLARGEON,

Monseigneur l'Evêque me charge de vous informer qu'il n'acceptera pas, pour le diocèse de London, tout étudiant qui aura passé un temps quelconque soit comme postu-

lant, soît comme novice, dans un Ordre religieux. Par conséquent, il ne peut vous autoriser à entrer au Grand Séminaire pour ce diocèse.

Je demeure,

Bien sincèrement à vous,

E. L. Tierney, *Secrétaire.*

Traduction fidèle.

ALLEGATUM 31

Déclaration faite par le Père Théophile Hudon, *S. J.*

Je, soussigné, déclare :

Pendant mon séjour à Détroit, Michigan, au collège des Pères Jésuites, où j'avais été envoyé sur ma demande pour y étudier l'anglais, preuve que je ne nourrissais aucune antipathie nationale, je fus invité à assister à la fête de la Saint-Jean-Baptiste qui se célébrait à la Rivière-aux-Canards, comté d'Essex. La société Saint-Jean-Baptiste est approuvée implicitement par Sa Sainteté Pie X, qui, dans une lettre de 1908, proclamait Saint Jean-Baptiste patron des Canadiens-Français. Outre que le clergé a l'habitude d'assister à cette fête, je croyais avoir dans cette lettre un motif suffisant de me rendre à cette invitation.

Cette fête commence toujours par un acte religieux. En conséquence, les fidèles assistèrent à une grand'messe et à un sermon qui fut donné par M. l'abbé Beaudoin. Dans cette partie religieuse de la fête, je n'adressai pas la parole. Ce ne fut que dans l'après-midi, en plein air, que je fus invité, ainsi que le juge Constantineau, Magistrat d'Ontario, et l'honorable Réaume, à adresser la parole. Je fis une courte allocution que je ne pouvais guère refuser, et je suis certain qu'il ne m'est échappé aucune parole qui put blesser qui que ce soit. Je mentionnai le nom des Anglais, mais avec un mot d'éloge, sans la moindre allusion blessante, comme pourraient l'attester deux députés qui étaient présents, anglais pro testants, représentants du comté d'Essex. Quant aux Irlandais, je n'ai pas même prononcé leur nom. Les témoins sont unanimes à dire que mon langage a été d'une modération extrême et à l'abri de tout reproche. J'ai d'ailleurs le texte de mon discours que je tiens à la disposition de quiconque voudra en prendre connaissance. Les journaux de Détroit et de Windsor, journaux protestants et publiés en anglais, n'ont rien trouvé à reprendre.

A quelques jours de là, Mr. l'abbé McMenamin m'ayant demandé de le remplacer pendant quelques jours, sollicita pour moi, auprès de Mgr Fallon, " les facultés," qui lui furent refusées. Un autre prêtre, l'abbé Langlois, qui demanda aussi à Mgr Fallon la permission de me faire prêcher le 26 juillet, fête de Sainte-Anne, reçut un violent refus : " Je refuse tout pouvoir au Père Hudon." Mgr Fallon ne donna aucune raison de son refus.

Pendant la retraite qu'il prêcha lui-même à ses prêtres, Mgr Fallon parla des prêtres

" vagabonds " qui feraient bien mieux de rester dans leur couvent que de courir çà et là. Beaucoup de prêtres présents ont vu dans cette parole une allusion à mon sujet. C'est ce que Mgr Meunier, curé à Windsor, m'a dit. Cependant, j'étais autorisé par deux Provinciaux, celui du Canada et celui de Missouri, à séjourner à Détroit.

Mon seul tort aurait été, d'après ce que j'ai pu comprendre, d'avoir recommandé aux Canadiens-Français de conserver leur langue maternelle qu'ils parlaient depuis l'an 1700 dans le comté d'Essex.

(*Signé*)

THEOPHILE HUDON, S. J.

Déclaré devant moi,
à Saint-Boniface, le 6 décembre 1910.

THEO. BERTRAND, *Juge de paix.*

Vraie copie.

ALLEGATUM 32

Nous, soussigné, curé de Notre-Dame du Lac, Walkerville, diocèse de London, déclarons solennellement :

1. — Que nous avons inscrits fidèlement tous les baptêmes et mariages depuis le 1er janvier 1900 au 1er janvier 1910 ;

2. — Que les statistiques ci-dessous données sont conformes aux régistres de la paroisse ci-dessus mentionnée ;

Année	Baptêmes	Convertis	Mariages	Enfants Can. frs.	Enfants Irl.	Mariages mixtes
1900	53	1	13	43	8	0
1901	53	0	16	43	8	1
1902	65	1	19	43	7	1
1903	73	1	19	62	3	1
1904	81	3	15	75	5	0
1905	75	1	10	70	4	1
1906	71	1	16	63	8	0
1907	90	2	14	84	6	0
1908	83	3	22	74	9	0
1909	80	1	13	69	11	2
Total	724	14	158	626	69	6

(*Signé*)

L. A. BEAUDOIN, *prêtre, curé.*

Assermenté devant moi,
le 7 décembre 1910.

CHAS. J. MONTREUIL, *J. P.*

Vraie copie.

ALLEGATUM 33

Je, soussigné, curé de Saint-Joachim, comté d'Essex, diocèse de London, déclare que les statistiques paroissiales sont comme suit de 1900 à 1910 :

Année	Baptêmes	Mariages	Enfants Can. Frs.
1900	65	8	65
1901	45	7	45
1902	38	15	38
1903	51	2	51
1904	42	8	42
1905	35	2	35
1906	41	7	41
1907	32	10	32
1908	32	8	32
1909	35	8	35
Total	411	85	411

Conforme aux archives paroissiales, Vol. II.

Saint-Joachim, 15 décembre 1910.

A. Lorion, *ptre, curé.*

Vraie copie.

ALLEGATUM 34

Statistiques officielles de la paroisse de Sainte-Anne de Tecumseh, comté d'Essex, diocèse de London :

Année	Baptêmes	Mariages	Mariages mixtes
1901	61	18	0
1902	64	17	0
1903	63	19	0
1904	60	16	0
1905	61	12	0
1906	58	14	0
1907	48	10	0
1908	66	18	2
1909	60	6	0
1910	50	13	2
Total	588	143	4

Tous ces enfants sont Canadiens-Français, à l'exception de trois.

Je, soussigné, certifie que ces statistiques sont conformes aux archives de la paroisse de Sainte-Anne.

(*Signé*) P. Langlois, *ptre, curé.*

Vraie copie.

ALLEGATUM 35

Paroisse de Stoney Point.

Etat des naissances et des mariages dans la paroisse de l'Annonciation de Stoney Point, Co. d'Essex, Ontario, depuis l'année 1900 :

Année	Naissances	Mariages
1900	59	10
1901	50	17
1902	56	16
1903	45	17
1904	54	9
1905	51	7
1906	41	8
1907	43	7
1908	54	6
1909	52	11
1910	50	11
Total	556	109

Tous Canadiens-Français. Depuis 1900, il y eut deux mariages mixtes.

(*Signé*)

N. D. Saint-Cyr, *ptre.*

24 janvier 1911.

Vraie copie.

ALLEGATUM 36

Mariages mixtes.

Le nombre de mariages mixtes contribue à donner l'état religieux de la paroisse. Les chiffres que je donne pour les mariages mixtes dans les paroisses canadiennes-françaises

sont précis. Ceux que je donne pour les paroisses irlandaises sont approximatifs, mais ils sont plutôt en deça qu'au delà de la vérité.

Pour vérifier, il faudrait avoir accès dans les livres de l'évêché de London : ce que je n'ai pas osé demander.

Paroisses irlandaises		Nombre de familles	Mariages mixtes	
Cathédrale	(*à peu près*)	500	(*à peu près*)	75
St Mary, London	"	500	"	135
Ingersoll	"	135	"	55
St Thomas	"	325	"	100
Amhersburg	"	500	"	95
		Plus, 30 familles d'apostats.		

Paroisses can. françaises		Nombre de familles	Mariages mixtes	
Belle Rivière	(*à peu près*)	260	(*à peu près*)	3
Paint Court	"	200	"	1
Stoney Point	"	175	"	2
Tilbury	"	350	"	4
Walkerville	"	200	"	6

Certifié vrai.

ALLEGATUM 37

Nous, soussignés, syndics de l'école catholique No 1, Sandwich East, comté d'Essex, faisons la déclaration suivante :

1. — Que les Sœurs de Saint-Joseph sont engagées comme institutrices depuis le 1er mai 1894 ;

2. — Que vers le 1 ou le 2 septembre 1910, la Révérende Mère Supérieure Vincent, de notre école, déclara avoir reçu ordre de Sa Grandeur Mgr Michel Frs Fallon, évêque de London, et de la Révérende Mère Supérieure, Mère Angèle, de la maison-mère de London, de ne plus enseigner un seul mot de français dans cette école, malgré la loi du pays et l'engagement existant depuis 1894. L'école ci-dessus mentionnée compte 95% d'enfants d'origine française.

Nous, syndics de cette école, protestons contre cette odieuse conduite, et affirmons sous serment notre signature.

(*Signé*)

Alex. Saint-Louis
Alphonse Prince Syndics
Marc Bontront

Assermenté devant moi,
le...de septembre 1910.

CHAS. J. MONTREYIL, *J. P.*

Vraie copie.

ALLEGATUM 38

Belle Rivière, Ontario,
8 octobre 1910.

Cher Monsieur,

Le Révérend Père Beaudoin m'a demandé de vous informer de la condition des choses à la Belle Rivière depuis que Mgr Fallon a défendu l'enseignement du français.

Le 1er de septembre, la mère du couvent est venue me voir et m'a notifié que l'évêque leur avait défendu d'enseigner le français dans la 2ème et la 3ème classe. Nous avons eu une assemblée des syndics, et la résolution suivante a été envoyée aux Sœurs :

" Moved by J. H. Strong, seconded by Alfred Gauthier, that the Sisters be notified to teach french in the rooms up to the third class and catechism in all the rooms to the french children who are willing to take advantage of it. "

Nous avons eu une autre assemblée, et nous les avons notifiées de commencer l'enseignement avant octobre. Si elles ne commencent pas, nous allons les décharger et prendre d'autres instituteurs.

Votre dévoué,

Adelard Tottier,
Médecin Chirurgien.
Vraie copie.

ALLEGATUM 39

Sandwich East,
26 septembre 1910.

Nous, soussignés, Alex. Saint-Louis, Marc Bontront, Oscar Duquette, syndics de l'école No 1, Notre-Dame du Lac, Sandwich East, Walkerville, dans une entrevue avec la supérieure des écoles séparées au sujet de l'enseignement du français dans les écoles, lui ayant posé la question si elle n'avait reçu aucune nouvelle au sujet des écoles, elle nous a répondu que non. Lui ayant demandé de qui émanait cet ordre de supprimer le français dans les écoles, elle nous a répondu que la Mère Supérieure du couvent de Saint-Joseph de London avait étéappelée au palais épiscopal et avait reçu cet ordre de Mgr Fallon.

En foi de quoi, nous attestons l'authenticité de ce document et apposons notre signature.

(*Signé*)

Marc Bontront
Oscar Paquette
Alex. Saint-Louis

Assermenté devant moi.

CHAS. J. MONTREUIL.
Juge de paix,

Vraie copie.

ALLEGATUM 40

Nous, soussignés, syndics de l'école Saint-Edouard, Walkerville, comté d'Essex, Ontario, faisons la déclaration solennelle suivante :

1. — Que les Sœurs de Saint-Joseph sont engagées comme institutrices depuis le 1er septembre 1895 ;

2. — Que vers le 1er ou le 2 septembre 1910, la Révérende Mère supérieure , Mère Vincent, de notre école, déclara avoir reçu l'ordre de Sa Grandeur Mgr Michel Frs Fallon, évêque de London, de la Révérende Mère supérieure, Mère Angèle, de la maison-mère de London, de ne plus enseigner un seul mot de français, malgré la loi du pays et l'engagement existant depuis 1895. L'école ci-dessus mentionnée compte 85% d'enfants d'origine française.

Nous, syndics de cette école, protestons contre cette odieuse conduite, et apposons sous serment notre signature.

(*Signé*)

Oscar Duquette
Ferdinand Desmarais
Gilbert Forton — Syndics
Albert Dejarlais
R. S. Lassaline

Sworn before me
at the town of Walkerville,
in the county of Essex,
this 19th day of sept. 1910.

J. E. DOBBIE.

Vraie copie.

ALLEGATUM 41

Enseignement du français.

Je, Victor Baillargeon, mécanicien, de la cité de Windsor, dans le comté d'Essex, déclare solennellement :

Qu'au commencement de la présente année scolaire, mes quatre enfants qui vont à l'école Saint-François en cette ville, demandèrent les livres nécessaires ;

Qu'ayant remarqué qu'il n'y avait aucune demande pour les livres français, je suis allé voir la Rév. Sœur Principale de cette école ;

Que la Rév. Sœur me declara qu'il n'était pas question de français dans l'école ; que Sa Grandeur Mgr Fallon avait défendu l'enseignement de cette langue sous prétexte qu'il retarderait les progrès des élèves.

(*Signé*) VICTOR BAILLARGEON.

Déclaré devant moi,
dans la cité de Windsor, Co. d'Essex,
ce 28e jour de décembre 1910.

A. DEZIEL, *Juge de paix.*

Vraie copie.

ALLEGATUM 42

Je, soussigné, curé de Notre-Dame du Lac, Walkerville, Ontario, fais la déclaration solennelle suivante :

1. — Que la Révérende Mère supérieure des Sœurs de Saint-Joseph de cette paroisse, Mère Vincent, vint à la résidence du curé soussigné se plaindre, le 28 septembre 1910, de la lettre de Mgr M. F. Fallon, évêque de London, dans laquelle il déclarait qu'il n'avait jamais donné d'ordre de ne plus enseigner la langue française dans les écoles de son diocèse ;

2. — Qu'à la retraite annuelle des Sœurs de Saint-Joseph, dit la Rév. Mère Vincent, Mgr Fallon fit venir les religieuses institutrices pour leur commander de ne plus enseigner la langue française ;

3. — Que la Révérende Mère Supérieure Générale, Mère Angèle, alla consulter Mgr Fallon, ne pouvant croire que l'on défendit d'enseigner le français dans ses communautés de Belle Rivière et de Walkerville. Elle reçut l'ordre de dire à ses religieuses ne plus enseigner le français ;

4. — Que la question en litige, après la lettre ouverte de Mgr Fallon, laissait passer les Sœurs de Saint-Joseph pour des menteuses aux yeux du public et des syndics de l'école ;

5. — Que cette lettre de Mgr Fallon leur cause des embarras sérieux : le public ne devant plus les croire et devant jeter sur elles tout l'odieux de cette controverse.

En foi de quoi, je souscris cette déclaration.

(*Signé*) L. A. Beaudoin, *ptre, curé.*

Assermenté devant moi,
le 30 septembre 1910.

Cecil H. Robinson, *Juge de paix.*

Vraie copie.

ALLEGATUM 43

Amhersburg, Ontario,
3 octobre 1910.

Rév. M. Beaudoin,
Walkerville.

Mon cher Monsieur,

J'inclus un extrait du journal " La Patrie " qui contient des statistiques qui ont été recueillies par vous, et dont vous vous êtes servi depuis quelque temps. Même si elles étaient vraies (et elles ne sont pas vraies), je désire vous faire remarquer que cela ne vous regarde pas. Vous êtes à cette heure curé de Walkerville ; si vous désirez garder ce poste, ou tout autre, je vous invite à vous mêler de vos affaires. Je prendrai soin des intérêts du diocèse.

Est-il vrai que dernièrement vous êtes intervenu dans votre école contre l'action des Sœurs au sujet de la récitation des prières ? Si c'est vrai, voulez-vous me dire en vertu de quelle autorité vous avez agi ainsi ?

Bien à vous dans le Christ,

M. F. Fallon,
Evêque de London.

Vraie traduction.

ALLEGATUM 44 (a)

Ecole Normale bilingue de Windsor.

Je, Maxime Saint-Denis, marchand de la cité de Windsor, dans le dit comté d'Essex, déclare solennellement :

Que je suis membre du bureau des syndics des écoles séparées de Windsor ;

Qu'en vue de se rendre aux désirs des Canadiens-Français qui forment la bonne moitié des contribuables, une demande fut faite au gouvernement provincial d'établir une école normale pour la formation des instituteurs bilingues qualifiés ;

Que la dite école bilingue fut ouverte dans l'Académie Sainte-Marie, sous la direction des Révérendes Sœurs du Saint-Nom de Jésus, en la dite ville de Windsor ;

Que les dites Révérendes Sœurs s'engagèrent à faire suivre les cours de la dite école normale à un certain nombre de Sœurs, et que lorsqu'elles seraient qualifiées elles remplaceraient nos institutrices laïques à l'école Saint-Alphonse ;

Qu'après que cette entente eut été fidèlement observée pendant deux ans, Sa Grandeur Mgr Fallon écrivit, non pas au bureau des syndics, mais au curé de la paroisse Saint-Alphonse, Mgr Meunier, l'informant qu'il défendait aux Réverendes Sœurs du Saint-Nom de Jésus d'enseigner à l'école Saint-Alphonse ;

Que les dites Révérendes Sœurs se soumirent à l'ordre de Sa Grandeur et déclinèrent d'enseigner à l'école Saint-Alphonse ;

Que les dites Révérendes Sœurs voyant que la formation d'une institutrice bilingue dans leur communauté était devenue inutile déclinèrent d'avoir la dite école normale dans leur couvent ;

Que, comme conséquence, cette classe bilingue fut abolie ;

Que cette défense faite aux Révérendes Sœurs du Saint-Nom de Jésus a nécessité l'engagement des Révérendes Sœurs Ursulines de Chatham ;

Que ce changement nous a coûté et continuera à coûter des centaines de piastres ; car les Ursulines n'ayant pas de couvent ici, il nous a fallu louer et meubler une maison.

Déclaré devant moi, dans la cité de Windsor, dans le comté d'Essex, ce 28e jour de décembre 1910.

(*Signé*)

MAXIME SAINT-DENIS.

A. DEZIEL, *Juge de paix.*

Vraie copie.

ALLEGATUM 44 (b)

Nous, soussignés, catholiques de la paroisse Saint-Alphonse de Windsor, Ontario., déclarons ce qui suit :

1. — Que la paroisse a une excellente académie dirigée par les Sœurs de Jésus-Marie, Montréal ;

2. — Que ces bonnes Sœurs, établies dans le diocèse depuis près de 50 ans, ont bien mérité de l'Eglise, et en particulier de la population catholique de Windsor ;

3. — Que ces bonnes Sœurs étaient bien qualifiées pour tenir une école normale que le gouvernement d'Ontario voulait fonder,afin de fournir des institutrices compétentes pour les écoles bilingues ;

4. — Que les catholiques de Windsor ont vivement regretté que, par l'hostilité injustifiable de Mgr Fallon, ces bonnes Sœurs aient été obligées de fermer cette école normale ;

5. — Que les catholiques regrettent qu'à quelques pas de cette Académie de Jésus-Marie, Mgr Fallon fasse bâtir un couvent pour les Sœurs de Chatham ;

6. — Que cette concurrence est injuste et déloyale, et a pour but de ruiner une excellente institution catholique qui, aux yeux de Mgr Fallon, a le tort d'être dirigée par des Sœurs d'origine et de langue françaises ;

7. — Que cette érection d'un nouveau couvent pour les Sœurs Ursulines impose de nouvelles charges aux catholiques de Windsor sans aucune raison plausible ;

8. — Que les catholiques de Saint-Alphonse sont d'opinion que, pour sauver la foi catholique chez les catholiques de langue et d'origine françaises, il faut laisser rentrer d'excellentes institutrices religieuses dans les différentes paroisses de ce diocèse de London, où se trouvent des groupes Canadiens-Français, afin qu'elles puissent enseigner dans la langue maternelle les éléments de la doctrine chrétienne.

Fait à Saint-Alphonse de Windsor, ce 25 février 1911.

(*Signé*)

Clément Réaume	Ed. Morand
Victor Baillargeon	Nar. Thibaut
Samuel Lacharité	A. Drouillard
Maxime Saint-Denis	Gus. J. Ouellette
Jos. P. Déziel	Albany Langlois
Adélard Saint-Denis	M. R. Payot
P. Ouellette	Frank D. Réaume
R. Vigneau	B. Saint-Louis
N. J. Amyot	Israel Belleperche
A. J. Walker	A. Ouellette
G. Lauzon	Denis Morand

Je, soussigné, certifie que les personnes dont les noms sont ci-dessus ont réellement apposé leur signature.

(*Signé*) J. D. A. Deziel.

ALLEGATUM 45

Nous, soussigné, prêtre, curé de Notre-Dame du Lac, de Walkerville, faisons la déclaration suivante :

1. — Que toutes les paroisses du comté d'Essex comptent un grand nombre de religieuses dans chacune d'elles ;

2. — Que l'Académie Sainte-Marie de Windsor, Ontario, dirigée par les Sœurs de Jésus-Marie, dont la maison-mère est à Montréal, a déjà donné 46 jeunes filles canadiennes-françaises qui se sont faites institutrices dans cette communauté ;

3. — Que cette déclaration est faite et basée sur des statistiques données par les Sœurs de Jésus-Marie de Windsor ;

En foi de quoi, nous, soussigné, prêtre, curé, déclarons que les assertions ci-dessus mentionnées sont conformes à la vérité.

(*Signé*) L. A. Beaudoin, *ptre, curé.*

8 octobre 1910.

Vraie copie.

ALLEGATUM 46

Dénégation de Mgr Fallon, 22 septembre 1910.

" Cette agitation, en autant qu'elle me concerne, a pris son origine dans une dépêche publiée dans le " Detroit Free Press " le 5 juin dernier, alors que je n'étais évêque de London que depuis cinq semaines à peine. Cet article, dont il faut retrouver la source à Ottawa, est un mensonge par lui-même, et qui a été répandu à Toronto par deux Messieurs dont l'un occupe une position dans le service civil d'Ontario et l'autre appartient à la rédaction d'un journal du matin à Toronto.

Les assertions contenues dans le dit article non seulement sont fausses, mais malicieuses. D'ailleurs le coup de jarnac de ceux qui les ont fabriquées a été découvert et dénoncé privément dans le temps.

Un article également faux et libelleux parut dans un journal de Toronto dimanche matin dernier ; et sa ressemblance de forme et de pensée avec les articles précédents m'a

fait conclure qu'il venait de la même source. Je n'ai jamais été, soit en paroles, soit en actions, soit par intention ou par désir, un ennemi des intérêts du peuple canadien-français, et je ne serai jamais opposé à ses intérêts à quelque endroit où je me trouverai et quelle que soit la provocation dont j'aurai été l'objet. Un bon nombre de Canadiens-Français habitent mon diocèse, et je suis aussi intéressé à leur bien-être spirituel et temporel que je le suis pour toute autre portion du troupeau confié à mes soins. Je n'ai jamais ordonné ou fait ordonner, quoi que ce soit directement ou indirectement, verbalement ou par écrit, ou de toute autre manière, au sujet de l'enseignement du français ou de toute autre langue dans les écoles séparées, ou dans toute autre école du diocèse de London ou d'ailleurs, et n'ai jamais exprimé d'opinion à ce sujet. Je n'ai pas et n'ai jamais eu d'objection à ce que la langue française, ou n'importe quelle autre langue, soit enseignée suivant les lois de la province d'Ontario et les règlements du ministère provincial de l'instruction publique.

Par conséquent, toute cette agitation, en autant qu'elle me concerne, est non seulement d'une bassesse outrageante, mais elle est souverainement injuste pour moi. "

(*signé*) M. F. Fallon, *Evêque de London.*

Traduction fidèle.

ALLEGATUM 47

Communiqué de l'Association d'Education, 4 octobre, 1910.

Attendu que l'Association a pris connaissance de la lettre de Sa Grandeur Mgr Fallon, évêque de London, datée le 23e jour de septembre 1910, lettre qui a été publiée dans presque tous les journaux anglais et français du pays, et dans laquelle Mgr Fallon dit : " Je n'ai jamais donné ou fait donner d'ordre ou mandat, et je n'ai jamais exprimé d'opinion, directement ou indirectement, verbalement, par écrit, ou d'aucune autre façon, par rapport à l'enseignement du français ou de toute autre langue dans les écoles séparées ou dans les autres écoles du diocèse de London ou d'ailleurs. Je n'ai pas et je n'ai jamais eu d'objection à l'enseignement du français ou de toute autre langue autorisée par les lois de la province d'Ontario et par les règlements du Département de l'Education de la province. " — " Toute cette campagne est par conséquent, en autant que je suis concerné, dépourvue non seulement de fondement, mais aussi souverainement injuste. "

Attendu que cette Association a reçu et détient présentement des documents assermentés par plusieurs personnes dignes de foi, qui établissent la preuve des faits suivauts :

1. — Sa Grandeur Mgr Fallon, lors de la retraite ecclésiastique à Sandwich, le 15 juillet 1910, dans une conférence aux prêtres de son diocèse, a prononcé les paroles suivantes : " Je suis opposé aux écoles bilingues parce qu'elles ne peuvent donner une éducation appropriée à nos besoins. L'école bilingue ne réussit pas dans la province de Québec, et ne réussira pas non plus dans cette province. " (Déclaration assermentée le 30 septembre 1910, devant Chas. J. Montreuil, Juge de paix.)

2. — Qu'à la retraite annuelle des Sœurs de Saint-Joseph, Mgr Fallon fit venir les religieuses institutrices pour leur demander de ne plus enseigner le français. — Que la Révérende Mère Supérieure Générale, Mère Angèle, alla consulter Mgr Fallon, ne pouvant croire qu'on défendit d'enseigner le français dans ses communautés de Belle Rivière et de Walkerville. Elle reçut l'ordre de dire à ses religieuses de ne plus enseigner le français. (Déclaration assermentée le 30 septembre 1910).

3. — Que vers le 1 ou 2 septembre 1910, la Révérende Mère Supérieure Vincent de notre école (Ecole Saint-Edouard de Walkerville) déclara avoir reçu ordre de Mgr M. Frs. Fallon et de la Révérende Mère Supérieure, Mère Angèle, de la maison-mère de London, de ne plus enseigner un seul mot de français dans cette école, malgré les lois du pays et l'engagement existant depuis 1895. L'école ci-dessus mentionnée compte 85% d'enfants d'origine française. (Déclaration assermentée par cinq citoyens de Walkerville, le 19 septembre 1910, devant J. E. Dobbie, Juge de paix.).

4. — Que vers le 1 ou 2 septembre 1910, la Mère Supérieure Vincent de notre école (Ecole No 1, Sandwich East) déclara avoir reçu ordre de Sa Grandeur Mgr M. F. Fallon, évêque de London, et de la Révérende Mère Supérieure (Mère Angèle) de la maison-mère de London, de ne plus enseigner un seul mot de français dans cette école, malgré les lois du pays et l'engagement existant depuis 1894. — L'école ci-dessus mentionnée compte 95% d'enfants d'origine française. (Déclaration assermentée par trois citoyens de Sandwich, en septembre 1910, devant Chas. J. Montreuil, Juge de paix.).

5. — En outre des documents assermentés ci-dessus, l'Association détient une lettre d'un des commissaires d'une école séparée, à Belle Rivière, déclarant : " que le 1er septembre, la Mère du couvent est venue me voir et m'a notifié que l'évêque leur avait défendu d'enseigner le français dans la 2e et 3e classes. Nous avons eu une assemblée des syndics, et la résolution suivante a été envoyée : " Moved by J. H. Strong, seconded by Alfred Gauthier, that the Sisters be notified to teach French in the rooms up to the third class, and the catechism in all the rooms to the French children who are willing to take advantage of it." (Lettre datée du 8 octobre 1910).

L'Association d'Education regrette d'avoir à conclure qu'elle ne peut ajouter foi à la dénégation publique de Sa Grandeur Mgr Fallon.

(*Signé*) C. A. Seguin, *Secrétaire.*

Vraie copie.

ALLEGATUM 48

Manifeste de Mgr M. F. Fallon, 17 octobre 1910.

Le 22 septembre dernier, à cause de certains articles publiés dans la presse quotidienne où l'on me représentait comme hostile à la langue française et aux intérêts canadiens-français, et surtout à cause de l'accusation portée contre moi que j'avais défendu l'enseignement du français dans les écoles de Belle Rivière et de Walkerville, j'ai publié un manifeste dont je cite les paragraphes suivants :

Le manifeste.

" Jamais par mes paroles ni par mes actes je n'ai témoigné la moindre hostilité à l'égard des intérêts de la population canadienne-française, et jamais à aucun moment ni en aucun lieu je ne me montrerai hostile à leur égard, quelle que soit la provocation dont je puisse être l'objet. Un grand nombre d'entre eux vivent dans les limites de mon diocèse, et j'ai autant de sollicitude pour leur bien-être spirituel et temporel que j'en ai pour n'importe quelle fraction du troupeau confié à mes soins. "

" Jamais je n'ai fait la moindre objection ni à l'enseignement du français, ni à l'enseignement d'aucune autre langue, conformément aux lois de la province d'Ontario et aux règlements du Ministère provincial de l'Education. "

" Dernièrement, un mémoire de l'hon. M. Hanna à l'hon. Dr Pyne, censé rapporter une conversation que j'avais eue à Sarnia avec le premier de ces Messieurs, a été rendu public. L'intention évidente de cette publication est de détruire mes déclarations antérieures. "

Le mémoire Hanna

" Je désire exonérer complètement M. Hanna de tout soupçon de déloyauté dans cette affaire. Je suis convaincu qu'il n'a rien eu à faire avec la publication de ce mémoire qui, tel que publié, est injuste pour lui comme pour moi. Je vais dire clairement qui doit porter la responsabilité de cette action. La démission du secrétaire particulier du Ministre des Travaux Publics ne touche en rien à la racine du mal. Je ne dois rien aux hommes publics, si ce n'est justice, et je n'attends rien autre chose de leur part. La démission de M. Maisonville a mis trop de temps à venir. Il y a quatre mois que j'ai informé privément l'hon. Dr Reaume que son secrétaire avait envoyé à la " Detroit Free Press " un article libelleux dirigé contre moi. Ceci avait lieu bien peu de temps après le vol du mémoire Hanna. "

" Je m'abstins, dans le temps, de mettre le Premier Ministre au courant de cette affaire, et cela par désir d'être plus que loyal envers le Dr Réaume. Je sais que Sir James Whitney ne tolèrerait pas un seul instant qu'un employé rémunéré par le gouvernement de cette province reçoive en même temps un salaire pour fomenter des querelles de race. Le Dr Réaume entreprit presque d'excuser son secrétaire, et quoiqu'il promît de faire une enquête, je n'en entendis plus parler. J'aimerais maintenant savoir comment le Dr Réaume n'a pu découvrir en quatre mois ce que Sir James Whitney a trouvé et résolu en 48 heures. Je n'hésite pas à dire que Mr Maisonville n'a jamais eu le sommeil troublé par l'excès de sévérité que son indigne conduite inspira à son chef officiel. "

Sans aigreur.

" Je ne vois pas pourquoi un sujet d'aussi grave importance que celui de l'éducation de nos enfants serait discuté avec aigreur. Je n'ai jamais tenu secrètes mes vues sur les effets désastreux du système prétendu bilingue dans la province d'Ontario. Je les ai exprimées très clairement aux prêtres de mon diocèse pendant leur retraite annuelle, en juillet dernier. J'ai dit quelles étaient mes raisons de m'y opposer. Je ne parlai pas sous le sceau du secret ni confidentiellement. Le sténographe ecclésiastique qui a rendu publiques mes

paroles, quoi que l'on puisse penser de son tact, n'est aucunement coupable d'avoir dévoilé une communication confidentielle ; mais il a été déloyal et malhonnête en supprimant ma déclaration faite en même temps que, loin d'être hostile à la langue française, je favorisais l'établissement d'écoles dans le but de donner aux enfants qui le désirent une instruction complètement française. La suppression de cette déclaration était utile au but poursuivi par cet agitateur clérical. "

Les faits.

" Dans le cas du mémoire de M. Hanna, il n'y avait non plus rien de confidentiel dans la conversation que j'eus avec lui. Je lui communiquai mes vues et lui fis connaître certains faits parce que, avec ses collègues du cabinet ontarien, il est le gardien de l'instruction publique. Non seulement, dans certaines parties de mon diocèse, l'instruction est dans un état déplorable, mais s'il fallait porter quelque attention aux demandes ridicules du congrès canadien-français d'Ottawa, cet état deviendrait plus déplorable encore. J'étais consentant à ce que M. Hanna se serve des informations que je lui donnais, et qui semblaient l'étonner, de quelque manière qu'il lui plairait. Cependant je dois dire que sa version telle que publiée, et plus particulièrement dans ce qui a rapport à une réunion des évêques d'Ontario, — qui est absolument sans fondement — laisse comprendre en plusieurs endroits des choses qui ne découlent pas de notre conversation telle que je me la rappelle. "

Points essentiels.

" Mais, sur les points essentiels, M. Hanna a exposé mes vues avec une exactitude absolue, et je désire les affirmer de nouveau. Le prétendu système d'éducation bilingue, tel qu'il existe dans certaines parties de la province d'Ontario, est absolument futile quant à l'enseignement du français et de l'anglais, et il est absolument hostile aux intérêts bien entendus des enfants anglais aussi bien que français.

" Je citerai quelques faits pris au milieu d'une multitude d'autres que j'ai recueillis au cours de ma tournée dans le diocèse de London.

" Dans les paroisses canadiennes de Belle River, Big Point, French Settlement, Mac Gregor, Ruscombe, Staples, Stoney Point, Paincourt et Tilbury, où il y a plus de 2000 enfants inscrits aux écoles, dix seulement ont pu subir les derniers examens d'admission. C'est de certaines paroisses plus haut nommées que les protestations sont les plus criardes quand je dénonce cet état de choses comme une honte. Si les écoles séparées sont mauvaises dans ces districts, les écoles publiques bilingues sont encore pires. "

La situation.

" Dans les neuf paroisses particulières, les écoles publiques ont réussi à faire subir avec succès les examens d'admission à 7 élèves, dont 4 de Tilbury et 1 de chacune des trois

paroisses de MacGregor, Big Point et Paincourt; les autres n'en ont pas fourni un seul. Et je pourrais encore citer plusieurs cas aussi concluants. Ces faits me sont communiqués sous la signature même des prêtres de ces paroisses.

" Est-il étrange que j'élève ma voix au nom de tous les enfants qui vivent dans ce que j'appellerai la bande bilingue de mon diocèse ? Et n'est-il pas monstrueux que pour cela je sois accusé d'hostilité à l'égard de la langue française et des intérêts du peuple canadien-français ? Dans les écoles qui souffrent de ce mal, ni le français ni l'anglais ne sont enseignés ou parlés convenablement. Les règlements du Département de l'Instruction Publique sont en maintes circonstances ouvertement violés. A cause des conditions défectueuses de ce système, les enfants ne vont pas du tout à l'école, ou en sont retirés le plus souvent. "

D'autres faits.

" Pendant ma récente tournée de confirmation, le curé canadien-français d'une paroisse du comté d'Essex me dit en présence de témoins : " La moitié des garçons que vous avez confirmés ce matin (ils sont âgés de 11 à 16 ans) ne savent ni lire ni écrire. Chaque année, depuis que je suis ici, j'ai offert une médaille d'or à l'enfant qui passerait l'examen d'admission. — Pas un seul encore ne l'a subi avec succès.

Un autre curé fit une déclaration tout aussi décourageante au sujet de l'ignorance de ses élèves. Tout à côté de chez lui se trouve un autre district où, pendant les 25 dernières années, pas un seul enfant n'a pu subir l'examen d'admission. Et six des 18 prêtres canadiens-français en service dans mon diocèse m'ont exprimé leur extrême mécontentement au sujet de l'instruction donnée aux enfants dans les écoles prétendues bilingues. "

A qui la faute.

" Et maintenant, ce n'est ni la faute des enfants ni celle de leurs maîtres, c'est le système qui est fautif ; et c'est contre ce système et contre son extension dont nous sommes menacés que je proteste.

Ma protestation se base sur les droits des enfants à une instruction qui leur assure une place dans la communauté dans laquelle ils sont appelés à vivre et qui leur ouvre les avenues du succès.

Dans l'état actuel des choses, ces enfants ou bien resteront où ils sont, et dans ce cas ils continueront d'être ce qu'ils sont, ou bien ils iront dans Québec, où ils seront considérés comme des renégats parce que ils ne savent pas le français, ou bien au contraire ils iront en quelque autre endroit, où ils seront scieurs de bois ou porteurs d'eau parce qu'ils ne savent pas l'anglais.

Le comté D'Essex est le plus bas dans l'échelle de l'instruction sur les neuf comtés qui constituent le diocèse de London. Tout fleurit dans ce comté excepté l'instruction. Le pays abonde en riches moissons, en fruits supérieurs et en enfants sans instruction. On serait presque enclin à croire à l'existence d'une conspiration ourdie par les ennemis des

Canadiens-Français dans le but de les maintenir dans une position de perpétuelle infériorité intellectuelle. "

La langue.

" A ceux qui prétendent que la langue est la gardienne de la foi, je réponds que c'est une foi étrange que celle qui, pour être conservée, a besoin du genre d'anglais ou de français qui s'enseigne dans les prétendues écoles bilingues du comté d'Essex ; et il semble que la conclusion, dans ce cas, devrait être que la catholicité et l'ignorance sont deux termes qui se confondent.

Il n'est pas de meilleure preuve que ces déplorables conditions résultent du système d'école bilingue que de relever le nombre des enfants qui subissent avec succès l'examen d'admission dans les écoles séparées d'autres parties du diocèse de London. Dans la petite ville de Goderich, d'où je signe cette lettre, l'école séparée, qui compte moins de 70 écoliers, a fourni sept élèves qui ont passé cet examen d'admission ; Dublin, avec 75 élèves, en a donné six ; Ingersoll, un pareil nombre ; Sarnia a donné onze élèves, dont un garçon, et tient la tête de la liste dans le comté de Lambton ; Saint-Thomas en a donné 20 ; Stratford, 18 ; Woodstock, 5, et l'un de ses élèves arriva premier dans Oxford Nord ; et la ville de London, sur ses 600 élèves aux écoles séparées, en a donné 41.

Ma conduite.

" Windsor présente le meilleur résultat obtenu dans le comté d'Essex. Les écoles séparées ont fourni 30 candidats heureux sur 400 élèves. Et maintenant le Département de l'instruction publique, contrairement aux vœux des professeurs et à l'interêt des écoliers — et manquant à l'esprit de ses propres règlements — se propose de mettre en péril l'efficacité relative des écoles séparées de Windsor en leur imposant un inspecteur bilingue et, partant, en les inscrivant dans la colonne discréditée des écoles bilingues. J'ai protesté privément contre cette politique quand on l'a préconisée pour la première fois, et je proteste encore aujourd'hui. Je veux que le Département de l'Instruction Publique s'en tienne à ses propres règlements. Je ne demande rien de plus. Et je m'oppose aux politiciens égoïstes qui contrôlent la nomination des inspecteurs d'écoles.

Dans l'examen d'admission, le certificat décerné aux concurrents heureux est-il nécessaire à l'entrée dans les carrières libérales ? Il ouvre la porte à l'éducation supérieure. Placer l'enfant dans des conditions telles qu'il ne puisse obtenir ce certificat, ce n'est pas seulement une violation du droit statutaire, mais c'est encore subversif au bien public."

Conclusion.

" Comme conclusion, je désire affirmer de nouveau que je ne suis pas et ne serai jamais hostile à aucun des intérêts des populations canadiennes-françaises considérées distinctement du reste de la population, et il est faux de prétendre que mon attitude actuelle leur

est hostile. Je sais naturellement que cette déclaration ne sera pas acceptée par ce groupement particulier de personnes qui, dans une province voisine, ont été récemment qualifiés de pharisiens du catholicisme canadien, " ceux qui insultèrent le Cardinal Taschereau de son vivant, et qui, mort, attaquent sa mémoire. "

Cette déclaration ne sera pas non plus acceptée par ceux qui, dans Ontario, imitent leurs amis de l'Est de la rivière Ottawa ; mais je m'efforcerai de survivre à leurs défiances.

Je suis également très préparé aux élucubrations forcénées du " Devoir ", de " La Croix," de " La Vérité ", du " Nationaliste ", de la " Nouvelle France " et de la " Revue franco-américaine ". Bien avant mon retour dans la province d'Ontario, ces éminents journaux avaient commencé leur besogne d'attaque contre les évêques." (Business of Bishop baiting).

LEUR AGENT.

" Je pourrais couvrir le territoire d'une ville avec les colonnes de leurs attaques contre les évêques, les archevêques et même les Délégués du Pape. Il m'est arrivé parfois de supposer qu'ils sont secrètement subventionnés par le Grand Orient ou par la Loge l'Emancipation de Montréal. Je regarde donc leur hostilité comme un hommage, tandis que leur approbation me ferait douter de la rectitude de mes motifs et de la droiture de mon jugement.

Toute cette affaire n'est nullement une dispute entre catholiques de langue anglaise et catholiques de langue française ; ce n'est qu'une question relevant d'un grand mouvement. Dans cette discussion sont rangés d'un côté un certain nombre de Canadiens-Français menés par de turbulents agitateurs ; de l'autre côté se trouvent également des Canadiens-Français en nombre important, ainsi que le reste de la population de la province d'Ontario, sans distinction de croyance et de nationalité.

Et qu'on me permette d'hasarder cette prophétie, à savoir : que lorsque ce dernier parti se rendra compte de la gravité de la situation, le système d'éducation prétendu bilingue, qui n'enseigne ni le français ni l'anglais, qui favorise l'incompétence, récompense l'hypocrisie et entretient l'ignorance, aura fait long feu. "

(*Signé*) M. F. FALLON,

Evêque de London.

Traduction fidèle.

ALLEGATUM 49

Déclaration de l'hon. Dr Réaume.

Département des Travaux Publics,
Toronto, 17 octobre 1910.

Je n'avais ni connaissance ni soupçon de la personne coupable d'avoir publié la lettre de M. Hanna avant le matin du 15 courant, alors que mon secrétaire m'avoua d'abord, puis ensuite à l'un de mes collègues et à moi, qu'il était coupable.

Je suis convaincu que Mgr Fallon ne voudrait pas volontairement me faire une injustice, mais il semble avoir oublié que j'ai fait des recherches afin de savoir quel était l'auteur de l'article paru dans la " Free Press " de Détroit, et que je lui ai envoyé la lettre de mon secrétaire niant qu'il avait écrit cet article, ainsi qu'une lettre de Mr Wilmot, du " World ", déclarant qu'il en était l'auteur, et qu'il avait écrit et expédié le dit article sans que Monsieur Maisonville fut mentionné.

Je suis sûr que ceux qui me connaissent accepteront ma déclaration.

(*Signé*) J. O. Reaume.

Traduction fidèle.

ALLEGATUM 50

Efficacité des écoles bilingues.

La paroisse de Stoney Point (La Pointe aux Roches), dans le comté d'Essex, est exclusivement composée de Canadiens-Français ; il y a 200 familles. Dans l'espace de onze ans, il y eut deux mariages mixtes.

Les écoles de la paroisse sont bilingues. En l'année 1910, l'année de la visite pastorale de Mgr Fallon qui a accusé d'ignorance les enfants du comté d'Essex, quatre élèves de l'école du village se présentèrent pour subir leurs examens et réussirent tous les quatre. L'année précédente, 1909, cinq élèves de la même école passèrent aussi leurs examens avec honneur.

Dans sa visite, le 1er octobre 1910, Mgr Fallon a confirmé 130 enfants. Trois seulement de ces enfants ne savaient pas lire ; tous les autres savaient lire et avaient appris ce qu'on appelle le Grand Catéchisme. Nos quatre écoles bilingues donnent satisfaction. Tous les enfants ici savent lire.

(*Signé*) N. D. Saint-Cyr, *ptre.*

Stoney Point,

24 janvier 1911.

Vraie copie.

ALLEGATUM 51

Protestation de Stoney Point.

Nous, paroissiens de la paroisse de l'Annonciation, située à Stoney Point, comté d'Essex, Ontario, protestons énergiquement contre les déclarations de Mgr Fallon contenues dans sa lettre datée de Goderich, Ontario.

1. — Les renseignements obtenus par Mgr Fallon et sa déclaration comme fait accompli que l'enseignement bilingue de nos écoles dans nos paroisses canadiennes-françaises était une chose vraiment honteuse ;

2. — Que nos jeunes gens qui ne savent pas l'anglais ne seraient que des scieurs de bois ou porteurs d'eau, à cause du manque d'éducation dans cette langue ;

3. — Que le comté d'Essex est le plus bas dans l'instruction sur les neuf comtés qui composent le diocèse de London, et que dans les neuf paroisses canadiennes-françaises, sur 2000 enfants, neuf seulement avaient pu subir les examens d'admission.

Nous réfutons toutes et chacune de ces allégations comme étant mal fondées et injustes. Notre système d'éducation a fait subir avec succès en 1910 l'examen d'admission à cinq élèves de notre école du village et une de nos élèves a obtenu le plus haut nombre de points dans trois comtés. Il est vrai que pour acquérir une bonne éducation classique, nous sommes obligés de faire de grandes dépenses et d'envoyer nos enfants dans les collèges et séminaires de la province de Québec. Nos collèges diocésains sont incompétents pour l'enseignement nécessaire à nos jeunes gens canadiens-français qui veulent compléter leur éducation. Mais à qui la faute ? N'est-ce pas à l'autorité ecclésiastique ? Donnez-nous des maîtres dans nos collèges qui parlent et enseignent notre langue et que nos enfants soient traités sur un pied d'égalité dans ces collèges avec ceux d'origine irlandaise, et nous saurons vous prouver que nos enfants ne feront pas seulement des scieurs de bois et des porteurs d'eau : classe qui renferme d'ailleurs beaucoup d'Irlandais.

C'est vous, Messieurs de l'autorité ecclésiastique de la province d'Ontario, qui devez porter le blâme de l'état actuel des choses par votre système d'éducation dans vos collèges, qui consiste à humilier les petits Canadiens-Français qui fréquentent ces maisons d'éducation. Malgré ces désavantages, malgré les dépenses énormes que nous avons dû faire pour envoyer nos enfants à Québec pour s'instruire, notre paroisse a fourni 5 jeunes gens à la prêtrise et 12 religieuses, 8 médecins, 4 avocats et plusieurs hommes qui occupent aujourd'hui de belles positions sociales.

Nous protestons de notre attachement et de notre fidélité à notre Mère la Sainte Eglise, mais nous ne reconnaissons aucun droit à notre évêque Mgr Fallon d'intervenir dans notre système d'éducation.

Stoney Point, 31 janvier 1911.

(*Signé*)

Jos. Thomas Chauvin	J. P. Mailloux
Joseph Chouinard	Gédéon Lespérance
Alphonse Moraud	J. B. Renaud
etc., etc.,	etc., etc.

128 fidèles ont signé le document.

Vraie copie.

ALLEGATUM 52

Protestation de Saint-Joachim.

Nous, soussignés, citoyens catholiques de Saint-Joachim, Ruscomb River, diocèse de London, déclarons ce qui suit :

1. — Que nous avons appris avec surprise, par la voix des journaux, les accusations de Mgr M. F. Fallon contre notre paroisse ;

2. — Que notre paroisse n'existe que depuis une trentaine d'années ;

3. — Que depuis ce temps, nous avons bâti une église, un presbytère et plusieurs écoles ;

4. — Que nous avons plusieurs de nos fils et filles dans les collèges et couvents ;

5. — Que déjà il y a un prêtre du diocèse de London qui vient de notre paroisse, plusieurs religieuses, maîtres et maîtresses d'école, notaires publics, etc.

6. — Que les accusations de Mgr Fallon sont fausses, calomnieuses et propres à nuire à la religion ;

7. — Que Mgr Fallon a manqué au premier principe de la charité chrétienne en nous dénonçant aux ennemis de notre race pour susciter contre nous la persécution ;

8. — Que nous demandons apôlogie, afin de restaurer la paix et l'harmonie au milieu de ces populations du diocèse de London ;

9. — Que nous protestons de notre attachement au Père commun des fidèles, à Son Ex. Mgr Stagni, représentant de Sa Sainteté.

En foi de quoi, nous, catholiques romains de Saint-Joachim de Ruscomb, avons signé :

Eugène Beuglet, P. M.,	Chas. Adam	Et. Lessard
Ged. Chapdelaine	L. Denis	Ludger Gagnon
Désiré Lafrenière	Jl. Deschamps	Philippe Souligny
John Walker	Arthur Lebœuf	Hercule Lajoie
Adélard Mailloux	Ed. Tellier	Xavier Barrette
I. Tenneville	Chas. Laporte	Alfred Gendreau
Francis Sylvestre	Francis Sylvestre	Stanislas Pinsonnault
Gédéon Leduc	Prudent Souligny	Simon Plante
G. E. Vadeboncœur		

Signatures attestées devant moi comme authentiques.

(*Signé*) GEORGES SYLVESTRE, *N. P.*

Vraie copie.

ALLEGATUM 53

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit :

1. Que le communiqué suivant, publié d'abord dans la " Revue Franco-Américaine ", a été reproduit généralement par la presse du pays ;

" Le lendemain du Congrès Eucharistique, j'accompagnais les dignitaires de l'Eglise dans un voyage sur le bateau " Empress ", à Oka. Au cours du voyage, l'abbé Aylward, curé de la cathédrale de London, a déclaré que les Canadiens-Français d'Ontario en avaient assez d'apprendre les éléments du français, que l'enseignement complet de l'anglais seul était nécessaire. Peu après, son évêque, Mgr Fallon, prononça ces paroles remarquables : " Je ne me laisserai pas conduire par les mauvais journaux de la province de Québec, lesquels depuis longtemps font la leçon aux évêques. " L'un de ces Messieurs lui demanda alors : " Quels sont donc ces mauvais journaux ? " Mgr Fallon répondit : " Ce sont des journaux bien connus : " L'Action Sociale ", " La Vérité ", la " Revue Franco-Américaine ", la " Nouvelle France ", le " Devoir ", le " Nationaliste ", " La Croix ". Je le répète, ce sont des journaux mauvais, et si j'étais évêque dans la province de Québec, j'en interdirais la lecture sous peine d'excommunication. "

2. — Que malheureusement les paroles prêtées à Mgr Fallon dans le susdit communiqué sont parfaitement authentiques ; nous l'avons en effet entendu dire et répéter devant plusieurs évêques et bon nombre de prêtres que les mauvais journaux étaient " L'Action Sociale ", " La Vérité ", la " Revue Franco-Américaine ", la " Nouvelle France ", le " Devoir", le " Nationaliste "," La Croix ", le " Pionnier " ; que c'étaient des mauvais journaux, et que, s'il était évêque dans la province de Québec, il en interdirait la lecture sous peine d'excommunication.

3. — Que ces paroles ont créé une profonde sensation, attendu que ces journaux susnommés sont regardés comme des journaux catholiques ; que deux de ces journaux (La Nouvelle France et l'Action Sociale) ont été honorés, il n'y a pas longtemps, de brefs laudatifs de Sa Sainteté Pie X.

(*Signé*) P. Desrosiers, ptre, curé.
J. L. Eug. Labrosse, P. S. S.

Assermenté devant moi à Montréal,
ce 7e jour de novembre 1910.

L. W. Sicotte,
Juge des sessions de la Paix.

ALLEGATUM 54

Delegatio Apostolica
No 8373

Ottawa, ce 11 janvier 1912.

A l'Honorable N. A. Belcourt,
Ottawa.

Monsieur le Senateur,

En réponse à votre lettre du 9 janvier, je m'empresse de vous faire remarquer que je n'ai jamais compris qu'un véritable procès devait se faire, ou pouvait même se faire, sur ce que vous appelez " La plainte au procès intentée contre Sa Grandeur Mgr Fallon, évêque de London. " En tout cas, vous n'avez besoin d'aucune permission pour porter la cause à Rome, et je n'ai pas la moindre objection à ce que vous fassiez une telle démarche ; d'autant plus que s'il s'agit d'instruire un procès pareil, je n'ai ni les moyens, ni le pouvoir, ni l'autorité de le faire.

Pour ce qui regarde le dossier, je suis prêt à vous le rendre, à condition toutefois que vous m'en fassiez faire une copie pour conserver dans nos archives, comme il est requis par les instructions du Saint Siège.

Veuillez croire, Monsieur le Sénateur, à ma parfaite considération.

(*Signé*) F. P. Stagni, O. S. M.

Vraie copie.

ALLEGATUM 55

Conférence donnée par Sa Grandeur Mgr Fallon, évêque de London, à ses prêtres réunis en retraite, le 13 juillet 1911, dans la chapelle du collège de l'Assomption, à Sandwich, Ontario.

" Je préfèrerais me taire, mais je vais parler ; c'est plus fort que moi. En un mot c'est la faute de ceux qui me sont opposés. Trop de discussions animées, de critiques acerbes et d'attaques personnelles ont été publiées pour que j'endure plus longtemps.

" Ecoutez ma petite histoire : Je déclare que chaque phrase, chaque mot, chaque syllabe de ma conférence de l'année dernière est vraie ; je le maintiens et je le répète encore.

" On a prétendu parmi les prêtres du diocèse que j'avais été muselé. Non, Messieurs

ce n'est pas vrai. Je ne me suis pas laissé faire ni par ceux qui sont sous moi, ni par ceux qui sont au-dessus de moi. (Neither by those below, nor by those above me).

" Lorsque je parlais des dangers que court l'existence même de nos écoles séparées, je ne faisais que dévoiler une partie de ce que je savais. Voici toute l'histoire :

(1) " Deux ans avant ma consécration, donc depuis trois ans, le gouvernement de cette province d'Ontario avait été sollicité par les Evêques de passer une loi concernant les taxes qui devaient être payées aux écoles séparées pâr les compagnies d'utilité publique.

" Le gouvernement semblait favorable, lorsqu'un certain congrès tenu à Ottawa par les Canadiens-Français, en janvier 1910, est venu ruiner toute espérance de succès. Provoqué par ce congrès, le gouvernement retira ses promesses, ce qui appert par une lettre adressée aux évêques. Donc, c'est la faute des Canadiens-Français si la loi n'est pas aujourd'hui en vigueur.

(2) " Avant que je fusse évêque de London, un mouvement secret se faisait à l'effet de faire remplacer l'inspecteur des écoles par un autre. Ceci était contre les plans de Mgr McEvay. Par suite de l'influence indue d'un ecclésiastique de Windsor, la nomination se fit. J'étais alors évêque élu de London, mais le pasteur de l'église Saint-Alphonse (Mgr Meunier) manquant à son devoir ne me fit pas connaître la chose.

(3) " Défense d'enseigner le français. — Rappelez-vous qu'un évêque ne peut pas pouvoir mentir ; c'est là une de ses prérogatives. Or, au congrès Eucharistique, une rumeur publiée par les journaux d'Ontario et de Montréal apprend à tous que l'évêque de London a proscrit l'enseignement du français dans les écoles de son diocèse.

" Cette fausseté, de toute pièce inventée par les syndics des écoles de Walkerville, demande une réparation. Ce sont eux qui sont les coupables. Si j'avais pris la cause en mains, si je n'avais pas été obligé d'amener une femme devant les tribunaux, j'aurais poursuivi les syndics pour l'affront dont ils se sont rendus coupables à mon endroit. Je me sens capable de lutter avec des hommes, mais je dois retraiter devant une femme.

" L'émoi produit dans les centres canadiens par cette nouvelle, pourtant fausse et ridicule, augmenta à tel point que je me sentis forcé d'intervenir. J'ai alors déclaré par un document public que jamais je n'avais proscrit le français.

(4) " Pour m'intimider et me faire passer pour menteur, le memorandum Hanna est publié. Je ne suivrai pas ce document dans ses pérégrinations. Il suffit de dire qu'il a été volé par un officier public au Département des Travaux Publics de cette province, qu'il fut donné à un prêtre de ce diocèse qui, à son tour, le donna à un dignitaire ecclésiastique. Ce document est donc allé à Montréal sanctifier le Congrès Eucharistique.

(5) " Alors, j'écrivis à Goderich une lettre qui fit l'effet d'un coup de tonnerre. Dans cette lettre sont rapportés, aussi fidèlement que possible, les statistiques concernant les écoles. Cette lettre mit les choses au point et clarifia l'atmosphère.

(6) Intronisation de l'Archevêque d'Ottawa. — " Je reçus de la part des journaux d'Ottawa l'invitation de rester à Lodon. On publia toute espèce de choses sur mon compte : Mgr Fallon doit rester chez lui ; nous le forcerons à rester chez lui. Vous voyez que ce n'est pas très flatteur. Or imaginez-vous que les gens de la paroisse de Tecumseh envoient un télégramme approuvant l'attitude des gens d'Ottawa. Cette approbation de Tecumseh ne souf-

frit aucune protestation soit publique, soit privée, de la part du pasteur déloyal qui est ici présent.

" Il y a plus. Ce message comportait que le changement de Fallon s'imposait. Non il ne s'impose pas, et je dois vous déclarer ce qui suit : 1. Je ne crois pas mourir de sitôt ; 2. je ne démissionnerai pas ; 3. c'est mon souhait le plus ardent de rester avec mes prêtres de London. Donc, résignons-nous.

(7) Circulaire de l'Association d'Ottawa.

1. — " J'ai en mains une circulaire de l'Association dans laquelle on demande de souscrire vingt mille dollars. Imaginez-vous l'audace de ces gens taxant les paroisses de 25 à 30 dollars par année. Malheur au curé qui prendra, pour favoriser ce mouvement, un revenu appartenant à l'église. Ces gens poussent l'audace jusqu'à imposer des taxes ou souscriptions.

2. — Des curés font même une pratique de lire les circulaires envoyées par cette Association. On doit prêcher l'Evangile dans l'église ; rien autre chose.

(8) Livre rouge. Mémoire adressé à Mgr Stagni.

" Voici entre mes mains un mémoire adressé au Délégué. Un sixième me concerne. Vingt pour cent du livre que vous voyez tous est assez pour convaincre que nos deux prédécesseurs, McEvay et O'Connor, étaient les deux évêques les plus négligents et les moins catholiques du monde entier.

Ce livre ou memorandum, est rempli de faussetés et de choses ridicules. Son Excellence Mgr Stagni m'a déclaré ce qui suit : *Qui nimis probat nihil probat.* On attaque différents curés, tels que le bon Père Brady, le dévoué Père Downey, les saints prêtres West et Peter McKeon. Ils sont tous gens de devoir et de grand mérite à mes yeux. On dit qu'il y a eu des apostasies à Woodslee. Le Père Hodgekinson dit qu'il n'y a que vingt-quatre ans qu'il est à Woodslee, et que l'apostasie de cette famille remonte à plus de quarante ans.

(9) " Vous parlez de mariages mixtes à Saint-Thomas. N'ayez pas trop à redire. Vous ne parlez pas des dispenses de mariages de toutes sortes accordées aux Canadiens-Français.

(10) " Mes chers amis, continuez, continuez. Vous êtes en bonne compagnie avec de tels hommes que l'évêque Scollard, l'évêque MacDonnell, l'archevêque O'Connell, l'évêque Walsh du Maine, Rice de Burlington, Gauthier d'Ottawa, Mgr Tempieri, l'un des officiers les plus distingués du Secrétaire d'Etat, Mgr Sbaretti et le Cardinal Merry del Val.

" Je suis accusé d'avoir refusé deux ecclésiastiques canadiens-français : ceci me regarde. On ne dit pas dans le mémoire que j'ai refusé un irlandais du nom de Brophy, venant de Goderich, diocèse de London.

" Je sais d'où viennent ces attaques. Il y a un prêtre à Montréal qui est le plus vil écrivain de journal et de revue contre l'évêque de London.

(11) De Trinitate. — " Il n'y a pas beaucoup de prêtres heureusement qui font de l'agitation dans le diocèse de London sur la question de l'hérésie du bilinguisme. Il n'y en a qu'un petit nombre, qu'un très petit nombre, pas plus de trois ou quatre. Je dirais trois. Oui, une trinité, une trinité dans laquelle il n'y a pas grande sainteté à trouver. Mais dans

le jeune clergé, ils ont tous échappé à la contamination, un ou deux excepté. Maintenant je ne dirai plus rien.

" Si vous voulez garder vos paroisses, gare à vous. Mêlez-vous de vos affaires ; autrement je prendrai soin de vous.

" Je suis prêt à enterrer la hache de guerre ; je suis fatigué de toutes ces choses. J'oublie tout jusqu'à cette date ; mais si vous voulez la guerre, je vais l'entreprendre et je serai certainement vainqueur. "

(Ce discours fut prononcé dans la chapelle du collège de Sandwich où l'on garde le Très Saint-Sacrement. Soixante prêtres, curés ou vicaires, entendirent les paroles de Mgr Fallon).

Vraie copie.

ALLEGATUM 56

Toronto, 4 août 1911.

Cher Monsieur Vincent,

En réponse à votre lettre du 29 juillet, qui est arrivée pendant mon absence de Toronto, permettez-moi de vous assurer que le Congrès n'a jamais retardé aucun projet de loi contemplé par le gouvernement.

Quant à la lettre dont Mgr Fallon paraîtrait avoir parlé, je n'en sais rien. Vu que la question en est une purement scolaire, s'il y avait eu aucune correspondance entre les Evêques et le gouvernement, c'aurait été avec le Ministre de l'Education. J'ai entrevu l'honorable Dr Pyne, aussi bien que son député, Dr Colqhoun, et tous deux m'assurent que telle lettre n'a jamais été envoyée par le Département de l'Education.

Veuillez bien me croire,

Votre tout dévoué,

(*Signé*) J. O. Reaume.

Mr J. U. Vincent, B. A.
569 rue Sussex,
Ottawa.

Vraie copie.

ALLEGATUM 57

Toronto, 27 juillet 1911.

Monsieur le Senateur,

Permettez-moi d'accuser réception de votre lettre du 25 courant. J'ai eu ce matin une entrevue avec l'honorable Dr Pyne, ministre de l'Education, et son député, le Dr Colqhoun, et je leur ai demandé si la lettre dont vous faites allusion avait été envoyée et une copie gardée dans les archives du Département. Tous les deux m'ont assuré que nulle lettre de cette nature avait été envoyée, et que, conséquemment, il n'y avait pas de copie en existence. Ils répudient que pareille lettre ait jamais quitté le département de l'Education.

Si Mgr affirme que telle lettre a été adressée aux évêques, il devrait être capable d'en donner la preuve.

Je suis heureux de vous communiquer ces faits. Comme vous le dites, ç'aurait été vraiment une chose très grave si le Département avait envoyé une telle lettre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Sénateur,

Votre tout dévoué,

(*Signé*) J. O. Reaume.

A l'hon. Sénateur N. A. Belcourt,
Président de l'Association C.-F.